

Request for Proposal (RFP)
TS11061SL070418

Demande de proposition (DP)
TS11061SL070418

Date	Date
2018-June-13	2017-juin-13
Canada Post is requesting Proposals for the performance of the following transportation and related services:	Postes Canada sollicite des propositions pour le service de transport suivant ainsi que les services connexes :
Summary of Description of Service	Résumé de la description du service
Name and location of service:	Désignation et endroit du service :
SHERBROOKE & COATICOOK SERVICE ROUTIER SHERBROOKE & COOKSHIRE SERVICE ROUTIER SHERBROOKE & ST-DENIS SERVICE ROUTIER SHERBROOKE & ST-FELIX SERVICE ROUTIER SHERBROOKE & STANSTEAD SERVICE ROUTIER	SHERBROOKE & COATICOOK SERVICE ROUTIER SHERBROOKE & COOKSHIRE SERVICE ROUTIER SHERBROOKE & ST-DENIS SERVICE ROUTIER SHERBROOKE & ST-FELIX SERVICE ROUTIER SHERBROOKE & STANSTEAD SERVICE ROUTIER
Nature of Service:	Nature du service :
Transportation of mail by Highway Service between designated delivery points and designated tender points as described in the Description of Service, Schedule "A".	Transport du courrier pour un service routier entre les points de livraison et points de cueillette désignés tels qu'ils sont décrits dans la Description du service proposée à l'annexe A.
Type of Equipment:	Genre d'équipement utilisé :
1 truck with 20 ft box. SHERBROKE & COATICOOK 1 truck with 20 ft box SHERBROKE & COOKSHIRE 1 truck with 18 ft box. SHERBROKE & ST-DENIS 1 truck with 20 ft box SHERBROKE & ST-FÉLIX 1 truck with 16 ft box SHERBROKE & STANSTEAD	1 Camion avec boîte de 20 pi. SHERBROKE & COATICOOK 1 Camion avec boîte de 20 pi. SHERBROKE & COOKSHIRE 1 Camion avec boîte de 18 pi. SHERBROKE & ST-DENIS 1 Camion avec boîte de 20 pi. SHERBROKE & ST-FÉLIX 1 Camion avec boîte de 16 pi. SHERBROKE & STANSTEAD
Refer to further specifications in Schedule "A" – Description of services	Voir d'autres spécifications à l'annexe A – Description du service
Commencement date of service:	Date d'entrée en vigueur du service :
2018-September-01	2018-September-01
Duration of Agreement:	Durée du contrat :
UP TO 5 YEARS	JUSQU'À 5 ANS
Basis of rate to be quoted:	Tarif de base à indiquer dans la soumission :
Fixed Rate Per Annum as per Schedule «C»	Tarif fixe par année selon l'annexe «C»

Inquiries	Renseignements
Necessary information respecting the RFP may be obtained by telephoning or emailing the Canada Post Contracting Authority representative below at:	Les renseignements nécessaires pour respecter la demande de proposition (DP) peuvent être obtenus par téléphone ou par courriel en communiquant avec le représentant de l'autorité contractante de Postes Canada ci-dessous :
Steffi Yu (613) 734-3000 ext. 55411 steffi.yu@canadapost.ca Proposer must direct all questions, correspondence and communications whatsoever to the Canada Post Contracting Authority. Canada Post will only communicate with Proposers through the Canada Post Contracting Authority.	Steffi Yu (613) 734-3000 ext. 55411 steffi.yu@canadapost.ca Le soumissionnaire doit envoyer l'ensemble des questions, de la correspondance et des communications quelles qu'elles soient à l'autorité contractante de Postes Canada. Postes Canada communiquera uniquement avec les soumissionnaires par l'entremise de l'autorité contractante de Postes Canada.

Deadline for Receipt of Proposals (Closing Date & Time)	Heure et date limite de réception de la soumission (date et heure de clôture prescrites)
Tenders must be received in Ottawa, no later than 14:00 local time, Ottawa, Ontario;	Les soumissions doivent être reçus à Ottawa au plus tard à 14 Heures, heure locale, Ottawa, Ontario;
2018-July-4	2018-juillet-4

at the **Tender Control** Office, at the following address:

VIA SECURE FAX
(514) 284-0550

OR

VIA EMAIL
tender.control@canadapost.ca

au **Contrôle des soumissions**, à l'adresse suivante:

PAR L'INTERMÉDIAIRE DU FAX SECURITAIRE
(514) 284-0550

OU

PAR COURRIEL
tender.control@postescanada.ca

Please ensure your Fax Cover or Email cover contain the following information:

- 1- Attention : Tender Control**
- 2- Tender number: TS11061SL070418**
- 3- Name of service:
SHERBROOKE SERVICES ROUTIERS**
- 4- Your email address**

Veillez assurer que la page couverture de votre télécopie ou votre courriel contient les informations suivantes :

- 1- À l'attention de: Contrôle des soumissions**
- 2- Numéro de soumission : TS11061SL070418**
- 3- Nom du service :
SHERBROOKE SERVICES ROUTIERS**
- 4- Votre adresse courriel**

Please ensure you have the RFP number marked on the envelope. We recommend sending your Proposal via a Canada Post service with a tracking number option.

Canada Post encourages Proposer's to submit their proposal in a timely fashion as to ensure that they are received prior to the closing date and time requirement. All Proposals received by the Solicitation Control Officer will remain in their possession unopened until the Tender Closing.

Veillez vous assurer d'avoir indiqué le numéro de la DP sur l'enveloppe. Nous vous recommandons d'envoyer votre proposition au moyen d'un service de Postes Canada qui comporte une option de numéro de repérage.

Nous encourageons les soumissionnaires à soumettre leur soumission en temps opportun afin de s'assurer de leur réception avant la date et heure de clôture prescrite. Toutes DP reçu par l'agent de contrôle des demandes demeureront en leur possession et scellées jusqu'à la date et heure de clôture prescrite.

Fax Submission

Soumission par Télécopie

(514) 284-0550

Attention: Solicitation Control Officer
À l'attention de: l'agent de contrôle des demandes

SHERBROOKE & COATICOOK SERVICE ROUTIER
SHERBROOKE & COOKSHIRE SERVICE ROUTIER
SHERBROOKE & ST-DENIS SERVICE ROUTIER
SHERBROOKE & ST-FELIX SERVICE ROUTIER
SHERBROOKE & STANSTEAD SERVICE ROUTIER

TS11061SL070418

Name of Tenderer: /
Nom du soumissionnaire: _____

Telephone: /
Téléphone: _____

Email Address: /
Adresse Courriel: _____

Receipt of fax acknowledgements will be sent by email to the Proposer. (Printing must be legible)
Confirmation de la télécopie reçue sera envoyée par email. (Votre impression doit être lisible)

The following documents are included within this faxed submission:
Les documents suivants sont inclus dans cette soumission.

Schedule "B" / Annexe « B »

Schedule "E" / Annexe « E »

Schedule "F" / Annexe « F »

Other / Autre
Specify / Spécifiez : _____

Page 1 of/de _____

	INFORMATION TO PROPOSERS		RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES
1.0	Objective of this Request for Proposal (RFP)	1.0	Objectif de cette demande de proposition
	<p>The Corporation "Canada Post" has a requirement for Sortation, delivery and collection of mail (known as Combined Urban Services) in a designated city OR Transportation services of mail (known as Highway Service) between designated pickup and delivery points OR other type of transportation services as described in the Description of Service, Schedule "A".</p> <p>This RFP sets out the process by which a Proposer or Proposers will be identified for potential Agreement award or awards.</p>		<p>Postes Canada est à la recherche de services de tri, de livraison et de levée du courrier (connus sous le nom de services urbains fusionnés) dans une ville donnée OU à des services de transport de courrier (connus sous le nom de services routiers) entre des points de ramassage et de livraison donnés ou à d'autres types de service de transport tels que décrits dans la Description du service qui figure à l'annexe A.</p> <p>La DP établit le procédé par lequel un ou plusieurs soumissionnaires seront sélectionnés et par l'entremise duquel un ou des contrats leur seront accordés.</p>
2.0	How to Respond to this RFP	2.0	Comment répondre à cette demande de proposition
	<p>The Proposer shall include in his/her Proposal the following documents:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ RFP questionnaire completed (Schedule B) ▪ Rate sheet (Schedule C) ▪ Signed letter of offer (Schedule E) <p>Failure to provide the above, fully and accurately completed and signed and dated where necessary may render the Proposal liable to rejection by Canada Post.</p> <p>Confidential Proposal All information regarding the terms and conditions, financial and/or technical aspects of the Proposer's Proposal, that in the Proposer's opinion, are of a proprietary or confidential nature should be clearly marked "PROPRIETARY" or "CONFIDENTIAL" at each relevant item or page or in a statement covering the entire offer(s).</p> <p>The Corporation or any third party acting on behalf of the Corporation will treat such information as confidential, unless disclosure is required pursuant to any legislative or other legal requirement or any order of a court or other tribunal having jurisdiction.</p>		<p>Le soumissionnaire doit inclure les documents suivants dans sa proposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnaire de la DP rempli (annexe B) ▪ Grille tarifaire (annexe C) ▪ Lettre d'offre signée (annexe E) <p>Le fait de ne pas fournir tous les renseignements requis complets et correctement remplis et signé et daté au besoin peut entraîner le rejet de la proposition par Postes Canada.</p> <p>Proposition confidentielle Tous les renseignements concernant les modalités et les aspects financiers ou techniques de l'offre du soumissionnaire qui, selon celui-ci, sont de nature exclusive ou confidentielle doivent clairement porter la mention « EXCLUSIF » ou « CONFIDENTIEL » à chaque page ou article pertinent. Cette mention peut également être indiquée dans un énoncé s'appliquant à l'ensemble de l'offre.</p> <p>La Société ainsi que toute tierce partie agissant en son nom traiteront de tels renseignements de façon confidentielle, à moins que la divulgation de ces renseignements ne soit prescrite par la loi ou toute autre exigence juridique ou sur ordonnance d'un tribunal judiciaire ou administratif compétent.</p>

<p>3.0</p>	<p>Canada Post's Rights</p> <p>The Corporation without liability, cost or penalty, may in its sole discretion and at any time whether prior to or after the Closing Time:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Alter any dates in the RFP; ▪ Amend or supplement this RFP; ▪ Cancel this RFP and may at its sole discretion issue a new RFP for the same or similar service requirement; ▪ Disqualify any Proposal that it deems non-compliant with any Mandatory or Rated requirement; ▪ Waive irregularities in a Proposal which do not adversely affect the integrity of the Proposal or of this RFP. ▪ Seek clarification of any matter raised in a Proposal or by the RFP in reference to a Proposal; ▪ Evaluate and score Proposals; ▪ Consider Proposer's past performance with the Corporation on this or other similar services when evaluating and scoring the Proposal; ▪ Award one or more than one Agreement or none at all; ▪ Negotiate with Proposers at any time; 	<p>3.0</p>	<p>Droits de Postes Canada</p> <p>La Société peut, sans s'exposer à quelque obligation que ce soit ni encourir une quelconque pénalité ou devoir engager des frais, à tout moment avant ou après les date et heure de clôture prescrites :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ modifier n'importe quelle échéance indiquée dans la DP; ▪ modifier ou compléter le contenu de la DP; ▪ annuler la DP, auquel cas la Société pourrait éventuellement, et ce, à sa discrétion, diffuser par la suite une nouvelle DP pour des services identiques ou similaires; ▪ éliminer toute proposition qu'elle juge non conforme à n'importe quelle exigence obligatoire ou cotée; ▪ passer outre à des irrégularités ou lacunes afférentes d'une proposition qui n'altèrent pas l'intégrité de la proposition ou de la présente DP. ▪ demander des éclaircissements à propos de toute question soulevée dans une proposition ou dans la DP, en référence à une proposition; ▪ évaluer et attribuer une note aux propositions; ▪ Considérer le rendement antérieur du soumissionnaire avec la Société sur le service actuel ou sur d'autres services similaires lorsque vient le temps d'évaluer ou d'attribuer une note à la proposition; ▪ attribuer un ou plusieurs contrats, ou aucun; ▪ négocier avec les soumissionnaires en tout temps.
<p>4.0</p>	<p>Proposer's Rights</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer may amend its Proposal by submitting an Amended Proposal to the Corporation as set out on the front page of this RFP on or before the Closing Date and Time; ▪ Proposer may withdraw its Proposal or Amended Proposal on notice in writing at any time before the Closing Date and Time; ▪ By submitting an Amended Proposal, Proposer is deemed to have withdrawn its original Proposal 	<p>4.0</p>	<p>Droits du soumissionnaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le soumissionnaire peut modifier sa proposition en soumettant une proposition modifiée à la Société stipulée sur la page couverture de cette DP, avant les date et heure de clôture prescrites. ▪ Le soumissionnaire peut en tout temps retirer sa proposition ou sa proposition modifiée sur transmission d'un avis écrit avant les date et heure de clôture prescrites. ▪ En soumettant une proposition modifiée, le soumissionnaire est réputé avoir retiré sa proposition originale.
<p>5.0</p>	<p>Right to Clarify Proposal</p> <p>Canada Post may in its sole discretion and without liability, cost or penalty at any time seek clarification about a Proposal from the Proposer either in writing or verbally during an oral presentation, if any. Without limitation, Canada Post may in its sole discretion request a Proposer to confirm in writing any statement made by the Proposer in its Proposal or otherwise verbally or in writing during an oral presentation. Clarifications and such confirmations may impact a Proposal's score.</p> <p>The Corporation may, in its sole discretion, visit the Proposer's premises for purposes of clarification or verification. Such a visit will take place at a date mandated by the Corporation, acting reasonably.</p>	<p>5.0</p>	<p>Droit de clarifier la proposition</p> <p>Postes Canada peut, à sa seule et entière discrétion et sans s'exposer à quelque obligation que ce soit ni encourir une quelconque pénalité ou devoir engager des frais, demander en tout temps des précisions au sujet de la proposition du soumissionnaire, soit par écrit soit pendant une présentation orale, le cas échéant. Sans toutefois s'y limiter, Postes Canada peut, à sa seule et entière discrétion, demander au soumissionnaire de confirmer par écrit toute déclaration qu'il aura faite. Les précisions et les confirmations demandées pourraient avoir une incidence sur la note de la proposition.</p> <p>À sa seule et entière discrétion, la Société peut se rendre dans les installations du soumissionnaire pour inspecter les lieux aux fins d'éclaircissement et de vérification. Une telle visite se tiendra à une date déterminée par la Société, dans les limites du raisonnable.</p>
<p>6.0</p>	<p>Discretionary Rights</p> <p>The Corporation will exercise its discretionary rights under this RFP in a reasonable manner.</p>	<p>6.0</p>	<p>Pouvoir discrétionnaire</p> <p>La Société s'engage à exercer de manière raisonnable l'ensemble des pouvoirs discrétionnaires qui lui sont dévolus aux termes de la DP.</p>

7.0 Evaluation Process

Stage 1- Review of Mandatory Requirements, which are:

- (i) Proposals received at the address indicated on the front page by the Closing Date and Time; and
- (ii) The signed Letter of Offer submitted with the Proposal

Stage 2- Review of Rated Requirements:
 Proposer's responses to the RFP Questionnaire (Section 2, questions 1-8, inclusive) will be evaluated using pre-determined criteria on the extent to which they meet the requirements.

Proposer's Proposal should contain detailed responses and reference to any attached substantiating documentation.

Proposer must attain at least 70% of the points available at Stage 2 to move on to Stage 3. All other Proposals will be eliminated from further consideration in this RFP process.

In the event no Proposals or less than five Proposals meet or exceed the minimum threshold of 70%, the Corporation reserves the right to qualify up to the top five scored Proposals.

Stage 3 - Review of Pricing:
 For each Proposal that has progressed to Stage 3, the Corporation will enter the price associated with the payment term option providing Canada Post with the best overall value for the term of the Agreement as described in Schedule C section 1.1, which will be divided by the cumulative number of points awarded to the Proposal at the end of Stage 2. The result will generate the price (\$) per point ratio.

Stage 4 - Overall Ranking and Final Selection
 Proposer with the lowest price per point will be recommended for Agreement award.

However, the selection committee may recommend another Proposer for Agreement award if the price per point of that Proposer's Proposal is within 5 % of the lowest price per point Proposal and has an overall lower cost solution for the Corporation.
 See example below:

Proposer	Price per point	variance %	Total Cost
A	\$100.	-	\$1000.
B	\$102.	2%	\$1020.
C	\$104.	4%	\$990.

Proposer A would be recommended. However, the selection committee may at its sole discretion recommend Proposer C for being within the 5 % range from the recommended Proposer and the total cost is lower

7.0 Processus d'évaluation

1^{re} étape : Examen des exigences obligatoires, soit :

- (i) Les propositions reçues à l'adresse indiquée sur la page de couverture avant les date et heure de clôture prescrites;
- (ii) La lettre d'offre signée soumise avec la proposition.

2^e étape : Examen des exigences cotées :
 Les réponses du soumissionnaire au questionnaire de la DP (section 2, questions 1 à 8, inclusivement) seront évaluées selon des critères ayant été établis au préalable dans la mesure où elles répondent aux exigences.

La proposition du soumissionnaire doit contenir des réponses détaillées et, le cas échéant, renvoyer aux documents de soutien pertinents qui y sont joints.

Les soumissionnaires doivent obtenir une note correspondant à au moins 70 % des points disponibles à l'étape 2 pour passer à la 3^e étape. Toutes les autres propositions seront éliminées de ce procédé de DP.

Dans le cas où aucune proposition ou moins de cinq propositions respectent ou dépassent le seuil minimal de 70 %, la Société réserve le droit de se qualifier jusqu'à cinq propositions a marqué dessus.

3^e étape – Examen de la tarification :
 Pour chacune des propositions ayant passé à la 3^e étape, la Société inscrira le tarif général associé à l'option de paiement fournissant à Postes Canada la meilleure valeur globale tel qu'indiqué à l'Annexe C section 1.1, pour la durée de la convention, divisé par le nombre cumulatif de points remis à la proposition à la fin de la 2^e étape. Le résultat générera le tarif (\$) par point.

4^e étape – Classement général et sélection finale :
 Le soumissionnaire offrant le tarif le plus bas par point sera recommandé pour l'attribution du contrat.

Toutefois, le comité de sélection peut recommander un autre soumissionnaire pour l'attribution du contrat si le tarif par point de sa proposition se situe à 5 % de la proposition la moins-disante et s'il offre la solution la plus économique pour la Société.
 Voir l'exemple ci-dessous :

Soumissionnaire	Coût par point	% d'écart	Coût total
A	100 \$	-	1 000 \$
B	102 \$	2%	1 020 \$
C	104 \$	4%	990 \$

Le soumissionnaire A serait recommandé. Toutefois, le comité de sélection peut, à sa seule et entière discrétion, recommander le soumissionnaire C parce qu'il se trouve dans la tranche de 5 % des coûts du soumissionnaire recommandé et que le coût total est plus faible.

8.0 Evaluation

Proposer's score will reflect:

- Proposer's demonstrated compliance with the instructions of this RFP;
- Proposal responsiveness to the requirement;

8.0 Évaluation

La note du soumissionnaire indiquera :

- si le soumissionnaire se conforme aux directives de la DP;
- si la proposition répond aux exigences;
- si la proposition est complète;
- et les tarifs.

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposal completeness; ▪ And Price; 		
9.0	Acceptance of Proposal and Negotiation	9.0	Acceptation de la proposition et négociation
	<p>The Corporation will not necessarily accept the lowest priced Proposal or any other Proposal.</p> <p>While price is an important element in the selection process, Proposers should recognize that there are other criteria in this RFP that the Corporation will consider in evaluating Proposals and in making its decision as to Agreement Award(s).</p> <p>Proposer(s) recommended for Agreement Award may be invited to resolve outstanding matters and to finalize the Agreement through negotiation. Only those matters the resolution of which would not compromise the integrity of the RFP process or otherwise prejudice the rights of other Proposers to a fair and transparent process may be negotiated.</p> <p>For clarity, Canada Post may select at its own discretion one or more Proposers for negotiations, and if successful, Agreement Award.</p> <p>Should negotiations become unsuccessful, for whatever reason in the sole determination of Canada Post acting reasonably, Canada Post reserves the right to terminate those negotiations and commence negotiations with the next ranked Proposer.</p>		<p>La Société ne sélectionnera pas forcément la proposition la moins-disante ou n'importe quelle autre proposition.</p> <p>Bien que le tarif constitue un facteur important du processus de sélection, les soumissionnaires devraient reconnaître que la DP comporte d'autres critères dont la Société tiendra compte pour évaluer les propositions et décider d'attribuer un ou plusieurs contrats.</p> <p>Le soumissionnaire recommandé pour l'attribution du contrat peut-être être invité à résoudre les questions en suspens et pour finaliser le contrat par voie de négociation. La résolution de ces questions ne compromettrait pas l'intégrité du processus de DP et ne portera atteinte aux droits d'autres proposant à un processus équitable et transparent peuvent être négociées.</p> <p>Pour plus de clarté, Postes Canada peut choisir à son gré, un ou des soumissionnaires pour fin de négociations et s'il y a entente, attribuer le contrat.</p> <p>Si les négociations sont jugées insatisfaisantes à la seule discrétion de Postes Canada agissant raisonnablement, Postes Canada se réserve le droit de mettre fin à ces négociations et d'entamer des négociations avec le prochain soumissionnaire au classement.</p>
10.0	Agreement Award	10.0	Attribution du contrat
	<p>If a Proposer is selected by Canada Post to undertake negotiations, such selection will not in and of itself result in an agreement being formed between Canada Post and the Proposer. Only the mutual satisfaction that both Canada Post and the Proposer have reached a meeting of the minds as evidenced in an executed contract will serve as a Agreement Award.</p>		<p>Si un soumissionnaire est choisi par Postes Canada pour entamer des négociations, ce choix n'entraînera pas en elle-même la conclusion d'une entente entre Postes Canada et le soumissionnaire négociateur. L'attribution du contrat sera exécutée seulement à la satisfaction mutuelle de Postes Canada et du soumissionnaire retenu qui ont atteint l'objectif du contrat,</p>

11 .0	Disqualification of Proposal	1 1. 0	Élimination de la proposition
	<p>The Corporation, without liability, cost or penalty, at its sole discretion, may disqualify any Proposal at any time during the RFP process if, in the opinion of the Corporation one or more of the following events occur:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) The Proposer initiates any communication pertaining to this RFP with any employee of the Corporation other than the Contracting Authority; (b) The Proposal contains incorrect information or is incomplete; (c) It is unresponsive to this RFP; (d) The Proposer fails to cooperate with the Corporation in its attempts to clarify information or evaluate the Proposal; (e) The Proposer misrepresents itself in any way; (f) The Proposal, on its face, reveals a conflict of interest or unfair advantage; (g) A change has occurred in the management or ownership structure of the Proposer since Proposal submission; (h) The Proposer has announced that agreement, whether final or conditional, has been reached with another party(ies) for the sale of all or part of its business and/or assets or a change in ownership of management of the Proposer since Proposal submission; or (i) The Proposer, or any of its directors, officers or employees are, or have been, convicted of a criminal, quasi-criminal or regulatory offence, other than an offence for which a criminal pardon has been granted, that in the opinion of the Corporation, could adversely affect the ability of the Proposer to deliver all or part of the Services or the public image or reputation of Canada Post. 		<p>À sa seule et entière discrétion et sans s'exposer à quelque obligation que ce soit ni encourir une quelconque pénalité ou devoir engager des frais, la Société peut éliminer n'importe quelle proposition à tout moment au cours du processus si, à son avis, l'un des cas suivants se produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le soumissionnaire établit toute communication concernant la DP avec un employé de la Société autre que l'autorité contractante; b) la proposition comporte de l'information inexacte ou incomplète; c) la proposition ne répond pas aux questions traitées dans la DP; d) le soumissionnaire ne prête pas son concours à la Société lorsqu'elle tente d'obtenir des précisions ou d'évaluer la proposition; e) le soumissionnaire donne de faux renseignements à son sujet de quelque manière que ce soit; f) de toute évidence, la proposition place le soumissionnaire en situation de conflit d'intérêts ou lui confère un avantage injuste; g) un changement est survenu dans la structure de gestion du soumissionnaire sélectionné ou bien la propriété de son entreprise a changé de main depuis la transmission de la proposition; h) le soumissionnaire a annoncé qu'une entente, définitive ou conditionnelle, a été conclue avec une autre partie pour la vente de la totalité ou d'une partie de son entreprise ou de son actif ou pour un changement de propriétaire pour la gestion de l'entreprise depuis la transmission de la proposition; i) le soumissionnaire, ou l'un de ses directeurs, agents ou employés, a été reconnu coupable d'une infraction criminelle, quasi-criminelle ou réglementaire autre qu'une infraction pour laquelle un pardon a été accordé, qui, selon la Société, pourrait avoir une incidence négative importante sur la capacité et les aspirations du soumissionnaire à offrir les services en partie ou en totalité ou sur l'image publique ou sur la réputation de Postes Canada.
12 .0	Tender Closing Time	1 2. 0	Date et heure de clôture prescrites
	<p>The responsibility for submitting Proposal fully compliant with all RFP requirements, on or before the Closing Time, is solely and strictly the responsibility of the Proposer.</p> <p>Proposals received by the Corporation after the Closing Date and Time may be accepted if:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ the Proposer can supply written evidence originating from the Delivery Agent that the Proposal was received / accepted by a representative of the Delivery Agent prior to the Closing Time and with a reasonable expectation that the Proposal would be delivered by the Delivery Agent prior to the Closing Time; and ▪ the Proposal is received by the Solicitation Control Officer before the First Stage of the proposal evaluation process has been completed. <p><u>The First Stage</u> of the proposal evaluation process is the first stage of a multi-staged evaluation process as defined in the RFP. For example, in the case of a multi-staged evaluation, the evaluation of mandatory criteria would normally be considered the First Stage. If the evaluation method is not defined as multi-staged in the RFP, or is presented as single-staged, then the First Stage constitutes the entire evaluation</p>		<p>Il incombe au soumissionnaire, et à lui seul, d'envoyer la proposition entièrement compatible avec les exigences de la DP avant la date et heure de clôture prescrite.</p> <p>Les propositions reçues après les date et heure de clôture prescrites pourraient être acceptées si :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le soumissionnaire peut fournir une preuve écrite provenant de l'Agent de livraison que la proposition a été reçue / acceptée par un représentant de l'Agent de livraison avant l'heure de fermeture et dans l'attente raisonnable que la proposition serait livrée par l'Agent de livraison avant l'heure de clôture ; et ▪ la proposition est reçue par l'agent de contrôle des demandes avant que la première étape du processus d'évaluation de la proposition ne soit complétée. <p>La <u>première étape</u> du processus d'évaluation de la proposition est la première étape d'un processus à plusieurs étapes d'évaluation au sens de la DP. Par exemple, dans le cas d'une évaluation en plusieurs étapes, l'évaluation des</p>

	process up to but not including Agreement Award.			critères obligatoires serait normalement considérée la première étape. Si la méthode d'évaluation n'est pas définie comme plusieurs étapes dans la DP, ou est présentée comme étape unique, alors la première étape constitue le processus d'évaluation complet jusqu'à mais n'incluant pas l'octroi du contrat.
13.0	Cost Incurred by Proposers		13.0	Frais engagés par les soumissionnaires
	Nothing in this RFP, receipt by the Corporation of a response to this RFP, or subsequent negotiations by the Corporation of terms of an Agreement to supply, shall in any way impose an obligation on the Corporation to reimburse any Proposer or to pay any compensation for costs incurred in the preparation of a response to this RFP, presentations, or the negotiation of a proposed contract.			Aucune stipulation de la DP, aucun accusé de réception de la Société concernant une réponse à la DP et aucune négociation engagée ultérieurement par la Société au sujet des conditions d'un contrat portant sur la prestation des services n'aura pour effet d'imposer à celle-ci une quelconque obligation de rembourser quoi que ce soit au soumissionnaire ou de lui payer une quelconque compensation pour des frais engagés par celui-ci afin de préparer une proposition en réponse à la DP, pour effectuer une présentation ou pour négocier un éventuel contrat.
14.0	No Obligation to Purchase		14.0	Aucune obligation d'acheter
	Nothing in this RFP, receipt by the Corporation of a response to this RFP, or subsequent negotiations by the Corporation of terms of an Agreement to supply, shall in any way impose a legal obligation on the Corporation to make any purchases from any Proposer.			Aucune stipulation de la DP, aucun accusé de réception de la Société concernant une réponse à la DP et aucune négociation engagée ultérieurement par la Société au sujet des conditions d'un contrat portant sur la prestation des services n'aura pour effet d'imposer à celle-ci une quelconque obligation juridique l'engageant à acheter quoi que ce soit d'un soumissionnaire.
15.0	Ownership		15.0	Propriété
	Proposals received in response to this RFP before the Closing Time shall become the property of the Corporation and will not be returned except if received after the Closing Time and otherwise than in full compliance with the RFP. Unless disclosure is required pursuant to any legislative or other legal requirement or any order of a court or other tribunal having jurisdiction, all Proposals shall be treated as confidential and will be made available only to those individuals authorized to participate in the evaluation process.			Les propositions reçues en réponse à la DP avant les date et heure de clôture prescrites deviennent la propriété de la Société et ne seront pas rendues à leurs auteurs; sauf celles reçues après les date et heure de clôture prescrites et autrement qu'en conformité avec la DP. À moins que la divulgation de ces renseignements ne soit prescrite par la loi ou toute autre exigence juridique ou sur ordonnance d'un tribunal judiciaire ou administratif compétent, toutes les offres seront traitées de façon confidentielle et seront uniquement mises à la disposition des personnes autorisées à participer au processus d'évaluation.
16.0	Orientation		16.0	Orientation
	The selected Proposer and Proposer's drivers must be available for training provided by Canada Post local representatives up to 5 days prior to the commencement of the new Agreement at the Contractor's own expense.			Le soumissionnaire sélectionné et ses conducteurs doivent être disponibles pour suivre la formation fournie par les représentants locaux de Postes Canada jusqu'à cinq jours avant le début du contrat, et ce, à leurs frais.
17.0	Standard Terms and Conditions		17.0	Conditions générales standard
	The Corporation's Standard Terms and Conditions (contract) model for Transportation services is available on the Canada Post web site at http://www.canadapost.ca/cpo/mc/aboutus/suppliers/transportation/transportation.jsf www.canadapost.ca/web/en/pages/aboutus/details.page?article=transportation			Le document type des conditions générales standard (contrat) de la Société pour les services de transport est accessible sur le site Web de Postes Canada au www.canadapost.ca/web/fr/pages/aboutus/details.page?article=transportation

SCHEDULE "A" / ANNEXE "A"

DESCRIPTION OF SERVICE / DESCRIPTION DU SERVICE

**SHERBROOKE & COATICOOK SERVICE ROUTIER
SHERBROOKE & COOKSHIRE SERVICE ROUTIER
SHERBROOKE & ST-DENIS SERVICE ROUTIER
SHERBROOKE & ST-FELIX SERVICE ROUTIER
SHERBROOKE & STANSTEAD SERVICE ROUTIER**

ANNEXE A // SCHEDULE A
SHERBROOKE & COATICOOK SERVICE ROUTIER
J061 / J062

Chapter 2 DATE: 2018/05/31

DESCRIPTION DU SERVICE	SERVICE DESCRIPTION
Transport du courrier entre les points de livraison et les points de cueillette désignés à la section 3 "Horaire de service".	Transportation of mail between designated delivery points and designated tender points as described in section 3 "Surface Transportation Schedule".

1- TYPE DE VÉHICULE REQUIS // TYPE OF VEHICLE REQUIRED

Description	Véhicule requis// Vehicle required (X)	Spécifications du véhicule//Vehicle Specification type Type 1-20 *	Nombre d'unité(s) requise(s)//Number of power unit(s) required
Tracteur//Tractor			
Remorque//Trailer			
Camion porteur//Straight truck	X	VOIR NOTE	1
Camion Cube//Cube van			
Fourgonnette//Cargo Van			
Autres//Other	Voir 'Autres Exigences' en bas// See 'Other Requirements' below		

* Se référer au tableau des spécifications du véhicule pour dimensions et charges utiles. Refer to Vehicle Specification Chart for Measurements and Payloads.

AUTRES EXIGENCES OBLIGATOIRES // OTHER MANDATORY REQUIREMENTS

Description	Oui/Yes = X Non/No = N/A
Portes rabattantes//Barn doors	N/A
Portes à rideau//Roll up doors	X
Aucune préférence//No preference	N/A
Porte latérale//Side door (indiquer G ou D// indicate L or R)	N/A
Certificat du chauffeur requis pour utiliser les chariots élévateurs à petite levée de Postes Canada (section 4.3)// Driver certification required to use CPC Industrial low lift trucks (section 4.3)	N/A
Moyen de communication pour le chauffeur en service// Mean of communication for the driver on duty	
Cellulaire ou télé avertisseur ou radio numérique bidirectionnelle// Cellular or pager or 2-way radio	X
Système de positionnement mondial// GPS	N/A
Non requis// Not required	

RÉSUMÉ DU SERVICE // SERVICE SUMMARY

Distance annuelle approx.// Approx. annual distance	56 750 km
Heures de travail approx. par année// Approx. annual hours	2188 H
Distance quotidienne approx.//Approx. daily distance	275 KM

AUTRES EXIGENCES ET ÉQUIPEMENT SPÉCIAL // OTHER REQUIREMENTS AND SPECIAL EQUIPMENT

CAMION-PORTEUR DE TYPE CHASSIS « HEAVY-DUTY » AVEC BOITE DE 20 PIEDS.
STRAIGHTBODY TRUCK WITH "HEAVY-DUTY" FRAME WITH A 20 FT BOX.

2- SPÉCIFICATIONS DU VÉHICULE // VEHICLE SPECIFICATIONS

TYPE	DESCRIPTION	DIMENSIONS DE LA BOITE// BOX MEASUREMENTS			CAPACITÉ CUBIQUE // CUBIC CAPACITY		CHARGE UTILE// PAYLOAD (KG)	POIDS BRUT VÉHICULE (PBV)// GROSS VEHICLE WEIGHT (GVW)) (KG)
		LONGUEUR //LENGTH	LARGEUR// WIDTH	HAUTEUR// HEIGHT	PIEDS CUBES// CUBIC FEET	MÈTRES CUBES// CUBIC METERS		
1	MINI-FOURGONNETTE// MINI VAN				150	4.2		
2	FOURGONNETTE// CARGO VAN				250	7.1	800	3000
3	FOURGONNETTE ALLONGÉ//E EXTENDED CARGO VAN				300	8.5	1400	3500
4	FOURGON TRONQUÉ// CUTAWAY	12' 3.60 m	7'6" 2.28 m	76" 193 cm	570	16.2	2000	4500
5	FOURGON CUBE//CUBE VAN//	14' 4.27 m	8' 2.44 m	76" 193 cm	640	18.2	3600	5800
6	FOURGON CUBE HD//CUBE VAN HD//	16' 4.88 m	8' 2.44 m	84" 213 cm	818	23.2	4500	7000
7	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	18' 5.49 m	8' 2.44 m	84" 213 cm	923	26.2	5400	8000
8	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	18' 5.49 m	8.5' 2.59 m	84" 213 cm	985	27.9	5400	8000
9	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	20' 6.1 m	8.5' 2.59 m	96" 244 cm	1360	38.9	6300	11000
10	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	22' 6.7 m	8.5' 2.59 m	96" 244 cm	1496	42.7	7200	15800
11	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	22' 6.7 m	8.5' 2.59 m	102" 259 cm	1500	42.5	7200	15800
12	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	24' 7.31 m	8.5' 2.59 m	102" 259 cm	1554	44.0	7500	15800

<p>2.1 ÂGE DES VÉHICULES</p> <p>Les véhicules (les unités) qui exécutent le service ne doivent pas être en service depuis plus de CINQ (5) ans au moment de l'entrée en vigueur de l'entente. Les remorques fournies ne doivent pas être en service depuis plus de N/A au moment de l'entrée en vigueur de l'entente.</p>
<p>2.2 CAPACITÉ EN MONOTENEURS</p> <p>S = Monoteneurs simples D = Monoteneurs doublés La capacité en monoteneurs n'est précisée qu'à des fins de référence pour Postes Canada. Dans le cas d'un chargement en vrac la capacité maximale autorisée de chargement est le facteur déterminant.</p>
<p>2.3 OUVERTURE DES PORTES</p> <p>95 pouces est l'espace de dégagement minimum pour l'ouverture de la porte dans le cas des camions porteurs et des ensembles tracteur/remorque entre le point le plus haut de la plate-forme et le point le plus bas de la porte.</p>
<p>2.4 DIMENSIONS ET CHARGES UTILES</p> <p>Les spécifications ci-dessus sont des exigences minimales et ne doivent être utilisées que comme des lignes directrices générales. Il peut y avoir des variations dans la taille ou le volume du véhicule à condition que les exigences minimales aient été respectées selon le numéro du type de spécification du véhicule requis.</p>
<p>2.5 HAUTEUR DU CAMION PAR RAPPORT AU QUAI</p> <p>Tous les camions porteurs et les ensembles tracteur/remorque (types 7 à 18) doivent être conformes aux normes de l'industrie relatives au chargement et au déchargement depuis un quai standard d'une hauteur de 48 pouces par rapport au sol, sauf dispositions contraires de l'Annexe A.</p>
<p>2.6 RESTRICTIONS</p> <p>Pas de camion réfrigéré (« reefer ») Pas de système de chauffage au propane</p>

<p>2.1 AGE OF VEHICLES</p> <p>The Vehicles (power units) performing the service will not be older than FIVE (5) years at the starting date of the Agreement. The Trailers provided will not be older than N/A at the starting date of the Agreement.</p>
<p>2.2 MONOTAINER CAPACITY</p> <p>S=Single monotainers D=Double stacked monotainers Monotainer capacity is for CPC reference only. When loose loading, the determining factor will be maximum licensed cargo capacity.</p>
<p>2.3 DOOR OPENING</p> <p>95 inches is the minimum clearance for straight trucks and tractor/trailer units for door opening from the highest point of the floor to lowest point of door.</p>
<p>2.4 MEASUREMENTS AND PAYLOADS</p> <p>The above specifications are minimum requirements and are to be used as general guidelines only. Vehicle Size and cube variations are possible as long as minimum requirements are met as per Vehicle Specifications Type indicated.</p>
<p>2.5 VEHICLE HEIGHT TO DOCK LEVEL</p> <p>All straight trucks or tractor trailer units (types 7 to 18) must meet industry standards for loading/unloading from a standard 48" ground to dock floor level high dock unless otherwise specified in Schedule A.</p>
<p>2.6 RESTRICTIONS</p> <p>No refrigerated ("reefer") trucks are allowed No propane heaters are allowed</p>

3- HORAIRE DE TRANSPORT // SURFACE TRANSPORTATION SCHEDULE

Logistique du courrier \ Région du Québec			SHERBROOKE & COATICOOK J061 - J062			
En vigueur le / effective		Avis #				
Remplace / Replace #						
Bureaux desservis / Offices desserved	Code postal Code	+ Via	J061 (12345)		(12345) KM	
SHERBROOKE	J1H 1R0		04.15	0.00	18.45	
1605 QUEEN VICTORIA			R 05.35	1.20	D 18.30	
LENNOXVILLE	J1M 1T0		D 05.50	0.15	18.15	
3005 DU COLLÈGE				9.0	R 18.00	
COATICOOK	J1A 1N0		D 06.20	0.30	17.30	
(Stanhope)	J0B 3C0			28.0		
(St Hermenegilde)	J0B 2W0					
(Ste Edwidge)	J0B 2R0		06.50	0.30	R 17.15	
65 MAIN EST					0.10	
DIXVILLE	J0B 1P0		D 07.00	0.10	17.05	
289 CHEMIN PARKER			07.10	0.10	R 16.55	
COMPTON	J0B 1L0		D 07.35	0.25	16.30	
1 CHEMIN DE HATLEY			07.45	0.10	R 16.20	
WATERVILLE	J0B 3H0		D 07.55	0.10	16.10	
175 PRINCIPALE SUD			08.05	0.10	R 16.00	
NORTH HATLEY	J0B 2C0		D 08.15	0.10	15.50	
125 RUE MAIN			08.25	0.10	R 15.40	
AGRICULTURE CAN.(client)	J0B 1M0				0.10	
2000 ROUTE 108 COOKSHIRE					R 15.10	
SHERBROOKE	J1H 1R0		P 08.55	0.30	14.55	
RAMASSAGE SOUTH SHORE 323 RUE DE L'UNION COATICOOK CLIENT DE LA SUCCURSALE					14:30	
			(12345)	KM	(12345) J062	
HRES QUOTIDIENNES / DAILY HRS			04.55		03.50	
KMS QUOTIDIEN / DAILY KMS			113.0		114.0	
JOURS ANNUELS / YEARLY DAYS			250		250	
Entrepreneur / Contractor:	Spécifications / specification	Fréquence / frequency ()	Légende / Legend:			
	Capacité: 20 PI	(1) = lundi / Monday	D donner / give			
	DE TYPE HD	(2) = mardi / Tuesday	E échanger / exchange			
	Charge de travail / workload	(3) = mercredi / Wednesday	L livrer / deliver			
	heures annuelles / Yearly hours	(4) = jeudi / Thursday	P positionnement / positioning			
	2,188	(5) = vendredi / Friday	R ramasser / pick up			
	kms annuel / Yearly kilometers	(6) = samedi / Saturday	+ monos simple/single stack			
	56,750	(7) = dimanche / Sunday	# monos double/double stack			
URGENCE / EMERGENCY	MODIFICATIONS:					
CENTRE DE CONTRÔLE / CONTROL CENTER 1-800-361-8744	AJOUT DE RAMASSAGE -CLIENT DEMANDÉ PAR LA SUCCURSALE DE COATICOOK. LE TRANSPORTEUR L'EFFECTUE EN DEHORS DES HEURES DE SERVICES PRÉVUES PAR LE TRANSPORT RÉGIONAL. CAMION LOURD NON AUTORISÉ ENTRE WATERVILLE ET NORTH HATLEY					

4- EXIGENCES OPÉRATIONNELLES ET EXIGENCES EN MATIÈRE DE VÉHICULES // VEHICLE & OPERATIONAL REQUIREMENTS

4.1 MATÉRIEL	4.1 EQUIPMENT
Le matériel utilisé doit posséder un permis pour le PBV maximum autorisé par la loi. Le matériel doit respecter l'ensemble des règlements fédéraux, provinciaux et municipaux relatifs à l'utilisation et à l'état de ce matériel.	All equipment must be licensed for the maximum legal G.V.W. All equipment must meet Federal, provincial and municipal regulations governing the use and condition of such equipment
Les camions porteurs et les remorques doivent être munis de barres ICC afin d'assurer la compatibilité avec les systèmes Dock-Lock des établissements de traitement du courrier de Postes Canada.	Straight trucks and trailers must have ICC bars in order to accommodate the Dock Lock systems at Canada Post mail processing facilities.
Si, pour une raison quelconque, l'entrepreneur se voit obligé de fournir un véhicule de remplacement pour celui qui est visé par l'Annexe A, le véhicule de remplacement doit respecter les spécifications du contrat ou les dépasser.	If, for any reason, the contractor has to provide a substitute or replacement for the vehicle contracted for Schedule "A", the substitute vehicle must meet or exceed the contract specifications.
Les conducteurs installeront ou ôteront les cales de roue sur le camion ou la remorque pendant tout les arrêts prévus à l'horaire, le cas échéant.	Drivers will install and/or remove wheel chocks to/from truck or trailer wheels at all stops on the schedule, if applicable.
Les personnes qui se trouvent dans un emplacement appartenant à Postes Canada doivent en tout temps porter des chaussures de protection approuvées par la CSA Les personnes qui se trouvent dans les aires de chargement d'une installation postale appartenant à Postes Canada doivent en tout temps porter une veste de circulation à haute visibilité selon la norme CSA Z96-02. Aire de chargement est définie comme suit : Établissements mécanisés : sur les quais de chargement et dans les stationnements adjacents. Succursales postales : dans les aires de chargement et sur le quai lorsqu'un chariot élévateur à petite levée (L-7) est en fonction. Stationnements des camions et voies de circulation dans les installations postales	C.S.A. approved safety shoes must be worn at all times on CPC property. CSA Z96-02 approved high-visibility traffic safety vest must be worn at all times on CPC loading areas. Loading area is defined as follows: <ul style="list-style-type: none"> • Mechanized plants: on the loading docks and in the adjacent parking lots. • Postal stations: in the loading areas and on the dock when a low-lift truck (L-7) is in use. • Truck parking lots and traffic lanes in postal installations.
Toutes les portes des véhicules doivent être munies d'une serrure ou d'un mécanisme de verrouillage afin de recevoir les sceaux fournis par Postes Canada si requis. L'entrepreneur doit veiller en tout temps à la sécurité des véhicules et des clés de véhicule.	All vehicle doors are to be furnished with a lock or locking mechanism in order to affix Canada Post seals if required. The Contractor must ensure that the vehicles and the keys for vehicles remain secure at all times.
4.2 TÂCHES DE CONVENTION PARTICULIÈRE	4.2 SPECIAL SERVICE TASKS
L'intérieur de la caisse ou de la remorque ne doit en aucun temps être jonché de déchets (poussière, résidus de papier et de carton).	The inside of the box/trailer must be kept clean at all times from refuse (dust, paper or cardboard waste etc.)
L'entrepreneur pourrait avoir à transporter de l'équipement postal comme des boîtes aux lettres publiques, des armoires de relais etc. pendant l'horaire normal.	The Contractor may be required to carry postal equipment such as street letter boxes, relay boxes etc on the regular schedule
Si Postes Canada en fait la demande, l'entrepreneur devra séparer le courrier ramassé pendant le parcours de levée du courrier par catégorie de produit.	When requested by Canada Post, the Contractor shall separate by product line on the vehicle all mail picked up on the mail collection trip.
Le chargement/déchargement à tous les points de service désignés est la responsabilité de l'entrepreneur. De l'aide au chargement/déchargement peut être fourni dans les centres majeurs.	Loading/Unloading at all points is the Contractor's responsibility. Assistance with loading/unloading may be provided in major centers.
4.3 FORMATION SUR ÉQUIPEMENT MANUEL ET MÉCANISÉ DE MANUTENTION (EMM)	4.3 MOTORIZED MATERIAL HANDLING EQUIPMENT (MMHE) TRAINING
L'entrepreneur reconnaît que l'utilisation de chariots élévateurs à petite levée ou d'équipement manuel et mécanisé (EMM) peut être exigée aux fins de l'exécution du travail pour certains services. Se référer au tableau « autres exigences obligatoires» pour savoir si le chauffeur a besoin d'un certificat pour utiliser un EMM.	The Contractor may have to use Industrial low lift trucks or Motorized Material Handling Equipment (MMHE) to perform the service on certain services. Refer to table "other mandatory requirements " to know if the driver(s) need a certification to use a MMHE.

Dans le cas ou l'utilisation d'un chariot élévateur à petite levée ou un EMM n'est pas nécessaire, l'entrepreneur reconnaît que l'utilisation d'équipement manuel et mécanisé peut être exigée aux fins de l'exécution du travail. En conséquence, si l'entrepreneur utilise ou doit utiliser l'équipement de Postes Canada pour charger et décharger le courrier, il en fait usage à ses propres risques et s'engage à indemniser Postes Canada et à la tenir exempte de toute réclamation aux termes de la présente entente pouvant découler de l'utilisation de l'équipement.

Dans le cas ou l'utilisation d'un chariot élévateur à petite levée ou d'un EMM est nécessaire, l'entrepreneur s'engage à recourir à ses frais à des employés qui sont formés et accrédités (titulaires d'une carte) en conformité avec les dispositions du *Code canadien du travail* (« Code ») et des règlements fédéraux et provinciaux en matière de santé et de sécurité au travail aux fins de l'utilisation de chariots à petite levée (équipement manuel et motorisé de manutention de type LR7 et LW7).

L'entrepreneur doit utiliser l'équipement de Postes Canada pour charger et décharger le courrier, il en fait usage à ses propres risques et s'engage à indemniser Postes Canada et à la tenir exempte de toute réclamation aux termes de la présente entente pouvant découler de l'utilisation de l'équipement.

Le conducteur engagé par l'entrepreneur peut être soumis à une vérification; un document ou une carte d'accréditation doit alors être présenté à la demande de n'importe quel responsable de Postes Canada. À défaut d'une preuve, l'entrepreneur doit engager un conducteur certifié aux fins de l'utilisation d'EMM pour la prestation du service en question ou un autre entrepreneur devra assurer ce service (aux frais de l'entrepreneur) jusqu'à ce qu'un conducteur certifié soit engagé.

4.4 COMMUNICATIONS

L'entrepreneur doit s'assurer qu'il est possible en tout temps de communiquer avec le personnel de supervision.

L'entrepreneur doit fournir, s'il y a lieu, aux chauffeurs en service un téléphone cellulaire en état de fonctionnement, une radio avec émetteur-récepteur ou un téléavertisseur.

4.5 IRRÉGULARITÉS DU SERVICE

Toute irrégularité du service, tout problème ou retard (bris, météo, retards liés aux établissements, etc.) doivent être signalés au Centre de rendement par secteur (CRS) (nombre de téléphone) en moins de 10 minutes après l'incident.

4.6 CLÉS DE POSTES CANADA

Les clés de Postes Canada doivent en tout temps être à l'abri des pertes ou du vol. Il faut signaler toute perte de clé au Centre régional de contrôle. L'entrepreneur est responsable des coûts causés par la perte de clés.

4.7 PROCÉDURES RELATIVES AUX QUAIS

Il incombe aux entrepreneurs du service routier de s'assurer que leurs chauffeurs connaissent les procédures relatives aux quais et qu'ils les suivent en tout temps. Les procédures relatives aux quais sont affichées dans tous les quais d'établissement de traitement du courrier de Postes Canada.

4.8 DÉFINITIONS DE LA FRÉQUENCE

Jour 1 = lundi Jour 2 = mardi Jour 3 = mercredi
 Jour 4 = jeudi Jour 5 = vendredi Jour 6 = samedi
 Jour 7 = dimanche

4.9 CONGÉS FÉRIÉS

Jour de l'An	Fête du Canada
Vendredi saint	Fête du Travail
Fête de Pâques	Jour de l'Action de Grâce
Fête de la Reine	Jour du Souvenir
St-Jean Baptiste	Jour de Noël
(Québec seulement)	Lendemain de Noël

If there is no need to use an industrial low lift truck or a MMHE equipment, then the Contractor acknowledges that in the performance of the work, the operation of manual and mechanized equipment may be required. Accordingly, in the event the Contractor uses or is required to use Canada Post equipment for loading and/or unloading of the mail, the Contractor shall make such use at its own risk and shall indemnify and hold Canada Post harmless pursuant to the indemnification provisions set forth in this agreement, with respect to any liability arising from such use.

If the driver(s) need(s) to use an industrial low lift truck or a MMHE equipment, then the contractor at its own expense) shall provide personnel who are properly trained and certified (carry a card) in accordance to the Canada Labour Code ("Code") and the Canadian/Provincial Occupational Health and Safety Regulations ("COSH") level in the operation of industrial low lift trucks (Manual and Motorized Material Handling Equipment (MMHE), similar to LR7 and LW7).

The Contractor will be required to use Canada Post equipment for loading and/or unloading the mail, the Contractor shall make such use at its own risk and shall indemnify and hold Canada Post harmless pursuant to the indemnification provisions set forth in this Agreement, with respect to any liability arising from such use.

The contractor's driver may be challenged, a certification document/card, in the use of MMHE, must be shown to any Canada Post Officials upon request. Lack of proof will require the contractor to provide a driver certified, in the use of MMHE, for the service or an alternate contractor (at the contractor's expense) will be used until a certified driver can be provided.

4.4 COMMUNICATIONS

Contractor must provide 24-hour communication access to supervisory staff.

If indicated, the contractor must provide a working cellular telephone, 2-way radio or pager in the vehicle at all times while on duty.

4.5 SERVICE IRREGULARITIES

Any service irregularities, problem or delays (breakdowns, weather, facility delays, etc) must be reported to the Area Performance Centre (APC) (phone number) within 10 minutes of occurrence..

4.6 CANADA POST KEYS

CPC Keys must be kept secure at all times. Loss of keys must be reported to Regional Control Centre. The contractor is liable for any costs due to the lost of keys.

4.7 DOCK PROCEDURES

It is the responsibility of highway service contractors to ensure their drivers familiarize themselves and follow dock procedures at all times. Dock procedures are posted on the dock at all Canada Post mail processing plants.

4.8 FREQUENCY DEFINITIONS

Day 1 = Monday Day 2 = Tuesday
 Day 3 = Wednesday Day 4 = Thursday
 Day 5 = Friday Day 6 = Saturday Day 7 = Sunday

4.9 STATUTORY HOLIDAYS

New Year's Day	Canada Day
Good Friday	Labour Day
Easter Monday	Thanksgiving Day
Victoria Day	Remembrance Day
St-Jean Baptiste Day	Christmas Day
(Quebec only)	Boxing Day

Fête civique (excepté Québec)
4.10 RÉGLEMENTS D'EXPLOITATION RELATIFS AUX JOURS FÉRIÉS
Il n'y a habituellement pas de prestation du service pendant les jours fériés. Les règlements et les définitions qui suivent s'appliquent néanmoins aux situations où il s'agit de déterminer le paiement des services qui sont exigés pendant un jour férié.
Postes Canada se réserve le droit de remplacer un jour férié par une journée normale d'exploitation qui aurait été annulée. Une modification de l'horaire immédiatement avant ou après un jour férié peut être exigée, causant ainsi l'annulation d'un parcours ou plus, par ex. l'annulation du service normal le samedi et le dimanche avant un jour férié tombant le lundi. Dans un tel cas, il peut être exigé que l'entrepreneur exécute le service le jour férié en remplacement des parcours annulés. Aucun paiement additionnel ne sera autorisé.
Le paiement des services fournis un jour férié, à l'exception des situations décrites dans le paragraphe ci-dessus, sera basé sur un tarif calculé au pro rata de la valeur annuelle du contrat.

Civic Holiday (except Quebec)
4.10 OPERATING RULES ON STATUTORY HOLIDAYS
The service usually does not operate on statutory holidays. However, for the purpose of determining payment for services required to operate on a statutory holiday, the following rules and definitions will apply.
Canada Post reserves the right to substitute a statutory holiday for a cancelled normal operating day. A modification to the schedule, which precedes or follows a statutory holiday, may be required resulting in cancelled trip(s), e.g. canceling the regular Saturday and Sunday trip preceding a holiday Monday. In such cases the contractor may be required to operate on the statutory holiday in lieu of the cancelled trip. No additional payment will be allowed.
Payment for services operating on a statutory holiday excluding situations described as on paragraph above will be based on pro-rata rate only as per the annual contract value.

**ANNEXE A // SCHEDULE A
SHERBROOKE & COOKSHIRE SERVICE ROUTIER
J071 / J072**

Chapter 3 DATE: 2018/05/31

DESCRIPTION DU SERVICE	SERVICE DESCRIPTION
Transport du courrier entre les points de livraison et les points de cueillette désignés à la section 3 "Horaire de service".	Transportation of mail between designated delivery points and designated tender points as described in section 3 "Surface Transportation Schedule".

1- TYPE DE VÉHICULE REQUIS // TYPE OF VEHICLE REQUIRED

Description	Véhicule requis// Vehicle required (X)	Spécifications du véhicule//Vehicle Specification type Type 1-20 *	Nombre d'unité(s) requise(s)//Number of power unit(s) required
Tracteur//Tractor			
Remorque//Trailer			
Camion porteur//Straight truck	X	VOIR NOTE	1
Camion Cube//Cube van			
Fourgonnette//Cargo Van			
Autres//Other	Voir 'Autres Exigences' en bas// See 'Other Requirements' below		

* Se référer au tableau des spécifications du véhicule pour dimensions et charges utiles. Refer to Vehicle Specification Chart for Measurements and Payloads.

AUTRES EXIGENCES OBLIGATOIRES // OTHER MANDATORY REQUIREMENTS

Description	Oui/Yes = X Non/No = N/A
Portes rabattantes//Barn doors	N/A
Portes à rideau//Roll up doors	X
Aucune préférence//No preference	N/A
Porte latérale//Side door (indiquer G ou D// indicate L or R)	N/A
Certificat du chauffeur requis pour utiliser les chariots élévateurs à petite levée de Postes Canada (section 4.3)// Driver certification required to use CPC Industrial low lift trucks (section 4.3)	N/A
Moyen de communication pour le chauffeur en service// Mean of communication for the driver on duty	
Cellulaire ou télé avertisseur ou radio numérique bidirectionnelle// Cellular or pager or 2-way radio	X
Système de positionnement mondial// GPS	N/A
Non requis// Not required	

RÉSUMÉ DU SERVICE // SERVICE SUMMARY

Distance annuelle approx.// Approx. annual distance	69 750 km
Heures de travail approx. par année// Approx. annual hours	2354 H
Distance quotidienne approx.//Approx. daily distance	279 KM

AUTRES EXIGENCES ET ÉQUIPEMENT SPÉCIAL // OTHER REQUIREMENTS AND SPECIAL EQUIPMENT

**CAMION-PORTEUR DE TYPE CHASSIS « HEAVY-DUTY » AVEC BOITE DE 20 PIEDS.
STRAIGHTBODY TRUCK WITH "HEAVY-DUTY" FRAME WITH A 20 FT BOX.**

2- SPÉCIFICATIONS DU VÉHICULE // VEHICLE SPECIFICATIONS

TYPE	DESCRIPTION	DIMENSIONS DE LA BOITE// BOX MEASUREMENTS			CAPACITÉ CUBIQUE // CUBIC CAPACITY		CHARGE UTILE// PAYLOAD (KG)	POIDS BRUT VÉHICULE (PBV)// GROSS VEHICLE WEIGHT (GVW)) (KG)
		LONGUEUR //LENGTH	LARGEUR// WIDTH	HAUTEUR// HEIGHT	PIEDS CUBES// CUBIC FEET	MÈTRES CUBES// CUBIC METERS		
1	MINI-FOURGONNETTE// MINI VAN				150	4.2		
2	FOURGONNETTE// CARGO VAN				250	7.1	800	3000
3	FOURGONNETTE ALLONGÉ//E EXTENDED CARGO VAN				300	8.5	1400	3500
4	FOURGON TRONQUÉ// CUTAWAY	12' 3.60 m	7'6" 2.28 m	76" 193 cm	570	16.2	2000	4500
5	FOURGON CUBE//CUBE VAN//	14' 4.27 m	8' 2.44 m	76" 193 cm	640	18.2	3600	5800
6	FOURGON CUBE HD//CUBE VAN HD//	16' 4.88 m	8' 2.44 m	84" 213 cm	818	23.2	4500	7000
7	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	18' 5.49 m	8' 2.44 m	84" 213 cm	923	26.2	5400	8000
8	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	18' 5.49 m	8.5' 2.59 m	84" 213 cm	985	27.9	5400	8000
9	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	20' 6.1 m	8.5' 2.59 m	96" 244 cm	1360	38.9	6300	11000
10	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	22' 6.7 m	8.5' 2.59 m	96" 244 cm	1496	42.7	7200	15800
11	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	22' 6.7 m	8.5' 2.59 m	102" 259 cm	1500	42.5	7200	15800
12	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	24' 7.31 m	8.5' 2.59 m	102" 259 cm	1554	44.0	7500	15800

2.1 ÂGE DES VÉHICULES

Les véhicules (les unités) qui exécutent le service ne doivent pas être en service depuis plus de **CINQ (5) ans** au moment de l'entrée en vigueur de l'entente.
Les remorques fournies ne doivent pas être en service depuis plus de **N/A** au moment de l'entrée en vigueur de l'entente.

2.2 CAPACITÉ EN MONOTENEURS

S = Monoteneurs simples D = Monoteneurs doublés
La capacité en monoteneurs n'est précisée qu'à des fins de référence pour Postes Canada. Dans le cas d'un chargement en vrac la capacité maximale autorisée de chargement est le facteur déterminant.

2.3 OUVERTURE DES PORTES

95 pouces est l'espace de dégagement minimum pour l'ouverture de la porte dans le cas des camions porteurs et des ensembles tracteur/remorque entre le point le plus haut de la plate-forme et le point le plus bas de la porte.

2.4 DIMENSIONS ET CHARGES UTILES

Les spécifications ci-dessus sont des exigences minimales et ne doivent être utilisées que comme des lignes directrices générales. Il peut y avoir des variations dans la taille ou le volume du véhicule à condition que les exigences minimales aient été respectées selon le numéro du type de spécification du véhicule requis.

2.5 HAUTEUR DU CAMION PAR RAPPORT AU QUAI

Tous les camions porteurs et les ensembles tracteur/remorque (types 7 à 18) doivent être conformes aux normes de l'industrie relatives au chargement et au déchargement depuis un quai standard d'une hauteur de 48 pouces par rapport au sol, sauf dispositions contraires de l'Annexe A.

2.6 RESTRICTIONS

Pas de camion réfrigéré (« reefer »)
Pas de système de chauffage au propane

2.1 AGE OF VEHICLES

The Vehicles (power units) performing the service will not be older than **FIVE (5) years** at the starting date of the Agreement.
The Trailers provided will not be older than **N/A** at the starting date of the Agreement.

2.2 MONOTAINER CAPACITY

S=Single monotainers D=Double stacked monotainers
Monotainer capacity is for CPC reference only. When loose loading, the determining factor will be maximum licensed cargo capacity.

2.3 DOOR OPENING

95 inches is the minimum clearance for straight trucks and tractor/trailer units for door opening from the highest point of the floor to lowest point of door.

2.4 MEASUREMENTS AND PAYLOADS

The above specifications are minimum requirements and are to be used as general guidelines only. Vehicle Size and cube variations are possible as long as minimum requirements are met as per Vehicle Specifications Type indicated.

2.5 VEHICLE HEIGHT TO DOCK LEVEL

All straight trucks or tractor trailer units (types 7 to 18) must meet industry standards for loading/unloading from a standard 48" ground to dock floor level high dock unless otherwise specified in Schedule A.

2.6 RESTRICTIONS

No refrigerated ("reefer") trucks are allowed
No propane heaters are allowed

3- HORAIRE DE TRANSPORT // SURFACE TRANSPORTATION SCHEDULE

Logistique du courrier | Région du Québec



De partout... jusqu'à vous

SHERBROOKE / COOKSHIRE J071 / J072

En vigueur le / effective	Avis #
Remplace / Replace #	

Bureaux desservis / Offices desserved	Code postal Code	+ Via
SHERBROOKE	J1H1R0	
1605 QUEEN VICTORIA		
CHUS PORTE 55	J1H 5N4	
3001 12e AVENUE NORD		
ASCOT CORNER	J0B1A0	
5693 PRINCIPALE		
COOKSHIRE	J0B1M0	
20 CRAIG SUD		
EAST ANGUS	J0B1R0	
46 ST-JEAN		
WEEDON	J0B3J0	
315 7ième AVENUE		
ACCOMODATION MARBLETON	J0B2L0	
143 PRINCIPALE EST		
BISHOPTON	J0B1G0	
76 MAIN		
CREATION JADE CLIENT		
5547 RTE 112 ASCOT-CORNER	J0B1A0	
SHERBROOKE	J1H1R0	

J071 (12345)				
	05.00	0.00		
R	06.15	1.15		
	06.30	0.15	9.0	
	06.40	0.10		
D	06.55	0.15	12.0	
	07.05	0.10		
D	07.25	0.20	16.0	
	07.40	0.15		
D	07.55	0.15	11.0	
	08.05	0.10		
D	08.30	0.25	32.0	
	08.45	0.15		
D	09.05	0.20	20.0	
	09.20	0.15		
P	09.55	0.35	39.0	

(12345) KM

(12345)				KM
P	19.15	0.30		
D	18.45	0.20	9.0	
	18.25	0.10		
	18.15	0.15	12.0	
	18.00	0.15		
R	17.45	0.15	16.0	
	17.30	0.15		
R	17.15	0.10	11.0	
	17.05	0.15		
R	16.50	0.25	32.0	
	16.25	0.15		
R	16.10	0.15	14.0	
	15.55	0.05		
R	15.50	0.10	6.0	
	15.40	0.10		
R	15.30	0.20	25.0	
	15.10	0.05		
R	15.05	0.20	15.0	
	14.45	0.00		

(12345)
J072

HRES QUOTIDIENNES / DAILY HRS	04.55
KMS QUOTIDIEN / DAILY KMS	139.0
JOURS ANNUELS / YEARLY DAYS	250

04.30
140.0
250

Entrepreneur / Contractor:	Spécifications / specifications: Capacité: 20 PI DE TYPE HD	Fréquence / frequency (L) (1) = lundi / Monday (2) = mardi / Tuesday (3) = mercredi / Wednesday (4) = jeudi / Thursday (5) = vendredi / Friday (6) = samedi / Saturday (7) = dimanche / Sunday	Légende / Legend: D donner / give E échanger / exchange L livrer / deliver P positionnement / positioning R ramasser / pick up + monos simple/single stack # monos double/double stack
	Charge de travail / workload Hrs annuelles / Yearly hours 2,354 Kms annuel / Yearly kilometer 69,750	MODIFICATIONS:	
URGENCE / EMERGENCY CENTRE DE CONTRÔLE / CONTROL CENTER 1-800-361-8744			

4- EXIGENCES OPÉRATIONNELLES ET EXIGENCES EN MATIÈRE DE VÉHICULES // VEHICLE & OPERATIONAL REQUIREMENTS

<p>4.1 MATÉRIEL</p> <p>Le matériel utilisé doit posséder un permis pour le PBV maximum autorisé par la loi. Le matériel doit respecter l'ensemble des règlements fédéraux, provinciaux et municipaux relatifs à l'utilisation et à l'état de ce matériel.</p>	<p>4.1 EQUIPMENT</p> <p>All equipment must be licensed for the maximum legal G.V.W. All equipment must meet Federal, provincial and municipal regulations governing the use and condition of such equipment</p>
<p>Les camions porteurs et les remorques doivent être munis de barres ICC afin d'assurer la compatibilité avec les systèmes Dock-Lock des établissements de traitement du courrier de Postes Canada.</p>	<p>Straight trucks and trailers must have ICC bars in order to accommodate the Dock Lock systems at Canada Post mail processing facilities.</p>
<p>Si, pour une raison quelconque, l'entrepreneur se voit obligé de fournir un véhicule de remplacement pour celui qui est visé par l'Annexe A, le véhicule de remplacement doit respecter les spécifications du contrat ou les dépasser.</p>	<p>If, for any reason, the contractor has to provide a substitute or replacement for the vehicle contracted for Schedule "A", the substitute vehicle must meet or exceed the contract specifications.</p>
<p>Les conducteurs installeront ou ôteront les cales de roue sur le camion ou la remorque pendant tout les arrêts prévus à l'horaire, le cas échéant.</p>	<p>Drivers will install and/or remove wheel chocks to/from truck or trailer wheels at all stops on the schedule, if applicable.</p>
<p>Les personnes qui se trouvent dans un emplacement appartenant à Postes Canada doivent en tout temps porter des chaussures de protection approuvées par la CSA</p> <p>Les personnes qui se trouvent dans les aires de chargement d'une installation postale appartenant à Postes Canada doivent en tout temps porter une veste de circulation à haute visibilité selon la norme CSA Z96-02.</p> <p>Aire de chargement est définie comme suit :</p> <p>Établissements mécanisés : sur les quais de chargement et dans les stationnements adjacents. Succursales postales : dans les aires de chargement et sur le quai lorsqu'un chariot élévateur à petite levée (L-7) est en fonction. Stationnements des camions et voies de circulation dans les installations postales</p>	<p>C.S.A. approved safety shoes must be worn at all times on CPC property. CSA Z96-02 approved high-visibility traffic safety vest must be worn at all times on CPC loading areas. Loading area is defined as follows:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mechanized plants: on the loading docks and in the adjacent parking lots. • Postal stations: in the loading areas and on the dock when a low-lift truck (L-7) is in use. • Truck parking lots and traffic lanes in postal installations.
<p>Toutes les portes des véhicules doivent être munies d'une serrure ou d'un mécanisme de verrouillage afin de recevoir les sceaux fournis par Postes Canada si requis. L'entrepreneur doit veiller en tout temps à la sécurité des véhicules et des clés de véhicule.</p>	<p>All vehicle doors are to be furnished with a lock or locking mechanism in order to affix Canada Post seals if required. The Contractor must ensure that the vehicles and the keys for vehicles remain secure at all times.</p>
<p>4.2 TÂCHES DE CONVENTION PARTICULIÈRE</p>	<p>4.2 SPECIAL SERVICE TASKS</p>
<p>L'intérieur de la caisse ou de la remorque ne doit en aucun temps être jonché de déchets (poussière, résidus de papier et de carton).</p>	<p>The inside of the box/trailer must be kept clean at all times from refuse (dust, paper or cardboard waste etc.)</p>
<p>L'entrepreneur pourrait avoir à transporter de l'équipement postal comme des boîtes aux lettres publiques, des armoires de relais etc. pendant l'horaire normal.</p>	<p>The Contractor may be required to carry postal equipment such as street letter boxes, relay boxes etc on the regular schedule</p>
<p>Si Postes Canada en fait la demande, l'entrepreneur devra séparer le courrier ramassé pendant le parcours de levée du courrier par catégorie de produit.</p>	<p>When requested by Canada Post, the Contractor shall separate by product line on the vehicle all mail picked up on the mail collection trip.</p>
<p>Le chargement/déchargement à tous les points de service désignés est la responsabilité de l'entrepreneur. De l'aide au chargement/déchargement peut être fourni dans les centres majeurs.</p>	<p>Loading/Unloading at all points is the Contractor's responsibility. Assistance with loading/unloading may be provided in major centers.</p>
<p>4.3 FORMATION SUR ÉQUIPEMENT MANUEL ET MÉCANISÉ DE MANUTENTION (EMM)</p>	<p>4.3 MOTORIZED MATERIAL HANDLING EQUIPMENT (MMHE) TRAINING</p>
<p>L'entrepreneur reconnaît que l'utilisation de chariots élévateurs à petite levée ou d'équipement manuel et mécanisé (EMM) peut être exigée aux fins de l'exécution du travail pour certains services.</p>	<p>The Contractor may have to use Industrial low lift trucks or Motorized Material Handling Equipment (MMHE) to perform the service on certain services.</p>
<p>Se référer au tableau « autres exigences obligatoires » pour savoir si le chauffeur a besoin d'un certificat pour utiliser un EMM.</p>	<p>Refer to table "other mandatory requirements " to know if the driver(s) need a certification to use a MMHE.</p>
<p>Dans le cas où l'utilisation d'un chariot élévateur à petite levée ou un EMM n'est pas nécessaire,</p>	<p>If there is no need to use an industrial low lift truck or a MMHE equipment, then the Contractor acknowledges that in the performance of the work, the</p>

l'entrepreneur reconnaît que l'utilisation d'équipement manuel et mécanisé peut être exigée aux fins de l'exécution du travail. En conséquence, si l'entrepreneur utilise ou doit utiliser l'équipement de Postes Canada pour charger et décharger le courrier, il en fait usage à ses propres risques et s'engage à indemniser Postes Canada et à la tenir exempte de toute réclamation aux termes de la présente entente pouvant découler de l'utilisation de l'équipement.

Dans le cas ou l'utilisation d'un chariot élévateur à petite levée ou d'un EMM est nécessaire, l'entrepreneur s'engage à recourir à ses frais à des employés qui sont formés et accrédités (titulaires d'une carte) en conformité avec les dispositions du *Code canadien du travail* (« Code ») et des règlements fédéraux et provinciaux en matière de santé et de sécurité au travail aux fins de l'utilisation de chariots à petite levée (équipement manuel et motorisé de manutention de type LR7 et LW7). L'entrepreneur doit utiliser l'équipement de Postes Canada pour charger et décharger le courrier, il en fait usage à ses propres risques et s'engage à indemniser Postes Canada et à la tenir exempte de toute réclamation aux termes de la présente entente pouvant découler de l'utilisation de l'équipement. Le conducteur engagé par l'entrepreneur peut être soumis à une vérification; un document ou une carte d'accréditation doit alors être présenté à la demande de n'importe quel responsable de Postes Canada. À défaut d'une preuve, l'entrepreneur doit engager un conducteur certifié aux fins de l'utilisation d'EMM pour la prestation du service en question ou un autre entrepreneur devra assurer ce service (aux frais de l'entrepreneur) jusqu'à ce qu'un conducteur certifié soit engagé.

4.4 COMMUNICATIONS

L'entrepreneur doit s'assurer qu'il est possible en tout temps de communiquer avec le personnel de supervision.

L'entrepreneur doit fournir, s'il y a lieu, aux chauffeurs en service un téléphone cellulaire en état de fonctionnement, une radio avec émetteur-récepteur ou un téléavertisseur.

4.5 IRRÉGULARITÉS DU SERVICE

Toute irrégularité du service, tout problème ou retard (bris, météo, retards liés aux établissements, etc.) doivent être signalés au Centre de rendement par secteur (CRS) (nombre de téléphone) en moins de 10 minutes après l'incident.

4.6 CLÉS DE POSTES CANADA

Les clés de Postes Canada doivent en tout temps être à l'abri des pertes ou du vol. Il faut signaler toute perte de clé au Centre régional de contrôle. L'entrepreneur est responsable des coûts causés par la perte de clés.

4.7 PROCÉDURES RELATIVES AUX QUAIS

Il incombe aux entrepreneurs du service routier de s'assurer que leurs chauffeurs connaissent les procédures relatives aux quais et qu'ils les suivent en tout temps. Les procédures relatives aux quais sont affichées dans tous les quais d'établissement de traitement du courrier de Postes Canada.

4.8 DÉFINITIONS DE LA FRÉQUENCE

Jour 1 = lundi Jour 2 = mardi Jour 3 = mercredi
 Jour 4 = jeudi Jour 5 = vendredi Jour 6 = samedi
 Jour 7 = dimanche

4.9 CONGÉS FÉRIÉS

Jour de l'An	Fête du Canada
Vendredi saint	Fête du Travail
Fête de Pâques	Jour de l'Action de Grâce
Fête de la Reine	Jour du Souvenir
St-Jean Baptiste	Jour de Noël
(Québec seulement)	Lendemain de Noël
Fête civique (excepté Québec)	

operation of manual and mechanized equipment may be required. Accordingly, in the event the Contractor uses or is required to use Canada Post equipment for loading and/or unloading of the mail, the Contractor shall make such use at its own risk and shall indemnify and hold Canada Post harmless pursuant to the indemnification provisions set forth in this agreement, with respect to any liability arising from such use.

If the driver(s) need(s) to use an industrial low lift truck or a MMHE equipment, then the contractor at its own expense) shall provide personnel who are properly trained and certified (carry a card) in accordance to the Canada Labour Code ("Code") and the Canadian/Provincial Occupational Health and Safety Regulations ("COSH") level in the operation of industrial low lift trucks (Manual and Motorized Material Handling Equipment (MMHE), similar to LR7 and LW7).

The Contractor will be required to use Canada Post equipment for loading and/or unloading the mail, the Contractor shall make such use at its own risk and shall indemnify and hold Canada Post harmless pursuant to the indemnification provisions set forth in this Agreement, with respect to any liability arising from such use.

The contractor's driver may be challenged, a certification document/card, in the use of MMHE, must be shown to any Canada Post Officials upon request. Lack of proof will require the contractor to provide a driver certified, in the use of MMHE, for the service or an alternate contractor (at the contractor's expense) will be used until a certified driver can be provided.

4.4 COMMUNICATIONS

Contractor must provide 24-hour communication access to supervisory staff.

If indicated, the contractor must provide a working cellular telephone, 2-way radio or pager in the vehicle at all times while on duty.

4.5 SERVICE IRREGULARITIES

Any service irregularities, problem or delays (breakdowns, weather, facility delays, etc) must be reported to the Area Performance Centre (APC) (phone number) within 10 minutes of occurrence..

4.6 CANADA POST KEYS

CPC Keys must be kept secure at all times. Loss of keys must be reported to Regional Control Centre. The contractor is liable for any costs due to the lost of keys.

4.7 DOCK PROCEDURES

It is the responsibility of highway service contractors to ensure their drivers familiarize themselves and follow dock procedures at all times. Dock procedures are posted on the dock at all Canada Post mail processing plants.

4.8 FREQUENCY DEFINITIONS

Day 1 = Monday Day 2 = Tuesday
 Day 3 = Wednesday Day 4 = Thursday
 Day 5 = Friday Day 6 = Saturday Day 7 = Sunday

4.9 STATUTORY HOLIDAYS

New Year's Day	Canada Day
Good Friday	Labour Day
Easter Monday	Thanksgiving Day
Victoria Day	Remembrance Day
St-Jean Baptiste Day	Christmas Day
(Quebec only)	Boxing Day
Civic Holiday (except Quebec)	

4.10 RÈGLEMENTS D'EXPLOITATION RELATIFS AUX JOURS FÉRIÉS

Il n'y a habituellement pas de prestation du service pendant les jours fériés. Les règlements et les définitions qui suivent s'appliquent néanmoins aux situations où il s'agit de déterminer le paiement des services qui sont exigés pendant un jour férié.

Postes Canada se réserve le droit de remplacer un jour férié par une journée normale d'exploitation qui aurait été annulée. Une modification de l'horaire immédiatement avant ou après un jour férié peut être exigée, causant ainsi l'annulation d'un parcours ou plus, par ex. l'annulation du service normal le samedi et le dimanche avant un jour férié tombant le lundi. Dans un tel cas, il peut être exigé que l'entrepreneur exécute le service le jour férié en remplacement des parcours annulés. Aucun paiement additionnel ne sera autorisé.

Le paiement des services fournis un jour férié, à l'exception des situations décrites dans le paragraphe ci-dessus, sera basé sur un tarif calculé au pro rata de la valeur annuelle du contrat.

4.10 OPERATING RULES ON STATUTORY HOLIDAYS

The service usually does not operate on statutory holidays. However, for the purpose of determining payment for services required to operate on a statutory holiday, the following rules and definitions will apply.

Canada Post reserves the right to substitute a statutory holiday for a cancelled normal operating day. A modification to the schedule, which precedes or follows a statutory holiday, may be required resulting in cancelled trip(s), e.g. canceling the regular Saturday and Sunday trip preceding a holiday Monday. In such cases the contractor may be required to operate on the statutory holiday in lieu of the cancelled trip. No additional payment will be allowed.

Payment for services operating on a statutory holiday excluding situations described as on paragraph above will be based on pro-rata rate only as per the annual contract value.

**ANNEXE A // SCHEDULE A
SHERBROOKE & ST-DENIS-DE-BROMPTON SERVICER ROUTIER
J101 / J102**

DATE: 2018/05/31

DESCRIPTION DU SERVICE	SERVICE DESCRIPTION
Transport du courrier entre les points de livraison et les points de cueillette désignés à la section 3 "Horaire de service".	Transportation of mail between designated delivery points and designated tender points as described in section 3 "Surface Transportation Schedule".

1- TYPE DE VÉHICULE REQUIS // TYPE OF VEHICLE REQUIRED

Description	Véhicule requis// Vehicle required (X)	Spécifications du véhicule//Vehicle Specification type Type 1-20 *	Nombre d'unité(s) requise(s)//Number of power unit(s) required
Tracteur//Tractor			
Remorque//Trailer			
Camion porteur//Straight truck	X	VOIR NOTE	1
Camion Cube//Cube van			
Fourgonnette//Cargo Van			
Autres//Other	Voir 'Autres Exigences' en bas// See 'Other Requirements' below		

* Se référer au tableau des spécifications du véhicule pour dimensions et charges utiles. Refer to Vehicle Specification Chart for Measurements and Payloads.

AUTRES EXIGENCES OBLIGATOIRES // OTHER MANDATORY REQUIREMENTS

Description	Oui/Yes = X Non/No = N/A
Portes rabattantes//Barn doors	N/A
Portes à rideau//Roll up doors	X
Aucune préférence//No preference	N/A
Porte latérale//Side door (indiquer G ou D// indicate L or R)	N/A
Certificat du chauffeur requis pour utiliser les chariots élévateurs à petite levée de Postes Canada (section 4.3)// Driver certification required to use CPC Industrial low lift trucks (section 4.3)	N/A
Moyen de communication pour le chauffeur en service// Mean of communication for the driver on duty	
Cellulaire ou télé avertisseur ou radio numérique bidirectionnelle// Cellular or pager or 2-way radio	X
Système de positionnement mondial// GPS	N/A
Non requis// Not required	

RÉSUMÉ DU SERVICE // SERVICE SUMMARY

Distance annuelle approx.// Approx. annual distance	58 750 km
Heures de travail approx. par année// Approx. annual hours	2479 H
Distance quotidienne approx.//Approx. daily distance	235 KM

AUTRES EXIGENCES ET ÉQUIPEMENT SPÉCIAL // OTHER REQUIREMENTS AND SPECIAL EQUIPMENT

**CAMION-PORTEUR DE TYPE CHASSIS « HEAVY-DUTY » AVEC BOITE DE 18 PIEDS.
STRAIGHTBODY TRUCK WITH "HEAVY-DUTY" FRAME WITH AN 18 FT BOX.**

2- SPÉCIFICATIONS DU VÉHICULE // VEHICLE SPECIFICATIONS

TYPE	DESCRIPTION	DIMENSIONS DE LA BOITE// BOX MEASUREMENTS			CAPACITÉ CUBIQUE // CUBIC CAPACITY		CHARGE UTILE// PAYLOAD (KG)	POIDS BRUT VÉHICULE (PBV)// GROSS VEHICLE WEIGHT (GVW)) (KG)
		LONGUEUR //LENGTH	LARGEUR// WIDTH	HAUTEUR// HEIGHT	PIEDS CUBES// CUBIC FEET	MÈTRES CUBES// CUBIC METERS		
1	MINI-FOURGONNETTE// MINI VAN				150	4.2		
2	FOURGONNETTE// CARGO VAN				250	7.1	800	3000
3	FOURGONNETTE ALLONGÉ//E EXTENDED CARGO VAN				300	8.5	1400	3500
4	FOURGON TRONQUÉ// CUTAWAY	12' 3.60 m	7'6" 2.28 m	76" 193 cm	570	16.2	2000	4500
5	FOURGON CUBE//CUBE VAN//	14' 4.27 m	8' 2.44 m	76" 193 cm	640	18.2	3600	5800
6	FOURGON CUBE HD//CUBE VAN HD//	16' 4.88 m	8' 2.44 m	84" 213 cm	818	23.2	4500	7000
7	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	18' 5.49 m	8' 2.44 m	84" 213 cm	923	26.2	5400	8000
8	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	18' 5.49 m	8.5' 2.59 m	84" 213 cm	985	27.9	5400	8000
9	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	20' 6.1 m	8.5' 2.59 m	96" 244 cm	1360	38.9	6300	11000
10	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	22' 6.7 m	8.5' 2.59 m	96" 244 cm	1496	42.7	7200	15800
11	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	22' 6.7 m	8.5' 2.59 m	102" 259 cm	1500	42.5	7200	15800
12	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	24' 7.31 m	8.5' 2.59 m	102" 259 cm	1554	44.0	7500	15800

2.1 ÂGE DES VÉHICULES

Les véhicules (les unités) qui exécutent le service ne doivent pas être en service depuis plus de Cinq (5) ans au moment de l'entrée en vigueur de l'entente.
Les remorques fournies ne doivent pas être en service depuis plus de N/A au moment de l'entrée en vigueur de l'entente.

2.2 CAPACITÉ EN MONOTENEURS

S = Monoteneurs simples D = Monoteneurs doublés
La capacité en monoteneurs n'est précisée qu'à des fins de référence pour Postes Canada. Dans le cas d'un chargement en vrac la capacité maximale autorisée de chargement est le facteur déterminant.

2.3 OUVERTURE DES PORTES

95 pouces est l'espace de dégagement minimum pour l'ouverture de la porte dans le cas des camions porteurs et des ensembles tracteur/remorque entre le point le plus haut de la plate-forme et le point le plus bas de la porte.

2.4 DIMENSIONS ET CHARGES UTILES

Les spécifications ci-dessus sont des exigences minimales et ne doivent être utilisées que comme des lignes directrices générales. Il peut y avoir des variations dans la taille ou le volume du véhicule à condition que les exigences minimales aient été respectées selon le numéro du type de spécification du véhicule requis.

2.5 HAUTEUR DU CAMION PAR RAPPORT AU QUAI

Tous les camions porteurs et les ensembles tracteur/remorque (types 7 à 18) doivent être conformes aux normes de l'industrie relatives au chargement et au déchargement depuis un quai standard d'une hauteur de 48 pouces par rapport au sol, sauf dispositions contraires de l'Annexe A.

2.6 RESTRICTIONS

Pas de camion réfrigéré (« reefer »)
Pas de système de chauffage au propane

2.1 AGE OF VEHICLES

The Vehicles (power units) performing the service will not be older than FIVE (5) years at the starting date of the Agreement.
The Trailers provided will not be older than N/A at the starting date of the Agreement.

2.2 MONOTAINER CAPACITY

S=Single monotainers D=Double stacked monotainers
Monotainer capacity is for CPC reference only. When loose loading, the determining factor will be maximum licensed cargo capacity.

2.3 DOOR OPENING

95 inches is the minimum clearance for straight trucks and tractor/trailer units for door opening from the highest point of the floor to lowest point of door.

2.4 MEASUREMENTS AND PAYLOADS

The above specifications are minimum requirements and are to be used as general guidelines only. Vehicle Size and cube variations are possible as long as minimum requirements are met as per Vehicle Specifications Type indicated.

2.5 VEHICLE HEIGHT TO DOCK LEVEL

All straight trucks or tractor trailer units (types 7 to 18) must meet industry standards for loading/unloading from a standard 48" ground to dock floor level high dock unless otherwise specified in Schedule A.

2.6 RESTRICTIONS

No refrigerated ("reefer") trucks are allowed
No propane heaters are allowed

3- HORAIRE DE TRANSPORT // SURFACE TRANSPORTATION SCHEDULE

Logistique du courrier Région du Québec			SHERBROOKE & ST-DENIS BROMPTON			
 POSTES CANADA CANADA POST <i>De partout... jusqu'à vous</i>			J101 - J102			
En vigueur le / effective		Avis #				
Remplace / Replace #						
Bureaux desservis / Offices served	Code postal Code	+ Via	AVANCE (12345)	J101 (12345)	(12345)	KM
SHERBROOKE	J1H 1R0		02.00	04.00	18.00	0.30
1605 QUEEN VICTORIA	J1H 1R0		R 03.00	R 05.30	D 17.30	0.10 7.0
WINDSOR	J1S 1J0			D 05.45		
61 ST-GEORGES				06.15		
SHERBROOKE (SUCC.BROMPTONVILLE)	J1C 1A0			D 06.30		
36 RUE DU CURÉ LAROCQUE				07.00		
SHERBROOKE (SUCC ST-ELIE D'ORFORD)	J1R 1A0		D 03.20	D 07.25	R 17.20	0.15 17.0
7195 CH SAINT-ELIE			03.35	07.35		0.15
SHERBROOKE (SUCC ROCK-FOREST)	J1N 1A0				R 16.45	0.10
1300 BOUL DU MI-VALLON					16.35	0.15 8.0
ST-DENIS-DE-BROMPTON	J0B 2P0			D 07.45		
1485 RTE 222				07.55		
SHERBROOKE (SUCC ROCK-FOREST)	J1N 1A0			D 08.15		
1300 BOUL DU MI-VALLON				08.25		
ST-DENIS-DE-BROMPTON	J0B 2P0					
1485 RTE 222					R 16.00	0.10
CLIENT CODET MAGOG	J1X 5P7				R 15.50	0.25 22.0
143 RUE POMERLEAU						
SHERBROOKE	J1H 1R0		P 03.55	P 08.45	R 15.25	0.10
					R 15.15	0.30 33.0
					P 14.45	0.00
			(12345)	(12345)	(12345)	J102
			KM	KM		
HRES QUOTIDIENNES / DAILY HRS			01.56	04.45	03.15	
KMS QUOTIDIEN / DAILY KMS			33.0	98.0	104.0	
JOURS ANNUELS / YEARLY DAYS			250	250	250	
Entrepreneur / Contractor:	Specifications / specifications:	Fréquence / frequency ()		Légende / Legend:		
	Capacité: 16 PI HD	(1) = lundi / Monday		D donner / give		
		(2) = mardi / Tuesday		E échanger / exchange		
	Charge de travail / workload	(3) = mercredi / Wednesday		L livrer / deliver		
	Hrs annuelles / Yearly hours	(4) = jeudi / Thursday		P positionnement / positioning		
	2,479	(5) = vendredi / Friday		R ramasser / pick up		
	Kms annuel / Yearly kilometer	(6) = samedi / Saturday		+ monos simple/single stack		
	58,750	(7) = dimanche / Sunday		# monos double/double stack		
Garage:	URGENCE / EMERGENCY	MODIFICATIONS:				
	CENTRE DE CONTRÔLE / CONTROL CENTER	1-800-361-8744				

4- EXIGENCES OPÉRATIONNELLES ET EXIGENCES EN MATIÈRE DE VÉHICULES // VEHICLE & OPERATIONAL REQUIREMENTS

4.1 MATÉRIEL	4.1 EQUIPMENT
Le matériel utilisé doit posséder un permis pour le PBV maximum autorisé par la loi. Le matériel doit respecter l'ensemble des règlements fédéraux, provinciaux et municipaux relatifs à l'utilisation et à l'état de ce matériel.	All equipment must be licensed for the maximum legal G.V.W. All equipment must meet Federal, provincial and municipal regulations governing the use and condition of such equipment
Les camions porteurs et les remorques doivent être munis de barres ICC afin d'assurer la compatibilité avec les systèmes Dock-Lock des établissements de traitement du courrier de Postes Canada.	Straight trucks and trailers must have ICC bars in order to accommodate the Dock Lock systems at Canada Post mail processing facilities.
Si, pour une raison quelconque, l'entrepreneur se voit obligé de fournir un véhicule de remplacement pour celui qui est visé par l'Annexe A, le véhicule de remplacement doit respecter les spécifications du contrat ou les dépasser.	If, for any reason, the contractor has to provide a substitute or replacement for the vehicle contracted for Schedule "A", the substitute vehicle must meet or exceed the contract specifications.
Les conducteurs installeront ou ôteront les cales de roue sur le camion ou la remorque pendant tout les arrêts prévus à l'horaire, le cas échéant.	Drivers will install and/or remove wheel chocks to/from truck or trailer wheels at all stops on the schedule, if applicable.
Les personnes qui se trouvent dans un emplacement appartenant à Postes Canada doivent en tout temps porter des chaussures de protection approuvées par la CSA Les personnes qui se trouvent dans les aires de chargement d'une installation postale appartenant à Postes Canada doivent en tout temps porter une veste de circulation à haute visibilité selon la norme CSA Z96-02. Aire de chargement est définie comme suit : Établissements mécanisés : sur les quais de chargement et dans les stationnements adjacents. Succursales postales : dans les aires de chargement et sur le quai lorsqu'un chariot élévateur à petite levée (L-7) est en fonction. Stationnements des camions et voies de circulation dans les installations postales	C.S.A. approved safety shoes must be worn at all times on CPC property. CSA Z96-02 approved high-visibility traffic safety vest must be worn at all times on CPC loading areas. Loading area is defined as follows: <ul style="list-style-type: none"> • Mechanized plants: on the loading docks and in the adjacent parking lots. • Postal stations: in the loading areas and on the dock when a low-lift truck (L-7) is in use. • Truck parking lots and traffic lanes in postal installations.
Toutes les portes des véhicules doivent être munies d'une serrure ou d'un mécanisme de verrouillage afin de recevoir les sceaux fournis par Postes Canada si requis. L'entrepreneur doit veiller en tout temps à la sécurité des véhicules et des clés de véhicule.	All vehicle doors are to be furnished with a lock or locking mechanism in order to affix Canada Post seals if required. The Contractor must ensure that the vehicles and the keys for vehicles remain secure at all times.
4.2 TÂCHES DE CONVENTION PARTICULIÈRE	4.2 SPECIAL SERVICE TASKS
L'intérieur de la caisse ou de la remorque ne doit en aucun temps être jonché de déchets (poussière, résidus de papier et de carton).	The inside of the box/trailer must be kept clean at all times from refuse (dust, paper or cardboard waste etc.)
L'entrepreneur pourrait avoir à transporter de l'équipement postal comme des boîtes aux lettres publiques, des armoires de relais etc. pendant l'horaire normal.	The Contractor may be required to carry postal equipment such as street letter boxes, relay boxes etc on the regular schedule
Si Postes Canada en fait la demande, l'entrepreneur devra séparer le courrier ramassé pendant le parcours de levée du courrier par catégorie de produit.	When requested by Canada Post, the Contractor shall separate by product line on the vehicle all mail picked up on the mail collection trip.
Le chargement/déchargement à tous les points de service désignés est la responsabilité de l'entrepreneur. De l'aide au chargement/déchargement peut être fourni dans les centres majeurs.	Loading/Unloading at all points is the Contractor's responsibility. Assistance with loading/unloading may be provided in major centers.
4.3 FORMATION SUR ÉQUIPEMENT MANUEL ET MÉCANISÉ DE MANUTENTION (EMM)	4.3 MOTORIZED MATERIAL HANDLING EQUIPMENT (MMHE) TRAINING
L'entrepreneur reconnaît que l'utilisation de chariots élévateurs à petite levée ou d'équipement manuel et mécanisé (EMM) peut être exigée aux fins de l'exécution du travail pour certains services. Se référer au tableau « autres exigences obligatoires » pour savoir si le chauffeur a besoin d'un certificat pour utiliser un EMM.	The Contractor may have to use Industrial low lift trucks or Motorized Material Handling Equipment (MMHE) to perform the service on certain services. Refer to table "other mandatory requirements " to know if the driver(s) need a certification to use a MMHE. If there is no need to use an industrial low lift truck or a MMHE equipment, then the Contractor

<p>Dans le cas ou l'utilisation d'un chariot élévateur à petite levée ou un EMM n'est pas nécessaire, l'entrepreneur reconnaît que l'utilisation d'équipement manuel et mécanisé peut être exigée aux fins de l'exécution du travail. En conséquence, si l'entrepreneur utilise ou doit utiliser l'équipement de Postes Canada pour charger et décharger le courrier, il en fait usage à ses propres risques et s'engage à indemniser Postes Canada et à la tenir exempte de toute réclamation aux termes de la présente entente pouvant découler de l'utilisation de l'équipement.</p>														
<p>Dans le cas ou l'utilisation d'un chariot élévateur à petite levée ou d'un EMM est nécessaire, l'entrepreneur s'engage à recourir à ses frais à des employés qui sont formés et accrédités (titulaires d'une carte) en conformité avec les dispositions du <i>Code canadien du travail</i> (« Code ») et des règlements fédéraux et provinciaux en matière de santé et de sécurité au travail aux fins de l'utilisation de chariots à petite levée (équipement manuel et motorisé de manutention de type LR7 et LW7). L'entrepreneur doit utiliser l'équipement de Postes Canada pour charger et décharger le courrier, il en fait usage à ses propres risques et s'engage à indemniser Postes Canada et à la tenir exempte de toute réclamation aux termes de la présente entente pouvant découler de l'utilisation de l'équipement. Le conducteur engagé par l'entrepreneur peut être soumis à une vérification; un document ou une carte d'accréditation doit alors être présenté à la demande de n'importe quel responsable de Postes Canada. À défaut d'une preuve, l'entrepreneur doit engager un conducteur certifié aux fins de l'utilisation d'EMM pour la prestation du service en question ou un autre entrepreneur devra assurer ce service (aux frais de l'entrepreneur) jusqu'à ce qu'un conducteur certifié soit engagé.</p>														
4.4 COMMUNICATIONS														
L'entrepreneur doit s'assurer qu'il est possible en tout temps de communiquer avec le personnel de supervision.														
L'entrepreneur doit fournir, s'il y a lieu, aux chauffeurs en service un téléphone cellulaire en état de fonctionnement, une radio avec émetteur-récepteur ou un téléavertisseur.														
4.5 IRRÉGULARITÉS DU SERVICE														
Toute irrégularité du service, tout problème ou retard (bris, météo, retards liés aux établissements, etc.) doivent être signalés au Centre de rendement par secteur (CRS) (nombre de téléphone) en moins de 10 minutes après l'incident.														
4.6 CLÉS DE POSTES CANADA														
Les clés de Postes Canada doivent en tout temps être à l'abri des pertes ou du vol. Il faut signaler toute perte de clé au Centre régional de contrôle. L'entrepreneur est responsable des coûts causés par la perte de clés.														
4.7 PROCÉDURES RELATIVES AUX QUAIS														
Il incombe aux entrepreneurs du service routier de s'assurer que leurs chauffeurs connaissent les procédures relatives aux quais et qu'ils les suivent en tout temps. Les procédures relatives aux quais sont affichées dans tous les quais d'établissement de traitement du courrier de Postes Canada.														
4.8 DÉFINITIONS DE LA FRÉQUENCE														
Jour 1 = lundi Jour 2 = mardi Jour 3 = mercredi Jour 4 = jeudi Jour 5 = vendredi Jour 6 = samedi Jour 7 = dimanche														
4.9 CONGÉS FÉRIÉS														
<table border="0"> <tr> <td>Jour de l'An</td> <td>Fête du Canada</td> </tr> <tr> <td>Vendredi saint</td> <td>Fête du Travail</td> </tr> <tr> <td>Fête de Pâques</td> <td>Jour de l'Action de Grâce</td> </tr> <tr> <td>Fête de la Reine</td> <td>Jour du Souvenir</td> </tr> <tr> <td>St-Jean Baptiste</td> <td>Jour de Noël</td> </tr> <tr> <td>(Québec seulement)</td> <td>Lendemain de Noël</td> </tr> <tr> <td>Fête civique (excepté Québec)</td> <td></td> </tr> </table>	Jour de l'An	Fête du Canada	Vendredi saint	Fête du Travail	Fête de Pâques	Jour de l'Action de Grâce	Fête de la Reine	Jour du Souvenir	St-Jean Baptiste	Jour de Noël	(Québec seulement)	Lendemain de Noël	Fête civique (excepté Québec)	
Jour de l'An	Fête du Canada													
Vendredi saint	Fête du Travail													
Fête de Pâques	Jour de l'Action de Grâce													
Fête de la Reine	Jour du Souvenir													
St-Jean Baptiste	Jour de Noël													
(Québec seulement)	Lendemain de Noël													
Fête civique (excepté Québec)														

<p>acknowledges that in the performance of the work, the operation of manual and mechanized equipment may be required. Accordingly, in the event the Contractor uses or is required to use Canada Post equipment for loading and/or unloading of the mail, the Contractor shall make such use at its own risk and shall indemnify and hold Canada Post harmless pursuant to the indemnification provisions set forth in this agreement, with respect to any liability arising from such use.</p>														
<p>If the driver(s) need(s) to use an industrial low lift truck or a MMHE equipment, then the contractor at its own expense) shall provide personnel who are properly trained and certified (carry a card) in accordance to the Canada Labour Code ("Code") and the Canadian/Provincial Occupational Health and Safety Regulations ("COSH") level in the operation of industrial low lift trucks (Manual and Motorized Material Handling Equipment (MMHE), similar to LR7 and LW7). The Contractor will be required to use Canada Post equipment for loading and/or unloading the mail, the Contractor shall make such use at its own risk and shall indemnify and hold Canada Post harmless pursuant to the indemnification provisions set forth in this Agreement, with respect to any liability arising from such use. The contractor's driver may be challenged, a certification document/card, in the use of MMHE, <u>must</u> be shown to any Canada Post Officials upon request. Lack of proof will require the contractor to provide a driver certified, in the use of MMHE, for the service or an alternate contractor (at the contractor's expense) will be used until a certified driver can be provided.</p>														
4.4 COMMUNICATIONS														
Contractor must provide 24-hour communication access to supervisory staff.														
If indicated, the contractor must provide a working cellular telephone, 2-way radio or pager in the vehicle at all times while on duty.														
4.5 SERVICE IRREGULARITIES														
Any service irregularities, problem or delays (breakdowns, weather, facility delays, etc) must be reported to the Area Performance Centre (APC) (phone number) within 10 minutes of occurrence..														
4.6 CANADA POST KEYS														
CPC Keys must be kept secure at all times. Loss of keys must be reported to Regional Control Centre. The contractor is liable for any costs due to the lost of keys.														
4.7 DOCK PROCEDURES														
It is the responsibility of highway service contractors to ensure their drivers familiarize themselves and follow dock procedures at all times. Dock procedures are posted on the dock at all Canada Post mail processing plants.														
4.8 FREQUENCY DEFINITIONS														
Day 1 = Monday Day 2 = Tuesday Day 3 = Wednesday Day 4 = Thursday Day 5 = Friday Day 6 = Saturday Day 7 = Sunday														
4.9 STATUTORY HOLIDAYS														
<table border="0"> <tr> <td>New Year's Day</td> <td>Canada Day</td> </tr> <tr> <td>Good Friday</td> <td>Labour Day</td> </tr> <tr> <td>Easter Monday</td> <td>Thanksgiving Day</td> </tr> <tr> <td>Victoria Day</td> <td>Remembrance Day</td> </tr> <tr> <td>St-Jean Baptiste Day</td> <td>Christmas Day</td> </tr> <tr> <td>(Quebec only)</td> <td>Boxing Day</td> </tr> <tr> <td>Civic Holiday (except Quebec)</td> <td></td> </tr> </table>	New Year's Day	Canada Day	Good Friday	Labour Day	Easter Monday	Thanksgiving Day	Victoria Day	Remembrance Day	St-Jean Baptiste Day	Christmas Day	(Quebec only)	Boxing Day	Civic Holiday (except Quebec)	
New Year's Day	Canada Day													
Good Friday	Labour Day													
Easter Monday	Thanksgiving Day													
Victoria Day	Remembrance Day													
St-Jean Baptiste Day	Christmas Day													
(Quebec only)	Boxing Day													
Civic Holiday (except Quebec)														

4.10 RÈGLEMENTS D'EXPLOITATION RELATIFS AUX JOURS FÉRIÉS

Il n'y a habituellement pas de prestation du service pendant les jours fériés. Les règlements et les définitions qui suivent s'appliquent néanmoins aux situations où il s'agit de déterminer le paiement des services qui sont exigés pendant un jour férié.

Postes Canada se réserve le droit de remplacer un jour férié par une journée normale d'exploitation qui aurait été annulée. Une modification de l'horaire immédiatement avant ou après un jour férié peut être exigée, causant ainsi l'annulation d'un parcours ou plus, par ex. l'annulation du service normal le samedi et le dimanche avant un jour férié tombant le lundi. Dans un tel cas, il peut être exigé que l'entrepreneur exécute le service le jour férié en remplacement des parcours annulés. Aucun paiement additionnel ne sera autorisé.

Le paiement des services fournis un jour férié, à l'exception des situations décrites dans le paragraphe ci-dessus, sera basé sur un tarif calculé au pro rata de la valeur annuelle du contrat.

4.10 OPERATING RULES ON STATUTORY HOLIDAYS

The service usually does not operate on statutory holidays. However, for the purpose of determining payment for services required to operate on a statutory holiday, the following rules and definitions will apply.

Canada Post reserves the right to substitute a statutory holiday for a cancelled normal operating day. A modification to the schedule, which precedes or follows a statutory holiday, may be required resulting in cancelled trip(s), e.g. canceling the regular Saturday and Sunday trip preceding a holiday Monday. In such cases the contractor may be required to operate on the statutory holiday in lieu of the cancelled trip. No additional payment will be allowed.

Payment for services operating on a statutory holiday excluding situations described as on paragraph above will be based on pro-rata rate only as per the annual contract value.

**ANNEXE A // SCHEDULE A
SHERBROOKE & ST-FÉLIX-DE-KINGSEY SERVICE ROUTIER
J091 / J092**

DATE: 2018/05/31

DESCRIPTION DU SERVICE	SERVICE DESCRIPTION
Transport du courrier entre les points de livraison et les points de cueillette désignés à la section 3 "Horaire de service".	Transportation of mail between designated delivery points and designated tender points as described in section 3 "Surface Transportation Schedule".

1- TYPE DE VÉHICULE REQUIS // TYPE OF VEHICLE REQUIRED

Description	Véhicule requis// Vehicle required (X)	Spécifications du véhicule//Vehicle Specification type Type 1-20 *	Nombre d'unité(s) requise(s)//Number of power unit(s) required
Tracteur//Tractor			
Remorque//Trailer			
Camion porteur//Straight truck	X	VOIR NOTE	1
Camion Cube//Cube van			
Fourgonnette//Cargo Van			
Autres//Other	Voir 'Autres Exigences' en bas// See 'Other Requirements' below		

* Se référer au tableau des spécifications du véhicule pour dimensions et charges utiles. Refer to Vehicle Specification Chart for Measurements and Payloads.

AUTRES EXIGENCES OBLIGATOIRES // OTHER MANDATORY REQUIREMENTS

Description	Oui/Yes = X Non/No = N/A
Portes rabattantes//Barn doors	N/A
Portes à rideau//Roll up doors	X
Aucune préférence//No preference	N/A
Porte latérale//Side door (indiquer G ou D// indicate L or R)	N/A
Certificat du chauffeur requis pour utiliser les chariots élévateurs à petite levée de Postes Canada (section 4.3)// Driver certification required to use CPC Industrial low lift trucks (section 4.3)	N/A
Moyen de communication pour le chauffeur en service// Mean of communication for the driver on duty	
Cellulaire ou télé avertisseur ou radio numérique bidirectionnelle// Cellular or pager or 2-way radio	X
Système de positionnement mondial// GPS	N/A
Non requis// Not required	

RÉSUMÉ DU SERVICE // SERVICE SUMMARY

Distance annuelle approx.// Approx. annual distance	96 750 km
Heures de travail approx. par année// Approx. annual hours	2838 H
Distance quotidienne approx.//Approx. daily distance	387 KM

AUTRES EXIGENCES ET ÉQUIPEMENT SPÉCIAL // OTHER REQUIREMENTS AND SPECIAL EQUIPMENT

CAMION-PORTEUR DE TYPE « NEZ-PLAT » CHASSIS « HEAVY-DUTY » AVEC BOITE DE 20 PIEDS.

STRAIGHTBODY TRUCK WITH "FLAT NOSE" AND "HEAVY-DUTY" FRAME WITH A 20 FT BOX.

2- SPÉCIFICATIONS DU VÉHICULE // VEHICLE SPECIFICATIONS

TYPE	DESCRIPTION	DIMENSIONS DE LA BOITE// BOX MEASUREMENTS			CAPACITÉ CUBIQUE // CUBIC CAPACITY		CHARGE UTILE// PAYLOAD (KG)	POIDS BRUT VÉHICULE (PBV)// GROSS VEHICLE WEIGHT (GVW)) (KG)
		LONGUEUR //LENGTH	LARGEUR// WIDTH	HAUTEUR// HEIGHT	PIEDS CUBES// CUBIC FEET	MÈTRES CUBES// CUBIC METERS		
1	MINI-FOURGONNETTE// MINI VAN				150	4.2		
2	FOURGONNETTE// CARGO VAN				250	7.1	800	3000
3	FOURGONNETTE ALLONGÉ//E EXTENDED CARGO VAN				300	8.5	1400	3500
4	FOURGON TRONQUÉ// CUTAWAY	12' 3.60 m	7'6" 2.28 m	76" 193 cm	570	16.2	2000	4500
5	FOURGON CUBE//CUBE VAN//	14' 4.27 m	8' 2.44 m	76" 193 cm	640	18.2	3600	5800
6	FOURGON CUBE HD//CUBE VAN HD//	16' 4.88 m	8' 2.44 m	84" 213 cm	818	23.2	4500	7000
7	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	18' 5.49 m	8' 2.44 m	84" 213 cm	923	26.2	5400	8000
8	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	18' 5.49 m	8.5' 2.59 m	84" 213 cm	985	27.9	5400	8000
9	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	20' 6.1 m	8.5' 2.59 m	96" 244 cm	1360	38.9	6300	11000
10	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	22' 6.7 m	8.5' 2.59 m	96" 244 cm	1496	42.7	7200	15800
11	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	22' 6.7 m	8.5' 2.59 m	102" 259 cm	1500	42.5	7200	15800
12	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	24' 7.31 m	8.5' 2.59 m	102" 259 cm	1554	44.0	7500	15800

2.1 ÂGE DES VÉHICULES

Les véhicules (les unités) qui exécutent le service ne doivent pas être en service depuis plus de **CINQ (5) ans** au moment de l'entrée en vigueur de l'entente.
Les remorques fournies ne doivent pas être en service depuis plus de **N/A** au moment de l'entrée en vigueur de l'entente.

2.2 CAPACITÉ EN MONOTENEURS

S = Monoteneurs simples D = Monoteneurs doublés
La capacité en monoteneurs n'est précisée qu'à des fins de référence pour Postes Canada. Dans le cas d'un chargement en vrac la capacité maximale autorisée de chargement est le facteur déterminant.

2.3 OUVERTURE DES PORTES

95 pouces est l'espace de dégagement minimum pour l'ouverture de la porte dans le cas des camions porteurs et des ensembles tracteur/remorque entre le point le plus haut de la plate-forme et le point le plus bas de la porte.

2.4 DIMENSIONS ET CHARGES UTILES

Les spécifications ci-dessus sont des exigences minimales et ne doivent être utilisées que comme des lignes directrices générales. Il peut y avoir des variations dans la taille ou le volume du véhicule à condition que les exigences minimales aient été respectées selon le numéro du type de spécification du véhicule requis.

2.5 HAUTEUR DU CAMION PAR RAPPORT AU QUAI

Tous les camions porteurs et les ensembles tracteur/remorque (types 7 à 18) doivent être conformes aux normes de l'industrie relatives au chargement et au déchargement depuis un quai standard d'une hauteur de 48 pouces par rapport au sol, sauf dispositions contraires de l'Annexe A.

2.6 RESTRICTIONS

Pas de camion réfrigéré (« reefer »)
Pas de système de chauffage au propane

2.1 AGE OF VEHICLES

The Vehicles (power units) performing the service will not be older than **FIVE (5) years** at the starting date of the Agreement.
The Trailers provided will not be older than **N/A** at the starting date of the Agreement.

2.2 MONOTAINER CAPACITY

S=Single monotainers D=Double stacked monotainers
Monotainer capacity is for CPC reference only. When loose loading, the determining factor will be maximum licensed cargo capacity.

2.3 DOOR OPENING

95 inches is the minimum clearance for straight trucks and tractor/trailer units for door opening from the highest point of the floor to lowest point of door.

2.4 MEASUREMENTS AND PAYLOADS

The above specifications are minimum requirements and are to be used as general guidelines only. Vehicle Size and cube variations are possible as long as minimum requirements are met as per Vehicle Specifications Type indicated.

2.5 VEHICLE HEIGHT TO DOCK LEVEL

All straight trucks or tractor trailer units (types 7 to 18) must meet industry standards for loading/unloading from a standard 48" ground to dock floor level high dock unless otherwise specified in Schedule A.

2.6 RESTRICTIONS

No refrigerated ("reefer") trucks are allowed
No propane heaters are allowed

3- HORAIRE DE TRANSPORT // SURFACE TRANSPORTATION SCHEDULE



De partout... jusqu'à vous

SHERBROOKE // ST-FÉLIX DE KINGSEY J091 - J092

	Avis #
Remplace / Replace #

Bureaux desservis / Offices desserved	Code postal Code	+ Via	J091 (1)		J091 (2345)		(12345)		KM			
SHERBROOKE	J1H 1R0		↓	02.00	0.00	↓	03.00	0.00	18.45	0.25		
1605 QUEEN VICTORIA	J1H 1R0		R	04.45	2.45	R	05.15	2.15	D	18.20	0.20	22.0
WINDSOR	J1S 1J0									18.00	0.10	
61 ST-GEORGES									R	17.50	0.15	16.0
ST-FRANÇOIS XAVIER	J0B 2V0											
ST-CLAUDE	J0B 2N0											
RICHMOND	J0B 2H0		D	05.15	0.30	D	05.45	0.30		17.35	0.10	
10 PRINCIPALE NORD				05.30	0.15		06.00	0.15	R	17.25	0.25	28.0
MELBOURNE	J0B 2B0											
KINSBURY	J0B 1X0											
ASBESTOS	J0A 1J0		D	05.55	0.25	D	06.25	0.25		17.00	0.10	
285 BOUL OLIVIER				06.15	0.20		06.45	0.20	R	16.50	0.10	8.0
ST GEORGES WINDSOR	J0A 1J0											
WOTTON	J0A 1N0											
ST-ADRIEN	J0A 1C0											
ST-CAMILLE	J0A 1G0											
ASBESTOS	J1T 3A0											
DANVILLE	J0A 1A0			06.25	0.10		06.55	0.10		16.40	0.10	
86 RUE DANIEL JOHNSON				06.40	0.15		07.10	0.15	R	16.30	0.15	12.0
KINGSEY FALLS	J0A 1B0		D	06.55	0.15	D	07.25	0.15		16.15	0.10	
6 RUE CARON				07.05	0.10		07.35	0.10	R	16.05	0.15	13.0
WARWICK	J0A 1M0		D	07.20	0.15	D	07.50	0.15		15.50	0.10	
117 ST-LOUIS				07.35	0.15		08.05	0.15	R	15.40	0.25	27.0
TINGWICK	J0A 1L0											
ST REMI TINGWICK	J0A 1K0											
ST-CLOTHILDE	J0A 1H0		D	07.55	0.20	D	08.25	0.20				
27 PRINCIPALE				08.05	0.10		08.35	0.10				
ST-ALBERT Co.P	J0A 1E0											
ST FELIX DE KINGSEY	J0B 2T0		D	08.30	0.25	D	09.00	0.25		15.15	0.10	
1202 RUE DE L'EGLISE				08.40	0.10		09.10	0.10	R	15.05	0.40	58.0
SHERBROOKE			P	09.25	0.45	P	09.55	0.45		14.25	0.00	
										↑		
			(1)		KM	(2345)		KM	J092 (12345)			

HRES QUOTIDIENNES / DAILY HRS	07.25
KMS QUOTIDIEN / DAILY KMS	203.0
JOURS ANNUELS / YEARLY DAYS	50

06.55
203.0
200

04.20
184.0
250

Entrepreneur / Contractor:	Spécifications / specifications: Capacité: 20 pi. 1,360 PC/ 38,9 MC DE TYPE HD <u>Charge de travail / workload</u> Hres annuelles / Yearly hours: 2,838 Kms annuel / Yearly kilometer: 96,750	Fréquence / frequency () (1) = lundi / Monday (2) = mardi / Tuesday (3) = mercredi / Wednesday (4) = jeudi / Thursday (5) = vendredi / Friday (6) = samedi / Saturday (7) = dimanche / Sunday	Légende / Legend: D donner / give E échanger / exchange L livrer / deliver P positionnement / positioning R ramasser / pick up + monos simple/single stack # monos double/double stack
URGENCE / EMERGENCY CENTRE DE CONTRÔLE / CONTROL CENTER 1-800-361-8744	MODIFICATIONS:		

4- EXIGENCES OPÉRATIONNELLES ET EXIGENCES EN MATIÈRE DE VÉHICULES // VEHICLE & OPERATIONAL REQUIREMENTS

<p>4.1 MATÉRIEL</p> <p>Le matériel utilisé doit posséder un permis pour le PBV maximum autorisé par la loi. Le matériel doit respecter l'ensemble des règlements fédéraux, provinciaux et municipaux relatifs à l'utilisation et à l'état de ce matériel.</p>	<p>4.1 EQUIPMENT</p> <p>All equipment must be licensed for the maximum legal G.V.W. All equipment must meet Federal, provincial and municipal regulations governing the use and condition of such equipment</p>
<p>Les camions porteurs et les remorques doivent être munis de barres ICC afin d'assurer la compatibilité avec les systèmes Dock-Lock des établissements de traitement du courrier de Postes Canada.</p>	<p>Straight trucks and trailers must have ICC bars in order to accommodate the Dock Lock systems at Canada Post mail processing facilities.</p>
<p>Si, pour une raison quelconque, l'entrepreneur se voit obligé de fournir un véhicule de remplacement pour celui qui est visé par l'Annexe A, le véhicule de remplacement doit respecter les spécifications du contrat ou les dépasser.</p>	<p>If, for any reason, the contractor has to provide a substitute or replacement for the vehicle contracted for Schedule "A", the substitute vehicle must meet or exceed the contract specifications.</p>
<p>Les conducteurs installeront ou ôteront les cales de roue sur le camion ou la remorque pendant tout les arrêts prévus à l'horaire, le cas échéant.</p>	<p>Drivers will install and/or remove wheel chocks to/from truck or trailer wheels at all stops on the schedule, if applicable.</p>
<p>Les personnes qui se trouvent dans un emplacement appartenant à Postes Canada doivent en tout temps porter des chaussures de protection approuvées par la CSA</p> <p>Les personnes qui se trouvent dans les aires de chargement d'une installation postale appartenant à Postes Canada doivent en tout temps porter une veste de circulation à haute visibilité selon la norme CSA Z96-02.</p> <p>Aire de chargement est définie comme suit :</p> <p>Établissements mécanisés : sur les quais de chargement et dans les stationnements adjacents. Succursales postales : dans les aires de chargement et sur le quai lorsqu'un chariot élévateur à petite levée (L-7) est en fonction. Stationnements des camions et voies de circulation dans les installations postales</p>	<p>C.S.A. approved safety shoes must be worn at all times on CPC property. CSA Z96-02 approved high-visibility traffic safety vest must be worn at all times on CPC loading areas. Loading area is defined as follows:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mechanized plants: on the loading docks and in the adjacent parking lots. • Postal stations: in the loading areas and on the dock when a low-lift truck (L-7) is in use. • Truck parking lots and traffic lanes in postal installations.
<p>Toutes les portes des véhicules doivent être munies d'une serrure ou d'un mécanisme de verrouillage afin de recevoir les sceaux fournis par Postes Canada si requis. L'entrepreneur doit veiller en tout temps à la sécurité des véhicules et des clés de véhicule.</p>	<p>All vehicle doors are to be furnished with a lock or locking mechanism in order to affix Canada Post seals if required. The Contractor must ensure that the vehicles and the keys for vehicles remain secure at all times.</p>
<p>4.2 TÂCHES DE CONVENTION PARTICULIÈRE</p>	<p>4.2 SPECIAL SERVICE TASKS</p>
<p>L'intérieur de la caisse ou de la remorque ne doit en aucun temps être jonché de déchets (poussière, résidus de papier et de carton).</p>	<p>The inside of the box/trailer must be kept clean at all times from refuse (dust, paper or cardboard waste etc.)</p>
<p>L'entrepreneur pourrait avoir à transporter de l'équipement postal comme des boîtes aux lettres publiques, des armoires de relais etc. pendant l'horaire normal.</p>	<p>The Contractor may be required to carry postal equipment such as street letter boxes, relay boxes etc on the regular schedule</p>
<p>Si Postes Canada en fait la demande, l'entrepreneur devra séparer le courrier ramassé pendant le parcours de levée du courrier par catégorie de produit.</p>	<p>When requested by Canada Post, the Contractor shall separate by product line on the vehicle all mail picked up on the mail collection trip.</p>
<p>Le chargement/déchargement à tous les points de service désignés est la responsabilité de l'entrepreneur. De l'aide au chargement/déchargement peut être fourni dans les centres majeurs.</p>	<p>Loading/Unloading at all points is the Contractor's responsibility. Assistance with loading/unloading may be provided in major centers.</p>
<p>4.3 FORMATION SUR ÉQUIPEMENT MANUEL ET MÉCANISÉ DE MANUTENTION (EMM)</p>	<p>4.3 MOTORIZED MATERIAL HANDLING EQUIPMENT (MMHE) TRAINING</p>
<p>L'entrepreneur reconnaît que l'utilisation de chariots élévateurs à petite levée ou d'équipement manuel et mécanisé (EMM) peut être exigée aux fins de l'exécution du travail pour certains services.</p>	<p>The Contractor may have to use Industrial low lift trucks or Motorized Material Handling Equipment (MMHE) to perform the service on certain services.</p>
<p>Se référer au tableau « autres exigences obligatoires » pour savoir si le chauffeur a besoin d'un certificat pour utiliser un EMM. Dans le cas où l'utilisation d'un chariot élévateur à petite levée ou un EMM n'est pas nécessaire,</p>	<p>Refer to table "other mandatory requirements " to know if the driver(s) need a certification to use a MMHE. If there is no need to use an industrial low lift truck or a MMHE equipment, then the Contractor acknowledges that in the performance of the work, the</p>

l'entrepreneur reconnaît que l'utilisation d'équipement manuel et mécanisé peut être exigée aux fins de l'exécution du travail. En conséquence, si l'entrepreneur utilise ou doit utiliser l'équipement de Postes Canada pour charger et décharger le courrier, il en fait usage à ses propres risques et s'engage à indemniser Postes Canada et à la tenir exempte de toute réclamation aux termes de la présente entente pouvant découler de l'utilisation de l'équipement.

Dans le cas ou l'utilisation d'un chariot élévateur à petite levée ou d'un EMM est nécessaire, l'entrepreneur s'engage à recourir à ses frais à des employés qui sont formés et accrédités (titulaires d'une carte) en conformité avec les dispositions du *Code canadien du travail* (« Code ») et des règlements fédéraux et provinciaux en matière de santé et de sécurité au travail aux fins de l'utilisation de chariots à petite levée (équipement manuel et motorisé de manutention de type LR7 et LW7). L'entrepreneur doit utiliser l'équipement de Postes Canada pour charger et décharger le courrier, il en fait usage à ses propres risques et s'engage à indemniser Postes Canada et à la tenir exempte de toute réclamation aux termes de la présente entente pouvant découler de l'utilisation de l'équipement. Le conducteur engagé par l'entrepreneur peut être soumis à une vérification; un document ou une carte d'accréditation doit alors être présenté à la demande de n'importe quel responsable de Postes Canada. À défaut d'une preuve, l'entrepreneur doit engager un conducteur certifié aux fins de l'utilisation d'EMM pour la prestation du service en question ou un autre entrepreneur devra assurer ce service (aux frais de l'entrepreneur) jusqu'à ce qu'un conducteur certifié soit engagé.

4.4 COMMUNICATIONS

L'entrepreneur doit s'assurer qu'il est possible en tout temps de communiquer avec le personnel de supervision.

L'entrepreneur doit fournir, s'il y a lieu, aux chauffeurs en service un téléphone cellulaire en état de fonctionnement, une radio avec émetteur-récepteur ou un téléavertisseur.

4.5 IRRÉGULARITÉS DU SERVICE

Toute irrégularité du service, tout problème ou retard (bris, météo, retards liés aux établissements, etc.) doivent être signalés au Centre de rendement par secteur (CRS) (nombre de téléphone) en moins de 10 minutes après l'incident.

4.6 CLÉS DE POSTES CANADA

Les clés de Postes Canada doivent en tout temps être à l'abri des pertes ou du vol. Il faut signaler toute perte de clé au Centre régional de contrôle. L'entrepreneur est responsable des coûts causés par la perte de clés.

4.7 PROCÉDURES RELATIVES AUX QUAIS

Il incombe aux entrepreneurs du service routier de s'assurer que leurs chauffeurs connaissent les procédures relatives aux quais et qu'ils les suivent en tout temps. Les procédures relatives aux quais sont affichées dans tous les quais d'établissement de traitement du courrier de Postes Canada.

4.8 DÉFINITIONS DE LA FRÉQUENCE

Jour 1 = lundi Jour 2 = mardi Jour 3 = mercredi
 Jour 4 = jeudi Jour 5 = vendredi Jour 6 = samedi
 Jour 7 = dimanche

4.9 CONGÉS FÉRIÉS

Jour de l'An	Fête du Canada
Vendredi saint	Fête du Travail
Fête de Pâques	Jour de l'Action de Grâce
Fête de la Reine	Jour du Souvenir
St-Jean Baptiste	Jour de Noël
(Québec seulement)	Lendemain de Noël
Fête civique (excepté Québec)	

operation of manual and mechanized equipment may be required. Accordingly, in the event the Contractor uses or is required to use Canada Post equipment for loading and/or unloading of the mail, the Contractor shall make such use at its own risk and shall indemnify and hold Canada Post harmless pursuant to the indemnification provisions set forth in this agreement, with respect to any liability arising from such use.

If the driver(s) need(s) to use an industrial low lift truck or a MMHE equipment, then the contractor at its own expense) shall provide personnel who are properly trained and certified (carry a card) in accordance to the Canada Labour Code ("Code") and the Canadian/Provincial Occupational Health and Safety Regulations ("COSH") level in the operation of industrial low lift trucks (Manual and Motorized Material Handling Equipment (MMHE), similar to LR7 and LW7).

The Contractor will be required to use Canada Post equipment for loading and/or unloading the mail, the Contractor shall make such use at its own risk and shall indemnify and hold Canada Post harmless pursuant to the indemnification provisions set forth in this Agreement, with respect to any liability arising from such use.

The contractor's driver may be challenged, a certification document/card, in the use of MMHE, must be shown to any Canada Post Officials upon request. Lack of proof will require the contractor to provide a driver certified, in the use of MMHE, for the service or an alternate contractor (at the contractor's expense) will be used until a certified driver can be provided.

4.4 COMMUNICATIONS

Contractor must provide 24-hour communication access to supervisory staff.

If indicated, the contractor must provide a working cellular telephone, 2-way radio or pager in the vehicle at all times while on duty.

4.5 SERVICE IRREGULARITIES

Any service irregularities, problem or delays (breakdowns, weather, facility delays, etc) must be reported to the Area Performance Centre (APC) (phone number) within 10 minutes of occurrence..

4.6 CANADA POST KEYS

CPC Keys must be kept secure at all times. Loss of keys must be reported to Regional Control Centre. The contractor is liable for any costs due to the lost of keys.

4.7 DOCK PROCEDURES

It is the responsibility of highway service contractors to ensure their drivers familiarize themselves and follow dock procedures at all times. Dock procedures are posted on the dock at all Canada Post mail processing plants.

4.8 FREQUENCY DEFINITIONS

Day 1 = Monday Day 2 = Tuesday
 Day 3 = Wednesday Day 4 = Thursday
 Day 5 = Friday Day 6 = Saturday Day 7 = Sunday

4.9 STATUTORY HOLIDAYS

New Year's Day	Canada Day
Good Friday	Labour Day
Easter Monday	Thanksgiving Day
Victoria Day	Remembrance Day
St-Jean Baptiste Day	Christmas Day
(Quebec only)	Boxing Day
Civic Holiday (except Quebec)	

4.10 RÈGLEMENTS D'EXPLOITATION RELATIFS AUX JOURS FÉRIÉS

Il n'y a habituellement pas de prestation du service pendant les jours fériés. Les règlements et les définitions qui suivent s'appliquent néanmoins aux situations où il s'agit de déterminer le paiement des services qui sont exigés pendant un jour férié.

Postes Canada se réserve le droit de remplacer un jour férié par une journée normale d'exploitation qui aurait été annulée. Une modification de l'horaire immédiatement avant ou après un jour férié peut être exigée, causant ainsi l'annulation d'un parcours ou plus, par ex. l'annulation du service normal le samedi et le dimanche avant un jour férié tombant le lundi. Dans un tel cas, il peut être exigé que l'entrepreneur exécute le service le jour férié en remplacement des parcours annulés. Aucun paiement additionnel ne sera autorisé.

Le paiement des services fournis un jour férié, à l'exception des situations décrites dans le paragraphe ci-dessus, sera basé sur un tarif calculé au pro rata de la valeur annuelle du contrat.

4.10 OPERATING RULES ON STATUTORY HOLIDAYS

The service usually does not operate on statutory holidays. However, for the purpose of determining payment for services required to operate on a statutory holiday, the following rules and definitions will apply.

Canada Post reserves the right to substitute a statutory holiday for a cancelled normal operating day. A modification to the schedule, which precedes or follows a statutory holiday, may be required resulting in cancelled trip(s), e.g. canceling the regular Saturday and Sunday trip preceding a holiday Monday. In such cases the contractor may be required to operate on the statutory holiday in lieu of the cancelled trip. No additional payment will be allowed.

Payment for services operating on a statutory holiday excluding situations described as on paragraph above will be based on pro-rata rate only as per the annual contract value.

**ANNEXE A // SCHEDULE A
SHERBROOKE & STANSTEAD SERVICE ROUTIER
J081 / J082**

Chapter 4 DATE: 2018/05/31

DESCRIPTION DU SERVICE	SERVICE DESCRIPTION
Transport du courrier entre les points de livraison et les points de cueillette désignés à la section 3 "Horaire de service".	Transportation of mail between designated delivery points and designated tender points as described in section 3 "Surface Transportation Schedule".

1- TYPE DE VÉHICULE REQUIS // TYPE OF VEHICLE REQUIRED

Description	Véhicule requis// Vehicle required (X)	Spécifications du véhicule//Vehicle Specification type Type 1-20 *	Nombre d'unité(s) requise(s)//Number of power unit(s) required
Tracteur//Tractor			
Remorque//Trailer			
Camion porteur//Straight truck			
Camion Cube//Cube van	X	6	1
Fourgonnette//Cargo Van			
Autres//Other	Voir 'Autres Exigences' en bas// See 'Other Requirements' below		
* Se référer au tableau des spécifications du véhicule pour dimensions et charges utiles. Refer to Vehicle Specification Chart for Measurements and Payloads.			

AUTRES EXIGENCES OBLIGATOIRES // OTHER MANDATORY REQUIREMENTS

Description	Oui/Yes = X Non/No = N/A
Portes rabattantes//Barn doors	N/A
Portes à rideau//Roll up doors	X
Aucune préférence//No preference	N/A
Porte latérale//Side door (indiquer G ou D// indicate L or R)	N/A
Certificat du chauffeur requis pour utiliser les chariots élévateurs à petite levée de Postes Canada (section 4.3)// Driver certification required to use CPC Industrial low lift trucks (section 4.3)	N/A
Moyen de communication pour le chauffeur en service// Mean of communication for the driver on duty	
Cellulaire ou télé avertisseur ou radio numérique bidirectionnelle// Cellular or pager or 2-way radio	X
Système de positionnement mondial// GPS	N/A
Non requis// Not required	

RÉSUMÉ DU SERVICE // SERVICE SUMMARY

Distance annuelle approx.// Approx. annual distance	91 750 km
Heures de travail approx. par année// Approx. annual hours	3021 H
Distance quotidienne approx.//Approx. daily distance	367 KM

AUTRES EXIGENCES ET ÉQUIPEMENT SPÉCIAL // OTHER REQUIREMENTS AND SPECIAL EQUIPMENT

--

2- SPÉCIFICATIONS DU VÉHICULE // VEHICLE SPECIFICATIONS

TYPE	DESCRIPTION	DIMENSIONS DE LA BOITE// BOX MEASUREMENTS			CAPACITÉ CUBIQUE // CUBIC CAPACITY		CHARGE UTILE// PAYLOAD (KG)	POIDS BRUT VÉHICULE (PBV)// GROSS VEHICLE WEIGHT (GVW)) (KG)
		LONGUEUR //LENGTH	LARGEUR// WIDTH	HAUTEUR// HEIGHT	PIEDS CUBES// CUBIC FEET	MÈTRES CUBES// CUBIC METERS		
1	MINI-FOURGONNETE// MINI VAN				150	4.2		
2	FOURGONNETE// CARGO VAN				250	7.1	800	3000
3	FOURGONNETE ALLONGÉ//E EXTENDED CARGO VAN				300	8.5	1400	3500
4	FOURGON TRONQUÉ// CUTAWAY	12' 3.60 m	7'6" 2.28 m	76" 193 cm	570	16.2	2000	4500
5	FOURGON CUBE//CUBE VAN//	14' 4.27 m	8' 2.44 m	76" 193 cm	640	18.2	3600	5800
6	FOURGON CUBE HD//CUBE VAN HD//	16' 4.88 m	8' 2.44 m	84" 213 cm	818	23.2	4500	7000
7	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	18' 5.49 m	8' 2.44 m	84" 213 cm	923	26.2	5400	8000
8	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	18' 5.49 m	8.5' 2.59 m	84" 213 cm	985	27.9	5400	8000
9	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	20' 6.1 m	8.5' 2.59 m	96" 244 cm	1360	38.9	6300	11000
10	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	22' 6.7 m	8.5' 2.59 m	96" 244 cm	1496	42.7	7200	15800
11	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	22' 6.7 m	8.5' 2.59 m	102" 259 cm	1500	42.5	7200	15800
12	CAMION PORTEUR// STRAIGHT TRUCK	24' 7.31 m	8.5' 2.59 m	102" 259 cm	1554	44.0	7500	15800

2.1 ÂGE DES VÉHICULES

Les véhicules (les unités) qui exécutent le service ne doivent pas être en service depuis plus de **CINQ (5) ans** au moment de l'entrée en vigueur de l'entente.
Les remorques fournies ne doivent pas être en service depuis plus de **N/A** au moment de l'entrée en vigueur de l'entente.

2.2 CAPACITÉ EN MONOTENEURS

S = Monoteneurs simples D = Monoteneurs doublés
La capacité en monoteneurs n'est précisée qu'à des fins de référence pour Postes Canada. Dans le cas d'un chargement en vrac la capacité maximale autorisée de chargement est le facteur déterminant.

2.3 OUVERTURE DES PORTES

95 pouces est l'espace de dégagement minimum pour l'ouverture de la porte dans le cas des camions porteurs et des ensembles tracteur/remorque entre le point le plus haut de la plate-forme et le point le plus bas de la porte.

2.4 DIMENSIONS ET CHARGES UTILES

Les spécifications ci-dessus sont des exigences minimales et ne doivent être utilisées que comme des lignes directrices générales. Il peut y avoir des variations dans la taille ou le volume du véhicule à condition que les exigences minimales aient été respectées selon le numéro du type de spécification du véhicule requis.

2.5 HAUTEUR DU CAMION PAR RAPPORT AU QUAI

Tous les camions porteurs et les ensembles tracteur/remorque (types 7 à 18) doivent être conformes aux normes de l'industrie relatives au chargement et au déchargement depuis un quai standard d'une hauteur de 48 pouces par rapport au sol, sauf dispositions contraires de l'Annexe A.

2.6 RESTRICTIONS

Pas de camion réfrigéré (« reefer »)
Pas de système de chauffage au propane

2.1 AGE OF VEHICLES

The Vehicles (power units) performing the service will not be older than **FIVE (5) years** at the starting date of the Agreement.
The Trailers provided will not be older than **N/A** at the starting date of the Agreement.

2.2 MONOTAINER CAPACITY

S=Single monotainers D=Double stacked monotainers
Monotainer capacity is for CPC reference only. When loose loading, the determining factor will be maximum licensed cargo capacity.

2.3 DOOR OPENING

95 inches is the minimum clearance for straight trucks and tractor/trailer units for door opening from the highest point of the floor to lowest point of door.

2.4 MEASUREMENTS AND PAYLOADS

The above specifications are minimum requirements and are to be used as general guidelines only. Vehicle Size and cube variations are possible as long as minimum requirements are met as per Vehicle Specifications Type indicated.

2.5 VEHICLE HEIGHT TO DOCK LEVEL

All straight trucks or tractor trailer units (types 7 to 18) must meet industry standards for loading/unloading from a standard 48" ground to dock floor level high dock unless otherwise specified in Schedule A.

2.6 RESTRICTIONS

No refrigerated ("reefer") trucks are allowed
No propane heaters are allowed

3- HORAIRE DE TRANSPORT // SURFACE TRANSPORTATION SCHEDULE

Opérations régionales de transport | Région du Québec



De partout... jusqu'à vous

Sherbrooke & Standstead J081 - J082

En vigueur le / effective	Avis #
Remplace / Replace #

Bureaux desservis / Offices desserved	postal Code	+ Via	J081 (12345)	J081 (12345)	(12345)	KM
SHERBROOKE	J1H 1R0		01.00	03.30	19.00	0.00
1605 QUEEN VICTORIA			R 02.00	05.15	18.30	1.00
MAGOG	J1X 1Y0		D 02.30	05.45	18.00	0.30 37.0
65 RUE PRINCIPALE EST (AUSTIN)						
(GEORGEVILLE)						
(ST-BENOIT DU LAC)						
(STE-CATHERINE DE HATLEY)						
MAGOG			03.00	06.15	17.15	0.30 9.0
STE-CATHERINE DE HATLEY	J0B 1W0				17.05	0.05 13.0
50 LA GRANDE-RUE					17.00	0.15
AYERS CLIFF	J0B 1C0			06.35	16.45	0.20 17.0
161 RUE TYLER				06.55	16.35	0.20
STANDSTEAD	J0B 3E0			07.15	16.25	0.20 19.0
10 RUE MAPLE (ROCK ISLAND)				07.35	16.20	0.20
BEEBEE					16.10	0.15
68 RUE PRINCIPALE					15.55	0.05 5.0
COLLEGE STANSTEAD	J0B 3E0				15.50	0.05
450 RUE DUFFERIN					15.45	0.10 5.0
AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS CANADA	J0B 3E0				15.35	0.05 62.0
2 AUTOROUTE 55					15.30	1.00
SHERBROOKE	J1H1R0		P 03.30	08.35	14.30	0.30 63.0
SHERBROOKE	J1H1R0					

HRES QUOTIDIENNES / DAILY HRS	02.30	05.05	04.30
KMS QUOTIDIEN / DAILY KMS	74.0	136.0	157.0
JOURS ANNUELS / YEARLY DAYS	250	250	250

Entrepreneur / Contractor:	Spécifications / specifications: CUBE 18 PIEDS Charge de travail / workload Hrs annuelles / Yearly hours: 3,021 Kms annuel / Yearly kilometer: 91,750	Fréquence / frequency () (1) = lundi / Monday (2) = mardi / Tuesday (3) = mercredi / Wednesday (4) = jeudi / Thursday (5) = vendredi / Friday (6) = samedi / Saturday (7) = dimanche / Sunday	Légende / Legend: D donner / give E échanger / exchange L livrer / deliver P positionnement / positioning R ramasser / pick up + monos simple/single stack # monos double/double stack
URGENCE / EMERGENCY CENTRE DE CONTRÔLE / CONTROL CENTER 1-800-361-8744	MODIFICATIONS:		

4- EXIGENCES OPÉRATIONNELLES ET EXIGENCES EN MATIÈRE DE VÉHICULES // VEHICLE & OPERATIONAL REQUIREMENTS

4.1 MATÉRIEL	4.1 EQUIPMENT
Le matériel utilisé doit posséder un permis pour le PBV maximum autorisé par la loi. Le matériel doit respecter l'ensemble des règlements fédéraux, provinciaux et municipaux relatifs à l'utilisation et à l'état de ce matériel.	All equipment must be licensed for the maximum legal G.V.W. All equipment must meet Federal, provincial and municipal regulations governing the use and condition of such equipment
Les camions porteurs et les remorques doivent être munis de barres ICC afin d'assurer la compatibilité avec les systèmes Dock-Lock des établissements de traitement du courrier de Postes Canada.	Straight trucks and trailers must have ICC bars in order to accommodate the Dock Lock systems at Canada Post mail processing facilities.
Si, pour une raison quelconque, l'entrepreneur se voit obligé de fournir un véhicule de remplacement pour celui qui est visé par l'Annexe A, le véhicule de remplacement doit respecter les spécifications du contrat ou les dépasser.	If, for any reason, the contractor has to provide a substitute or replacement for the vehicle contracted for Schedule "A", the substitute vehicle must meet or exceed the contract specifications.
Les conducteurs installeront ou ôteront les cales de roue sur le camion ou la remorque pendant tout les arrêts prévus à l'horaire, le cas échéant.	Drivers will install and/or remove wheel chocks to/from truck or trailer wheels at all stops on the schedule, if applicable.
Les personnes qui se trouvent dans un emplacement appartenant à Postes Canada doivent en tout temps porter des chaussures de protection approuvées par la CSA Les personnes qui se trouvent dans les aires de chargement d'une installation postale appartenant à Postes Canada doivent en tout temps porter une veste de circulation à haute visibilité selon la norme CSA Z96-02. Aire de chargement est définie comme suit : Établissements mécanisés : sur les quais de chargement et dans les stationnements adjacents. Succursales postales : dans les aires de chargement et sur le quai lorsqu'un chariot élévateur à petite levée (L-7) est en fonction. Stationnements des camions et voies de circulation dans les installations postales	C.S.A. approved safety shoes must be worn at all times on CPC property. CSA Z96-02 approved high-visibility traffic safety vest must be worn at all times on CPC loading areas. Loading area is defined as follows: <ul style="list-style-type: none"> • Mechanized plants: on the loading docks and in the adjacent parking lots. • Postal stations: in the loading areas and on the dock when a low-lift truck (L-7) is in use. • Truck parking lots and traffic lanes in postal installations.
Toutes les portes des véhicules doivent être munies d'une serrure ou d'un mécanisme de verrouillage afin de recevoir les sceaux fournis par Postes Canada si requis. L'entrepreneur doit veiller en tout temps à la sécurité des véhicules et des clés de véhicule.	All vehicle doors are to be furnished with a lock or locking mechanism in order to affix Canada Post seals if required. The Contractor must ensure that the vehicles and the keys for vehicles remain secure at all times.
4.2 TÂCHES DE CONVENTION PARTICULIÈRE	4.2 SPECIAL SERVICE TASKS
L'intérieur de la caisse ou de la remorque ne doit en aucun temps être jonché de déchets (poussière, résidus de papier et de carton).	The inside of the box/trailer must be kept clean at all times from refuse (dust, paper or cardboard waste etc.)
L'entrepreneur pourrait avoir à transporter de l'équipement postal comme des boîtes aux lettres publiques, des armoires de relais etc. pendant l'horaire normal.	The Contractor may be required to carry postal equipment such as street letter boxes, relay boxes etc on the regular schedule
Si Postes Canada en fait la demande, l'entrepreneur devra séparer le courrier ramassé pendant le parcours de levée du courrier par catégorie de produit.	When requested by Canada Post, the Contractor shall separate by product line on the vehicle all mail picked up on the mail collection trip.
Le chargement/déchargement à tous les points de service désignés est la responsabilité de l'entrepreneur. De l'aide au chargement/déchargement peut être fourni dans les centres majeurs.	Loading/Unloading at all points is the Contractor's responsibility. Assistance with loading/unloading may be provided in major centers.
4.3 FORMATION SUR ÉQUIPEMENT MANUEL ET MÉCANISÉ DE MANUTENTION (EMM)	4.3 MOTORIZED MATERIAL HANDLING EQUIPMENT (MMHE) TRAINING
L'entrepreneur reconnaît que l'utilisation de chariots élévateurs à petite levée ou d'équipement manuel et mécanisé (EMM) peut être exigée aux fins de l'exécution du travail pour certains services. Se référer au tableau « autres exigences obligatoires» pour savoir si le chauffeur a besoin d'un certificat pour utiliser un EMM.	The Contractor may have to use Industrial low lift trucks or Motorized Material Handling Equipment (MMHE) to perform the service on certain services. Refer to table "other mandatory requirements " to know if the driver(s) need a certification to use a MMHE.

Dans le cas ou l'utilisation d'un chariot élévateur à petite levée ou un EMM n'est pas nécessaire, l'entrepreneur reconnaît que l'utilisation d'équipement manuel et mécanisé peut être exigée aux fins de l'exécution du travail. En conséquence, si l'entrepreneur utilise ou doit utiliser l'équipement de Postes Canada pour charger et décharger le courrier, il en fait usage à ses propres risques et s'engage à indemniser Postes Canada et à la tenir exempte de toute réclamation aux termes de la présente entente pouvant découler de l'utilisation de l'équipement.

Dans le cas ou l'utilisation d'un chariot élévateur à petite levée ou d'un EMM est nécessaire, l'entrepreneur s'engage à recourir à ses frais à des employés qui sont formés et accrédités (titulaires d'une carte) en conformité avec les dispositions du *Code canadien du travail* (« Code ») et des règlements fédéraux et provinciaux en matière de santé et de sécurité au travail aux fins de l'utilisation de chariots à petite levée (équipement manuel et motorisé de manutention de type LR7 et LW7).

L'entrepreneur doit utiliser l'équipement de Postes Canada pour charger et décharger le courrier, il en fait usage à ses propres risques et s'engage à indemniser Postes Canada et à la tenir exempte de toute réclamation aux termes de la présente entente pouvant découler de l'utilisation de l'équipement.

Le conducteur engagé par l'entrepreneur peut être soumis à une vérification; un document ou une carte d'accréditation doit alors être présenté à la demande de n'importe quel responsable de Postes Canada. À défaut d'une preuve, l'entrepreneur doit engager un conducteur certifié aux fins de l'utilisation d'EMM pour la prestation du service en question ou un autre entrepreneur devra assurer ce service (aux frais de l'entrepreneur) jusqu'à ce qu'un conducteur certifié soit engagé.

4.4 COMMUNICATIONS

L'entrepreneur doit s'assurer qu'il est possible en tout temps de communiquer avec le personnel de supervision.

L'entrepreneur doit fournir, s'il y a lieu, aux chauffeurs en service un téléphone cellulaire en état de fonctionnement, une radio avec émetteur-récepteur ou un téléavertisseur.

4.5 IRRÉGULARITÉS DU SERVICE

Toute irrégularité du service, tout problème ou retard (bris, météo, retards liés aux établissements, etc.) doivent être signalés au Centre de rendement par secteur (CRS) (nombre de téléphone) en moins de 10 minutes après l'incident.

4.6 CLÉS DE POSTES CANADA

Les clés de Postes Canada doivent en tout temps être à l'abri des pertes ou du vol. Il faut signaler toute perte de clé au Centre régional de contrôle. L'entrepreneur est responsable des coûts causés par la perte de clés.

4.7 PROCÉDURES RELATIVES AUX QUAIS

Il incombe aux entrepreneurs du service routier de s'assurer que leurs chauffeurs connaissent les procédures relatives aux quais et qu'ils les suivent en tout temps. Les procédures relatives aux quais sont affichées dans tous les quais d'établissement de traitement du courrier de Postes Canada.

4.8 DÉFINITIONS DE LA FRÉQUENCE

Jour 1 = lundi Jour 2 = mardi Jour 3 = mercredi
 Jour 4 = jeudi Jour 5 = vendredi Jour 6 = samedi
 Jour 7 = dimanche

4.9 CONGÉS FÉRIÉS

Jour de l'An	Fête du Canada
Vendredi saint	Fête du Travail
Fête de Pâques	Jour de l'Action de Grâce
Fête de la Reine	Jour du Souvenir
St-Jean Baptiste	Jour de Noël
(Québec seulement)	Lendemain de Noël
Fête civique (excepté Québec)	

If there is no need to use an industrial low lift truck or a MMHE equipment, then the Contractor acknowledges that in the performance of the work, the operation of manual and mechanized equipment may be required. Accordingly, in the event the Contractor uses or is required to use Canada Post equipment for loading and/or unloading of the mail, the Contractor shall make such use at its own risk and shall indemnify and hold Canada Post harmless pursuant to the indemnification provisions set forth in this agreement, with respect to any liability arising from such use.

If the driver(s) need(s) to use an industrial low lift truck or a MMHE equipment, then the contractor at its own expense) shall provide personnel who are properly trained and certified (carry a card) in accordance to the Canada Labour Code ("Code") and the Canadian/Provincial Occupational Health and Safety Regulations ("COSH") level in the operation of industrial low lift trucks (Manual and Motorized Material Handling Equipment (MMHE), similar to LR7 and LW7).

The Contractor will be required to use Canada Post equipment for loading and/or unloading the mail, the Contractor shall make such use at its own risk and shall indemnify and hold Canada Post harmless pursuant to the indemnification provisions set forth in this Agreement, with respect to any liability arising from such use.

The contractor's driver may be challenged, a certification document/card, in the use of MMHE, must be shown to any Canada Post Officials upon request. Lack of proof will require the contractor to provide a driver certified, in the use of MMHE, for the service or an alternate contractor (at the contractor's expense) will be used until a certified driver can be provided.

4.4 COMMUNICATIONS

Contractor must provide 24-hour communication access to supervisory staff.

If indicated, the contractor must provide a working cellular telephone, 2-way radio or pager in the vehicle at all times while on duty.

4.5 SERVICE IRREGULARITIES

Any service irregularities, problem or delays (breakdowns, weather, facility delays, etc) must be reported to the Area Performance Centre (APC) (phone number) within 10 minutes of occurrence..

4.6 CANADA POST KEYS

CPC Keys must be kept secure at all times. Loss of keys must be reported to Regional Control Centre. The contractor is liable for any costs due to the lost of keys.

4.7 DOCK PROCEDURES

It is the responsibility of highway service contractors to ensure their drivers familiarize themselves and follow dock procedures at all times. Dock procedures are posted on the dock at all Canada Post mail processing plants.

4.8 FREQUENCY DEFINITIONS

Day 1 = Monday Day 2 = Tuesday
 Day 3 = Wednesday Day 4 = Thursday
 Day 5 = Friday Day 6 = Saturday Day 7 = Sunday

4.9 STATUTORY HOLIDAYS

New Year's Day	Canada Day
Good Friday	Labour Day
Easter Monday	Thanksgiving Day
Victoria Day	Remembrance Day
St-Jean Baptiste Day	Christmas Day
(Quebec only)	Boxing Day
Civic Holiday (except Quebec)	

4.10 RÈGLEMENTS D'EXPLOITATION RELATIFS AUX JOURS FÉRIÉS

Il n'y a habituellement pas de prestation du service pendant les jours fériés. Les règlements et les définitions qui suivent s'appliquent néanmoins aux situations où il s'agit de déterminer le paiement des services qui sont exigés pendant un jour férié.

Postes Canada se réserve le droit de remplacer un jour férié par une journée normale d'exploitation qui aurait été annulée. Une modification de l'horaire immédiatement avant ou après un jour férié peut être exigée, causant ainsi l'annulation d'un parcours ou plus, par ex. l'annulation du service normal le samedi et le dimanche avant un jour férié tombant le lundi. Dans un tel cas, il peut être exigé que l'entrepreneur exécute le service le jour férié en remplacement des parcours annulés. Aucun paiement additionnel ne sera autorisé.

Le paiement des services fournis un jour férié, à l'exception des situations décrites dans le paragraphe ci-dessus, sera basé sur un tarif calculé au pro rata de la valeur annuelle du contrat.

4.10 OPERATING RULES ON STATUTORY HOLIDAYS

The service usually does not operate on statutory holidays. However, for the purpose of determining payment for services required to operate on a statutory holiday, the following rules and definitions will apply.

Canada Post reserves the right to substitute a statutory holiday for a cancelled normal operating day. A modification to the schedule, which precedes or follows a statutory holiday, may be required resulting in cancelled trip(s), e.g. canceling the regular Saturday and Sunday trip preceding a holiday Monday. In such cases the contractor may be required to operate on the statutory holiday in lieu of the cancelled trip. No additional payment will be allowed.

Payment for services operating on a statutory holiday excluding situations described as on paragraph above will be based on pro-rata rate only as per the annual contract value.

SCHEDULE "B" / ANNEXE "B"

<p><u>RFP Questionnaire</u> Must be submitted with other documents stated in article 2.0 of the Information to Proposers section as it will be used in the evaluation process.</p>	<p><u>Questionnaire d'appel d'offres</u> Remplir ce questionnaire et le joindre aux autres documents indiqués à l'article 2.0 de la section Renseignements à l'intention des soumissionnaires, en vue de son utilisation dans le processus d'évaluation.</p>
---	---

Name of Service / Nom du service :

**SHERBROOKE & COATICOOK SERVICE ROUTIER
SHERBROOKE & COOKSHIRE SERVICE ROUTIER
SHERBROOKE & ST-DENIS SERVICE ROUTIER
SHERBROOKE & ST-FELIX SERVICE ROUTIER
SHERBROOKE & STANSTEAD SERVICE ROUTIER**

Name of Proposer / Nom du soumissionnaire :

Section 1 – For Information Only / Pour information seulement	
A	<p>Declaration of actual or potential Conflict of Interest / Déclaration d'un conflit d'intérêts réel ou potentiel</p> <p>A) Are you related to a Canada Post employee, or are you a current employee of Canada Post? Où Avez-vous un lien de parenté avec un employé de Postes Canada ou êtes-vous actuellement un employé de Postes Canada? Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> / Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>If Yes, please provide details / Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____</p> <p>B) Are you aware of any business or personal matter that may present a conflict of interest between you and/or your company and Canada Post? Où Savez-vous s'il existe des questions d'ordre commercial ou personnel qui risquent de provoquer un conflit d'intérêts entre vous-même ou votre entreprise et Postes Canada? Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> / Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>If Yes, please provide details / Dans l'affirmative, veuillez préciser: _____</p>
B	<p>If you hire employees, do you agree to provide upon request, your WCB certificate? Où Si vous engagez des employés, acceptez-vous de fournir sur demande votre certificat de la commission des accidents du travail? Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> / Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>
C	<p>Means of communication used for operations/dispatch: / Moyen de communication utilisé pour la répartition des opérations : Provide numbers when applicable / Fournir les numéros, le cas échéant : Cellular / Cellulaire : _____ Telephone / Téléphone : _____ Other / Autre : _____ Email / Courriel : _____</p>
D	<p>Do you agree to provide the insurance coverage requested for this service? If not, specify: Où Acceptez-vous de fournir les couvertures d'assurances requises pour ce service? Dans la négative, veuillez préciser : Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> / Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>
E	<p>Provide the name(s) of the owner(s) or shareholder(s) of the company with titles(s) and email address: Où Veuillez fournir le nom du ou des propriétaires ou des actionnaires de l'entreprise avec leurs titre et adresse courriel : _____ _____</p>

Please attach extra pages if you do not have enough space. Veuillez utiliser une autre feuille si vous manquez d'espace.

Section 2 – Rated Requirements / Exigences cotées

1	Type of vehicle proposed: (If needed, use another sheet)	Type de véhicule(s) proposé(s) : (au besoin, annexer une feuille)				
		Cooaticook	Cookshire	St-Denis	St-Félix	Stanstead
	Model / Modèle :					
	Year / Année :					
	Size of the box in feet / Dimension de la boîte en pieds :					
	Cubic capacity (cu.ft.) / Cubage (pi³) :					
	Payload capacity / Charge utile (kg) :					

2	Describe the fleet of vehicles (owned or leased) you are currently operating other than those you plan to use for this contract: Number of tractors: _____ Number of straight trucks: _____ Number of cube vans and cargo vans: _____	<p>Veillez décrire le parc de véhicules (possédés ou loués) que vous conduisez actuellement autres que ceux que vous prévoyez utiliser pour le présent contrat :</p> <p>Nombre de semi-remorques : _____ Nombre de camions porteurs : _____ Nombre de camions cube ou de fourgonnettes utilitaires : _____</p>
3	How will you continue to provide the services in cases of: Provide details: 1-Vehicle breakdown / Panne mécanique : _____ _____ 2-Driver illness / Absence du conducteur pour motif de maladie : _____ _____ 3- Driver annual leave replacement / Remplacement du conducteur pour congé annuel : _____ _____	<p>Comment allez-vous continuer à fournir les services dans les cas suivants :</p> <p>Fournir les détails :</p>
4	Describe your training plan for new employees assigned to this service: 1- Training time allowed to train a new employee / Temps de formation prévu pour former un nouvel employé : _____ 2- Trainer name / Nom du formateur : _____ 3- Method used to train a new employee / Méthode utilisée pour former un nouvel employé : _____ _____	<p>Veillez décrire votre plan de formation prévu pour vos nouveaux employés affectés à ce service.</p>
5	Describe your preventive maintenance plan for the proposed vehicle (s):	<p>Veillez décrire votre plan d'entretien préventif pour le ou les véhicules proposés :</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>

SCHEDULE "C" / ANNEXE "C"

RATE SHEET / GRILLE TARIFAIRE

NOM DU SOUMISSIONNAIRE: _____

Option 1 :

Les soumissionnaires sont invités à soumettre un prix par service individuel pour lesquels ils sont intéressés. Il n'est pas nécessaire de soumissionner sur tous les services.

Option 2 :

Les soumissionnaires sont invités à soumettre un prix global pour les cinq (5) services routiers.

NOTE :

Les tarifs annuels doivent inclure le cout du carburant jusqu'à \$1.30/L. diesel - Sherbrooke

Les variations du cout du carburant durant la durée du contrat seront ajustées selon l'Annexe «F» ci-joint.

NOTE : Postes Canada se réserve le droit d'adjuger un contrat pour l'ensemble des services routiers ou plusieurs contrats par service en vertu de l'article 7.0 étape 4 de la section renseignements à l'intention des soumissionnaires.

OPTION 1 : Tarifs basés sur services individuels

SHERBROOKE & COATICOOK SR J061-062

1.0 Tarifs annuels fixes des services

Sous réserve de toutes les autres conditions générales énoncées dans le présent contrat, Postes Canada devra verser à l'entrepreneur, en contrepartie de l'exécution des services, les tarifs suivants :

PÉRIODE	DE	A	TARIF ANNUEL
ANNÉE 1	1 septembre 2018	31 aout 2019	\$
ANNÉE 2	1 septembre 2019	31 aout 2020	\$
ANNÉE 3	1 septembre 2020	31 aout 2021	\$
ANNÉE 4	1 septembre 2021	31 aout 2022	\$
ANNÉE 5	1 septembre 2022	31 aout 2023	\$

Afin de calculer les montants mensuels payables à l'entrepreneur aux termes du présent contrat, tous les montants annuels doivent être divisés par 12.

SHERBROOKE & COOKSHIRE SR J071-072

1.0 Tarifs annuels fixes des services

Sous réserve de toutes les autres conditions générales énoncées dans le présent contrat, Postes Canada devra verser à l'entrepreneur, en contrepartie de l'exécution des services, les tarifs suivants :

PÉRIODE	DE	A	TARIF ANNUEL
ANNÉE 1	1 septembre 2018	31 aout 2019	\$
ANNÉE 2	1 septembre 2019	31 aout 2020	\$
ANNÉE 3	1 septembre 2020	31 aout 2021	\$
ANNÉE 4	1 septembre 2021	31 aout 2022	\$
ANNÉE 5	1 septembre 2022	31 aout 2023	\$

Afin de calculer les montants mensuels payables à l'entrepreneur aux termes du présent contrat, tous les montants annuels doivent être divisés par 12.

SHERBROOKE & St-DENIS SR J101-102

1.0 Tarifs annuels fixes des services

Sous réserve de toutes les autres conditions générales énoncées dans le présent contrat, Postes Canada devra verser à l'entrepreneur, en contrepartie de l'exécution des services, les tarifs suivants :

PÉRIODE	DE	A	TARIF ANNUEL
ANNÉE 1	1 septembre 2018	31 aout 2019	\$
ANNÉE 2	1 septembre 2019	31 aout 2020	\$
ANNÉE 3	1 septembre 2020	31 aout 2021	\$
ANNÉE 4	1 septembre 2021	31 aout 2022	\$
ANNÉE 5	1 septembre 2022	31 aout 2023	\$

Afin de calculer les montants mensuels payables à l'entrepreneur aux termes du présent contrat, tous les montants annuels doivent être divisés par 12.

SHERBROOKE & ST-FÉLIX SR J091-092

1.0 Tarifs annuels fixes des services

Sous réserve de toutes les autres conditions générales énoncées dans le présent contrat, Postes Canada devra verser à l'entrepreneur, en contrepartie de l'exécution des services, les tarifs suivants :

PÉRIODE	DE	A	TARIF ANNUEL
ANNÉE 1	1 septembre 2018	31 aout 2019	\$
ANNÉE 2	1 septembre 2019	31 aout 2020	\$
ANNÉE 3	1 septembre 2020	31 aout 2021	\$
ANNÉE 4	1 septembre 2021	31 aout 2022	\$
ANNÉE 5	1 septembre 2022	31 aout 2023	\$

Afin de calculer les montants mensuels payables à l'entrepreneur aux termes du présent contrat, tous les montants annuels doivent être divisés par 12.

SHERBROOKE & STANSTEAD SR J081-082

1.0 Tarifs annuels fixes des services

Sous réserve de toutes les autres conditions générales énoncées dans le présent contrat, Postes Canada devra verser à l'entrepreneur, en contrepartie de l'exécution des services, les tarifs suivants :

PÉRIODE	DE	A	TARIF ANNUEL
ANNÉE 1	1 septembre 2018	31 aout 2019	\$
ANNÉE 2	1 septembre 2019	31 aout 2020	\$
ANNÉE 3	1 septembre 2020	31 aout 2021	\$
ANNÉE 4	1 septembre 2021	31 aout 2022	\$
ANNÉE 5	1 septembre 2022	31 aout 2023	\$

Afin de calculer les montants mensuels payables à l'entrepreneur aux termes du présent contrat, tous les montants annuels doivent être divisés par 12.

OPTION 2 : Tarifs basés sur l'ensemble des services regroupés (le proposant doit soumettre un prix pour chaque service)

SHERBROOKE & COATICOOK SR J061-062

1.0 Tarifs annuels fixes des services

Sous réserve de toutes les autres conditions générales énoncées dans le présent contrat, Postes Canada devra verser à l'entrepreneur, en contrepartie de l'exécution des services, les tarifs suivants :

PÉRIODE	DE	A	TARIF ANNUEL
ANNÉE 1	1 septembre 2018	31 aout 2019	\$
ANNÉE 2	1 septembre 2019	31 aout 2020	\$
ANNÉE 3	1 septembre 2020	31 aout 2021	\$
ANNÉE 4	1 septembre 2021	31 aout 2022	\$
ANNÉE 5	1 septembre 2022	31 aout 2023	\$

Afin de calculer les montants mensuels payables à l'entrepreneur aux termes du présent contrat, tous les montants annuels doivent être divisés par 12.

SHERBROOKE & COOKSHIRE SR J071-072

1.0 Tarifs annuels fixes des services

Sous réserve de toutes les autres conditions générales énoncées dans le présent contrat, Postes Canada devra verser à l'entrepreneur, en contrepartie de l'exécution des services, les tarifs suivants :

PÉRIODE	DE	A	TARIF ANNUEL
ANNÉE 1	1 septembre 2018	31 aout 2019	\$
ANNÉE 2	1 septembre 2019	31 aout 2020	\$
ANNÉE 3	1 septembre 2020	31 aout 2021	\$
ANNÉE 4	1 septembre 2021	31 aout 2022	\$
ANNÉE 5	1 septembre 2022	31 aout 2023	\$

Afin de calculer les montants mensuels payables à l'entrepreneur aux termes du présent contrat, tous les montants annuels doivent être divisés par 12.

SHERBROOKE & St-DENIS SR J101-102

1.0 Tarifs annuels fixes des services

Sous réserve de toutes les autres conditions générales énoncées dans le présent contrat, Postes Canada devra verser à l'entrepreneur, en contrepartie de l'exécution des services, les tarifs suivants :

PÉRIODE	DE	A	TARIF ANNUEL
ANNÉE 1	1 septembre 2018	31 aout 2019	\$
ANNÉE 2	1 septembre 2019	31 aout 2020	\$
ANNÉE 3	1 septembre 2020	31 aout 2021	\$
ANNÉE 4	1 septembre 2021	31 aout 2022	\$
ANNÉE 5	1 septembre 2022	31 aout 2023	\$

Afin de calculer les montants mensuels payables à l'entrepreneur aux termes du présent contrat, tous les montants annuels doivent être divisés par 12.

SHERBROOKE & ST-FÉLIX SR J091-092

1.0 Tarifs annuels fixes des services

Sous réserve de toutes les autres conditions générales énoncées dans le présent contrat, Postes Canada devra verser à l'entrepreneur, en contrepartie de l'exécution des services, les tarifs suivants :

PÉRIODE	DE	A	TARIF ANNUEL
ANNÉE 1	1 septembre 2018	31 août 2019	\$
ANNÉE 2	1 septembre 2019	31 août 2020	\$
ANNÉE 3	1 septembre 2020	31 août 2021	\$
ANNÉE 4	1 septembre 2021	31 août 2022	\$
ANNÉE 5	1 septembre 2022	31 août 2023	\$

Afin de calculer les montants mensuels payables à l'entrepreneur aux termes du présent contrat, tous les montants annuels doivent être divisés par 12.

SHERBROOKE & STANSTEAD SR J081-082

1.0 Tarifs annuels fixes des services

Sous réserve de toutes les autres conditions générales énoncées dans le présent contrat, Postes Canada devra verser à l'entrepreneur, en contrepartie de l'exécution des services, les tarifs suivants :

PÉRIODE	DE	A	TARIF ANNUEL
ANNÉE 1	1 septembre 2018	31 août 2019	\$
ANNÉE 2	1 septembre 2019	31 août 2020	\$
ANNÉE 3	1 septembre 2020	31 août 2021	\$
ANNÉE 4	1 septembre 2021	31 août 2022	\$
ANNÉE 5	1 septembre 2022	31 août 2023	\$

Afin de calculer les montants mensuels payables à l'entrepreneur aux termes du présent contrat, tous les montants annuels doivent être divisés par 12.

Modalités de paiement

Le paiement à l'entrepreneur est effectué en monnaie canadienne une fois la facture mensuelle reçue ou sous forme de virement mensuel automatique, selon le cas, dans un délai de « **SOIXANTE (60) JOURS** ».

La Société remboursera les montants dus à l'entrepreneur aux termes du contrat par dépôt direct dans le compte bancaire désigné par l'entrepreneur.

Se reporter au tableau ci-dessous pour obtenir un aperçu des procédures de paiement.

Lorsque le service est rendu en	Le montant mensuel sera remis par Postes Canada à la fin de/d'	Lorsque le service est rendu en	Le montant mensuel sera remis par Postes Canada à la fin de/d'
Janvier	Mars	Juillet	Septembre
Février	Avril	Août	Octobre
Mars	Mai	Septembre	Novembre
Avril	Juin	Octobre	Décembre
Mai	Juillet	Novembre	Janvier
Juin	Août	Décembre	Février

À la date d'expiration du contrat, l'entrepreneur recevra les deux derniers paiements mensuels au-delà de la date d'expiration, selon le tableau connexe ci-dessus.

1.1 Modalités de paiement alternatives:

Postes Canada considèrera un mode de paiement alternatif basé sur un délai "**NET TRENTE (30) JOURS**" pour les tarifs de l'Annexe "C" selon la section 1.0 et 2.0. Postes Canada comparera les tarifs pour les deux modalités de paiement pour déterminer la meilleure valeur globale basé sur son taux d'intérêt du service de la dette, lequel taux demeurera confidentiel

Si le soumissionnaire choisi d'offrir des tarifs alternatifs basés sur les modalités de paiement "**NET TRENTE (30) JOURS**", il doit indiquer le pourcentage de réduction qui serait applicable aux tarifs mentionnés ci-dessus à la section 1.0 et 2.0:

Pourcentage de réduction = _____%

2.0 Tarifs spéciaux pour les services supplémentaires

Lorsque l'entrepreneur doit effectuer, d'une façon ponctuelle et temporaire, des services supplémentaires qui ne sont pas énoncés à l'annexe A, et ces services supplémentaires ne devraient pas être soumis à l'obligation d'appel d'offres concurrentiel, l'entrepreneur recevra un paiement conformément aux tarifs ci-dessous, à condition que l'entrepreneur envoie la facture à Postes Canada dans les 30 jours suivant l'exécution de ces services supplémentaires :

Les tarifs spéciaux ci-dessous doivent inclure tout supplément pour carburant.

TOUS LES SERVICES ROUTIERS DE SHERBROOKE

Période	Coût par kilomètre pour les trajets de plus de 50 km, dans un seul sens (\$/km)	Coût par heure pour les services où un tarif par kilomètre ne s'applique pas (\$/heure)
ANNÉE 1	\$	\$
ANNÉE 2	\$	\$
ANNÉE 3	\$	\$
ANNÉE 4	\$	\$
ANNÉE 5	\$	\$

3.0 Modification des tarifs en fonction des changements apportés à l'horaire de transport de l'Annexe « A »

Advenant que l'entrepreneur soit requis d'effectuer des services réduits ou supplémentaires, d'une façon permanente, qui ne sont pas compris dans l'annexe A, un amendement visant à inclure ces services et le tarif annuel fixe ajusté devra être accepté par les deux parties.

L'ajustement du tarif annuel fixe par service sera:

- basé sur le tarif courant par kilomètre ou par heure déterminé selon un calcul au pro rata (par exemple, coût annuel (\$) à la date antérieure à la modification de l'horaire de transport de l'annexe A ÷ distance annuelle (km) du service à la date antérieure à la modification de l'horaire de transport de l'annexe A = tarif au prorata (\$) par kilomètre pour ce service
- plus ou moins ces ajustements, le cas échéant, qui pourraient être appropriés afin de tenir compte de circonstances particulières au changement requis

A défaut d'accord, chaque partie peut résilier le présent Contrat conformément à l'article 12.0 Durée et résiliation.

4.0 Déduction pour la non-exécution temporaire du service routier

- 4.1 Si l'entrepreneur ne peut pas effectuer le service pour quelque raison que ce soit, Postes Canada se réserve le droit de déduire un montant pour la distance non parcourue en fonction des critères suivants :

Formule utilisée pour calculer la déduction

[Tarif au prorata par kilomètre défini ci-dessus] x [distance non parcourue en km] x [pourcentage de déduction applicable] = montant à déduire

Définition du tarif au prorata :

Tarif au prorata par kilomètre calculé à la section 3.0, alinéa A = coût annuel (\$) ÷ distance annuelle en km selon l'annexe A

5.0 Exigences en matière d'assurances

Conformément à la section 9.1 du contrat, l'entrepreneur doit souscrire et maintenir en vigueur, à ses frais, la couverture minimale suivante :

- Assurance responsabilité civile des entreprises formule générale**, comportant une garantie d'un montant minimal de 1 000 000 \$ par sinistre pour préjudices personnels, lésions corporelles (y compris le décès) et dommages matériels, à moins que l'entrepreneur n'utilise un véhicule de type semi-remorque. Dans ce cas, le montant minimal est de 2 000 000 \$ par sinistre. Postes Canada doit être ajoutée à la police à titre d'assurée supplémentaire, et la police doit contenir une clause de responsabilité réciproque et de dissociabilité des intérêts;
- Assurance responsabilité civile des entreprises pour les véhicules utilitaires**, comportant une garantie d'un montant minimal de 2 000 000 \$ par sinistre pour lésions corporelles (y compris le décès) et dommages matériels, à moins que l'entrepreneur n'utilise un véhicule de type semi-remorque. Dans ce cas, le montant minimal est de 3 000 000 \$ par sinistre.
- Assurance en transport de marchandises** couvrant les biens des autres sous la garde ou les soins de l'entrepreneur, comportant une garantie d'un montant minimal de 25 000 \$ par sinistre pour les véhicules pesant moins de 5 tonnes, de 50 000 \$ par sinistre pour les véhicules de 5 tonnes ou plus, ou 100 000 \$ par sinistre pour les véhicules de type semi-remorque.

SCHEDULE "C" / ANNEXE "C"

RATE SHEET / GRILLE TARIFAIRE

NAME OF PROPOSER: _____

1.0 Fixed Yearly Service Rates/

Subject to all other terms and conditions in this Agreement, Canada Post shall pay the Contractor, as consideration for the performance of the Service, the following:

Option 1 : Bidders are invited to submit pricing on the individual highway services they are interested in. It is not necessary to bid on all routes.

Option 2 : Bidders are invited to submit an overall price for the entirety of the five (5) highway services.

NOTE:

The annual rates must include the cost of fuel up to \$1.30/L, diesel - Sherbrooke

The variations in the cost of fuel during the term of the Agreement will be adjusted according to the attached Schedule 'F'.

NOTE: Canada Post reserves the right to award one for all highway services or multiple contracts per service as per article 7.0 stage 4 of section Information to Proposers.

OPTION 1 : Rates based on individual services

SHERBROOKE & COATICOOK SR J061-062

Subject to all other terms and conditions in this Agreement, Canada Post shall pay the Contractor, as consideration for the performance of the Service, the following:

PÉRIOD	FROM	TO	ANNUAL RATE
YEAR 1	1 september 2018	31 august 2019	\$
YEAR 2	1 september 2019	31 august 2020	\$
YEAR 3	1 september 2020	31 august 2021	\$
YEAR 4	1 september 2021	31 august 2022	\$
YEAR 5	1 september 2022	31 august 2023	\$

For the purpose of calculating the monthly amounts payable to the Contractor under this Agreement, all annual amounts will be divided by 12.

SHERBROOKE & COOKSHIRE SR J071-072

Subject to all other terms and conditions in this Agreement, Canada Post shall pay the Contractor, as consideration for the performance of the Service, the following:

PÉRIOD	FROM	TO	ANNUAL RATE
YEAR 1	1 september 2018	31 august 2019	\$
YEAR 2	1 september 2019	31 august 2020	\$
YEAR 3	1 september 2020	31 august 2021	\$
YEAR 4	1 september 2021	31 august 2022	\$
YEAR 5	1 september 2022	31 august 2023	\$

For the purpose of calculating the monthly amounts payable to the Contractor under this Agreement, all annual amounts will be divided by 12.

SHERBROOKE & ST-DENIS J101-102

Subject to all other terms and conditions in this Agreement, Canada Post shall pay the Contractor, as consideration for the performance of the Service, the following:

PÉRIOD	FROM	TO	ANNUAL RATE
YEAR 1	1 september 2018	31 august 2019	\$
YEAR 2	1 september 2019	31 august 2020	\$
YEAR 3	1 september 2020	31 august 2021	\$
YEAR 4	1 september 2021	31 august 2022	\$
YEAR 5	1 september 2022	31 august 2023	\$

For the purpose of calculating the monthly amounts payable to the Contractor under this Agreement, all annual amounts will be divided by 12.

SHERBROOKE & ST-FELIX SR J091-092

Subject to all other terms and conditions in this Agreement, Canada Post shall pay the Contractor, as consideration for the performance of the Service, the following:

PÉRIOD	FROM	TO	ANNUAL RATE
YEAR 1	1 september 2018	31 august 2019	\$
YEAR 2	1 september 2019	31 august 2020	\$
YEAR 3	1 september 2020	31 august 2021	\$
YEAR 4	1 september 2021	31 august 2022	\$
YEAR 5	1 september 2022	31 august 2023	\$

For the purpose of calculating the monthly amounts payable to the Contractor under this Agreement, all annual amounts will be divided by 12.

SHERBROOKE & STANSTEAD SR J081-082

Subject to all other terms and conditions in this Agreement, Canada Post shall pay the Contractor, as consideration for the performance of the Service, the following:

PÉRIOD	FROM	TO	ANNUAL RATE
YEAR 1	1 september 2018	31 august 2019	\$
YEAR 2	1 september 2019	31 august 2020	\$
YEAR 3	1 september 2020	31 august 2021	\$
YEAR 4	1 september 2021	31 august 2022	\$
YEAR 5	1 september 2022	31 august 2023	\$

For the purpose of calculating the monthly amounts payable to the Contractor under this Agreement, all annual amounts will be divided by 12.

OPTION 2 : Rates based on the entirety of the five grouped services (the bidder must submit yearly pricing for each of the highway services):

SHERBROOKE & COATICOOK SR J061-062

Subject to all other terms and conditions in this Agreement, Canada Post shall pay the Contractor, as consideration for the performance of the Service, the following:

PÉRIOD	FROM	TO	ANNUAL RATE
YEAR 1	1 september 2018	31 august 2019	\$
YEAR 2	1 september 2019	31 august 2020	\$
YEAR 3	1 september 2020	31 august 2021	\$
YEAR 4	1 september 2021	31 august 2022	\$
YEAR 5	1 september 2022	31 august 2023	\$

For the purpose of calculating the monthly amounts payable to the Contractor under this Agreement, all annual amounts will be divided by 12.

SHERBROOKE & COOKSHIRE SR J071-072

Subject to all other terms and conditions in this Agreement, Canada Post shall pay the Contractor, as consideration for the performance of the Service, the following:

PÉRIOD	FROM	TO	ANNUAL RATE
YEAR 1	1 september 2018	31 august 2019	\$
YEAR 2	1 september 2019	31 august 2020	\$
YEAR 3	1 september 2020	31 august 2021	\$
YEAR 4	1 september 2021	31 august 2022	\$
YEAR 5	1 september 2022	31 august 2023	\$

For the purpose of calculating the monthly amounts payable to the Contractor under this Agreement, all annual amounts will be divided by 12.

SHERBROOKE & ST-DENIS J101-102

Subject to all other terms and conditions in this Agreement, Canada Post shall pay the Contractor, as consideration for the performance of the Service, the following:

PÉRIOD	FROM	TO	ANNUAL RATE
YEAR 1	1 september 2018	31 august 2019	\$
YEAR 2	1 september 2019	31 august 2020	\$
YEAR 3	1 september 2020	31 august 2021	\$
YEAR 4	1 september 2021	31 august 2022	\$
YEAR 5	1 september 2022	31 august 2023	\$

For the purpose of calculating the monthly amounts payable to the Contractor under this Agreement, all annual amounts will be divided by 12.

SHERBROOKE & ST-FELIX SR J091-092

Subject to all other terms and conditions in this Agreement, Canada Post shall pay the Contractor, as consideration for the performance of the Service, the following:

PÉRIOD	FROM	TO	ANNUAL RATE
YEAR 1	1 september 2018	31 august 2019	\$
YEAR 2	1 september 2019	31 august 2020	\$
YEAR 3	1 september 2020	31 august 2021	\$
YEAR 4	1 september 2021	31 august 2022	\$
YEAR 5	1 september 2022	31 august 2023	\$

For the purpose of calculating the monthly amounts payable to the Contractor under this Agreement, all annual amounts will be divided by 12.

SHERBROOKE & STANSTEAD SR J081-082

Subject to all other terms and conditions in this Agreement, Canada Post shall pay the Contractor, as consideration for the performance of the Service, the following:

PÉRIOD	FROM	TO	ANNUAL RATE
YEAR 1	1 september 2018	31 august 2019	\$
YEAR 2	1 september 2019	31 august 2020	\$
YEAR 3	1 september 2020	31 august 2021	\$
YEAR 4	1 september 2021	31 august 2022	\$
YEAR 5	1 september 2022	31 august 2023	\$

For the purpose of calculating the monthly amounts payable to the Contractor under this Agreement, all annual amounts will be divided by 12.

Payment Procedures

Payment to the Contractor shall be payable in Canadian funds after receipt of invoice or on an automatic monthly recurring basis, as the case may be, **"NET SIXTY (60) DAYS"**.
 The Corporation will pay the amounts owing to the Contractor under this Agreement by direct deposit to the bank account designated by the Contractor.

Refer to the table below for an overview of the payment procedures;

When the service is executed in	Then the monthly payment will be released by Canada Post at the end of	When the service is executed in	Then the monthly payment will be released by Canada Post at the end of
January	March	July	September
February	April	August	October
March	May	September	November
April	June	October	December
May	July	November	January
June	August	December	February

At the expiry date of the Agreement, the Contractor shall receive the two last monthly payments beyond the expiry date as per the payment process table above.

1.1 Alternate Payment Schedule:

Canada Post will consider an alternate payment schedule on the basis of **"NET THIRTY (30) DAYS"** for the Schedule "C" rates as per section 1.0 and 2.0. Canada Post will be comparing the prices for the two payment terms to determine the best overall value based on its debt servicing interest rate, which will remain confidential. Should the proposer choose to offer alternative rates based on **"NET THIRTY (30) DAYS"** payment terms, they must indicate the percentage discount that would apply to the aforementioned rates in Section 1.0 and 2.0:

Percentage Discount = _____%

2.0 Ad Hoc Rates for Additional Services

Where the Contractor is required on a temporary ad hoc basis to perform additional services that are not provided for in Schedule “A”, the Contractor shall be paid in accordance with the following rates provided that the Contractor invoice Canada Post within 30 days of the performance of these additional services:

The ad hoc rates below must include any fuel surcharge

ALL SHERBROOKE HIGHWAY SERVICES

Period	Cost per kilometer for trips greater than 50 kilometers one way (\$/km)	Cost per hour for services where a per kilometer rate is not applicable (\$/hour)
YEAR 1	\$	\$
YEAR 2	\$	\$
YEAR 3	\$	\$
YEAR 4	\$	\$
YEAR 5	\$	\$

3.0 Amendment to Rates as per Service Specifications Change Schedule “A”

Should the Contractor be required on a permanent basis to perform additional or reduced services not provided for in Schedule “A”, an amendment to include these services and the adjusted fixed yearly service rate shall be agreed to by both parties.

The adjustment to the fixed yearly service rate per lane shall:

- i. be based on current rate per kilometer or rate per hour for that lane, determined through a pro-rata calculation (i.e.: Annual cost (\$) for the lane at the date prior to the specification change of Schedule “A” divided by the annual distance (km) covered by the lane at the date prior to the specification change Schedule “A” = Pro rata rate (\$) per kilometer) for that lane;
- ii. plus or minus such adjustments, if any, as may be appropriate to reflect the circumstances particular to the required change.

Failing such agreement, either party may terminate this Agreement as per section 12.0 Term and Termination of the Agreement.

4.0 Deduction for temporary non performance of the Highway Service

4.1 Where the Contractor cannot perform the service for whatever reason, Canada Post reserves the right to deduct from the Contractor an amount for the distance not traveled in accordance with the following criteria:

Formula to calculate the deduction

[Pro rata rate per kilometer as define below] X [Distance in kilometers not performed] = Amount to deduct

Pro rata rate definition

Pro rata rate per kilometer as calculated in section 3.0 A) here above = annual cost (\$) ÷ annual distance in kilometers as per Schedule “A”

5.0 Insurance Requirements

In accordance with section 9.1 of the Agreement, the Contractor shall provide and maintain, at its own expense, the following minimum insurance coverage:

- i) **Commercial General Liability insurance**, with a minimum limit of \$1,000,000.00 per occurrence for personal injury, bodily injury (including death) and property damage, unless the Contractor utilizes a tractor-trailer type vehicle in which case a minimum of \$2,000,000.00 per occurrence. Canada Post shall be added to the policy as an additional insured and the policy shall contain cross liability and severability of interest clauses.
- ii) **Commercial Automobile Liability insurance**, with a minimum limit of \$2,000,000.00 per occurrence for bodily injury (including death) and property damage, unless the Contractor utilizes a tractor-trailer type vehicle in which case a minimum of \$3,000,000.00 per occurrence.
- iii) **Cargo insurance** covering the property of others in the Contractor's care, custody or control with a minimum limit of \$25,000.00 per occurrence for vehicles less than 5 tons; \$50,000.00 per occurrence for vehicles of 5 tons or greater; or \$100,000.00 per occurrence for tractor-trailer type vehicles.

SCHEDULE "D" / ANNEXE "D"

SECURITY REQUIREMENTS / EXIGENCES EN MATIÈRE DE PROTECTION ET DE SÉCURITÉ

Version January 2017

<p>In respect of every Contractor employee, sub-contractor, agent or other representative ("Contractor Personnel") having or requiring access, for any reason, to Canada Post protected information and/or assets ("Protected Assets and Information"), which include, but shall not be limited to mail, as defined by the Canada Post Corporation Act, as amended, Canada Post proprietary, commercial or confidential information of any kind and in whatever form, and all facilities, premises, equipment and assets of any kind and in whatever form in, on or with which the Service is provided, the Contractor shall:</p> <p>Personnel</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Appoint and maintain at all times during the Term a Company Security Officer ("CSO") and an Alternate Company Security Officer ("ACSO") whose duties shall include, but not be limited to: <ol style="list-style-type: none"> a) Identifying all Contractor's Personnel and its subcontractor's personnel who will require access to Protected assets and information and ensuring that accurate and complete Security Screening documentation is submitted for such personnel; b) Ensure that all Contractor's Personnel and its subcontractor's personnel provide a photograph in digital colour photograph in JPEG format or a passport size photograph with the employee's full name and date of birth indicated on the back (note, the photograph should have a white background); c) Will provide the collected photograph to Canada Post Security and Investigation Service, along with the security screening application for the purpose of the creation of an identification card; d) Will provide a photograph to Canada Post Security and Investigation Service, for employees who already hold a valid Reliability Status or security clearance; e) The Company Security Officer is accountable for all identification cards issued to Contractor's Personnel and its subcontractor's personnel; f) Upon departure (ie. Resignation or termination) of Contractor's Personnel and its subcontractor's personnel, the identification card must be retrieved and returned to Canada Post Security and Investigation Services by the Company Security Officer without delay; g) Upon detection, lost or stolen identification cards must be reported to Canada Post Security and Investigation Services by Company Security officer without delay; h) Upon end of contract, all identification cards issued for Contractors Personnel and its subcontractors must be retrieved and returned to Canada Post Security & Investigation Services by the Company Security Officer without delay. i) Providing change of circumstance reports for personnel with regard to their security screening status; j) Ensuring that Contractor personnel receive a security briefing upon notification of having been granted Reliability Status; k) Ensuring that Contractor personnel complete and return the Security Clearance Certificate and Briefing form and the Protection of Mail and Corporate Assets Contractor Declaration form; l) Maintaining a valid list of security screened Contractor personnel on the prescribed template in attachment 1 below and submitting it to Canada Post Security Investigation Services on a quarterly basis on or by, February 1st, May 1st, August 1st and November 1st of each calendar year; m) Ensuring that Contractor personnel security screening information is safeguarded properly; n) Reviewing security requirements in the contract and ensuring all requirements are adhered to; 2. Contractor personnel must be granted Reliability Status before access to Protected Assets and Information can be shared; 3. Canada Post Security and Investigation Services will recognize valid Reliability Status or valid Security Clearance issued by Public Works Government Services of Canada (Industrial Security Program) as meeting the security screening requirements for contractor personnel; 	<p>L'entrepreneur doit prendre les mesures suivantes en ce qui concerne les membres de son personnel, sous-traitants, agents ou autres représentants qui ont ou doivent avoir accès, pour quelque raison que ce soit, aux renseignements et aux biens protégés de la Société (les " biens et renseignements protégés "), qui incluent, sans s'y restreindre, le courrier tel que défini dans la Loi sur la Société canadienne des postes telle que modifiée, les renseignements exclusifs, commerciaux ou confidentiels de quelque nature et de quelque forme qu'ils soient, ainsi que les installations, lieux, équipements et biens de quelque nature et de quelque forme qu'ils soient, dans lesquels ou avec lesquels le service est fourni.</p> <p>Personnel</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'entrepreneur doit désigner et maintenir en poste en permanence, un agent de sécurité de l'entreprise (" ASE ") et un agent de sécurité d'entreprise suppléant(ASES) dont les tâches incluent, sans se l'y imiter : <ol style="list-style-type: none"> a) indiquer tous les membres du personnel qui doivent avoir accès aux biens et renseignements protégés et s'assurer que la documentation pertinente et complète sur la vérification de sécurité de ces employés est fournie; b) s'assurer que tous les membres du personnel de l'entrepreneur et ceux de ses sous-traitants fournissent une photo couleur numérique en format JPEG ou une photo format passeport au verso de laquelle figure le nom complet de l'employé et sa date de naissance; c) fournira la photo recueillie aux Services de sécurité et d'enquête de Postes Canada, ainsi que la demande de vérification de sécurité aux fins de création d'une carte d'identité; d) fournira une photo aux Services de sécurité et d'enquête de Postes Canada, pour les employés qui détiennent déjà une cote de fiabilité ou une autorisation de sécurité valide; e) l'agent de sécurité de l'entreprise est responsable de toutes les cartes d'identité remises aux membres du personnel de l'entrepreneur et ceux de ses sous-traitants; f) au moment du départ (c.-à-d. démission ou congédiement) de l'un des membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'un de ceux de ses sous-traitants, la carte d'identité doit être immédiatement récupérée et retournée aux Services de sécurité et d'enquête de Postes Canada par l'agent de sécurité de l'entreprise; g) la perte ou le vol des cartes d'identité doit être immédiatement signalé aux Services de sécurité et d'enquête de Postes Canada par l'agent de sécurité de l'entreprise; h) l'entrepreneur doit s'assurer que les membres de son personnel et ceux de ses sous-traitants, qui auront accès au courrier, aux renseignements, aux biens et aux locaux de la Société dans le cadre du contrat, se conforment aux procédures de la Société en matière de protection et de sécurité, qui peuvent être modifiées de temps à autre; i) fournir des mises à jour sur l'état de tous changement de situation des employée qui touche la classification de sécurité de cette personne; j) s'assurer que les membres du personnel assistent à une séance d'information sur la sécurité dès qu'ils obtiennent la cote de fiabilité, k) s'assurer que les membres du personnel complète et signe le Certificat de sécurité et le formulaire d'attestation de sécurité et faire l'envoi de ces documents avec le document Protection du courrier et des biens de la Société - Déclaration de l'employé; aux Services de Sécurité et d'Enquête de la Société, l) Tenir une liste à jour d'entrepreneurs ayant fait l'objet d'une vérification de sécurité au moyen du modèle préconisé dans le tableau ci-dessous, et la soumettre chaque trimestre à l'équipe Services de sécurité et d'enquête de Postes Canada au plus tard le 1er février, le 1er mai, le 1er août et le 1er novembre de chaque année civile. m) s'assurer que les dossiers d'enquête de sécurité sur les employés sont conservés en lieu sûr; n) revoir les exigences en matière de sécurité énoncées dans le contrat et s'assurer que tous s'y conforment. 2. Avant d'accorder aux membres du personnel d'un entrepreneur l'accès aux biens, et renseignements protégés, s'assurer que chaque entrepreneur détient
---	--

4. Contractor personnel who do not hold a valid Reliability Status or Valid Security clearance issued by Public Works Government Services of Canada (Industrial Security Program); must complete the security screening process through Canada Post Security and Investigation Services;
5. The Contractor shall ensure that security screening application(s) are accurately completed for a sufficient number of Contractor employees, representatives, including sub-contractors or agents who are, or may be working on services related to this Agreement (the "Personnel") and submitted to the Corporation;
6. For clarity, a sufficient number of Personnel shall at all times be deemed to include a sufficient number of personnel required to perform the services on an on-going basis, plus an additional number of personnel, to be determined by the Contractor, to ensure that should any personnel with security clearance be unable, for whatever reason, to work on the services related to this Agreement, the Contractor will have enough additional personnel with security clearance to stand in for, or otherwise replace them;
7. In the event that the security clearance of the Contractor personnel is compromised as determined by Canada Post Security and Investigation Services, Canada Post may terminate the contract forthwith and no compensation shall be payable to the contractor arising from said termination;

Transportation

8. Ensure that all Contractor vehicles, whether owned or leased by, or belonging to Contractor Personnel used in the provision of the Service ("Vehicles") shall provide reasonable security with fully functioning locks and other reasonable security features given the nature of the Service provided;
9. Conduct semi-annual inspection and audit of all Vehicles to ensure the proper functioning of all security features and mechanisms and to repair and maintain the same as circumstances reasonably require in a prompt and timely fashion;
10. Ensure that all Vehicles are left locked and otherwise fully secured within the Vehicles' capacity, with engine turned off and ignition keys removed from the Vehicle whenever the Vehicle is left unattended;
11. Grant reasonable access to Canada Post Security and Investigation Services to Vehicles for routine audit and the investigation of specific incidents when required by Canada Post;

Protection of the mail

12. Ensure, specifically with respect to mail, as defined by the Canada Post Corporation Act, as amended, in the care, custody and control of the Contractor is at all times protected from theft, weather and other damage of whatsoever kind;
13. Ensure that no mail in the care, custody and control of the Contractor is opened, seized, delayed, detained, misdirected or otherwise interfered with in any manner

Compliance

14. The Contractor shall ensure that the Contractor's Personnel and its subcontractor's personnel, who will have access to the mail, information, assets and/or the Corporation's premises in relation to this Agreement, comply with the Corporation's security procedures;
15. The deadline for the Contractor being in full compliance with the security requirements is before commencement of work, unless otherwise agreed to in writing by Security and Investigation Services;
16. For greater clarity, in the event the Contractor or Contractor Personnel fails to comply with any of the above security requirements, the Contractor shall be in default of the security requirement of this agreement and thus give rise to Canada Post termination rights.

une cote de fiabilité. Les demandes d'enquête de sécurité pour obtenir une cote de sécurité doivent être soumises aux Services de Sécurité et d'Enquête de la Société.

3. Si les membres du personnel de l'entrepreneur détiennent déjà une cote de fiabilité, Les Services de Sécurité et d'Enquête de la Société, accepteront les cotes de fiabilité valide accordées par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada dans le cadre du Programme de sécurité industrielle;
4. Si l'employé de l'entrepreneur détient une autorisation de sécurité valide de Transports Canada, les Services de sécurité et d'enquête de Postes Canada (SSE) reconnaîtront celle émise par Transports Canada. Il est toujours nécessaire pour ces membres du personnel de remplir le formulaire Protection du courrier et des biens de la Société - Déclaration de l'entrepreneur. L'agent de sécurité d'entreprise (ASE) est tenu de conserver une liste d'employés qui possèdent une autorisation de sécurité valide de Transports Canada et de la fournir aux SSE trimestriellement (comme dans la clause " e ").
5. L'entrepreneur doit s'assurer que les demandes de vérification de sécurité sont dûment remplies pour un nombre suffisant de ses employés et représentants, y compris des sous-traitants ou des agents qui sont ou pourraient être affectés à des services liés au présent contrat (le " personnel "), et qu'elles sont soumises à la Société.
6. Par souci de clarté, un nombre suffisant d'employés est réputé inclure en tout temps un nombre suffisant d'employés requis pour exécuter les services de façon continue, plus des employés supplémentaires, dont le nombre sera déterminé par l'entrepreneur, pour s'assurer que si un membre du personnel possédant l'autorisation de sécurité est incapable de remplir ses fonctions, pour quelque raison que ce soit, afin d'effectuer les travaux liés aux services en lien avec le présent contrat, l'entrepreneur aura suffisamment d'employés supplémentaires possédant l'autorisation de sécurité pour le remplacer.
7. Dans le cas où la cote de sécurité de l'entrepreneur ou d'un de ses sous-traitants est compromise selon les Services de Sécurité et d'Enquête de la Société, Postes Canada mettra fin au contrat immédiatement et aucune indemnité ne sera versée à l'entrepreneur pour compenser ladite résiliation.

Transport

8. L'entrepreneur doit s'assurer que tous les véhicules (loués, qui lui appartiennent ou qui appartiennent aux membres de son personnel) utilisés pour la prestation de services sont suffisamment sécuritaires, avec des verrous fonctionnels et d'autres mécanismes de sécurité pertinents, selon la nature des services fournis.
9. L'entrepreneur doit effectuer, à titre de mesure de sécurité et de qualité, au moins deux vérifications et inspections par année de l'ensemble de ses véhicules pour s'assurer du bon fonctionnement de tous les mécanismes de verrouillage; et il doit effectuer l'entretien et la réparation des véhicules au moment opportun.
10. L'entrepreneur doit toujours prendre les mesures suivantes lorsque le véhicule est inoccupé : couper le moteur, retirer les clés du démarreur, verrouiller et protéger entièrement le véhicule.
11. L'entrepreneur doit donner aux Services de Sécurité et d'Enquête de la Société un accès raisonnable aux véhicules à des fins d'inspection dans le cadre d'une enquête sur un incident particulier ou d'une vérification ordinaire jugée nécessaire par Postes Canada.

Protection du courrier

12. L'entrepreneur doit veiller à ce que tout le courrier, tel que défini dans la Loi sur la Société canadienne des postes telle que modifiée, qui lui est remis ou qu'il reçoit autrement est en tout temps à l'abri du vol, des intempéries, des dommages de quelque sorte que ce soit.
13. L'entrepreneur doit également veiller à ce que le courrier ne soit pas ouvert, subtilisé, retenu, abandonné,

acheminé au mauvais endroit, falsifié ou altéré de toute autre manière que ce soit.

Conformité

- 14. L'entrepreneur doit se conformer à toutes les exigences en matière de sécurité avant le début des travaux, à moins qu'une entente à cet égard n'ait été conclue par écrit avec les Services de sécurité et d'enquête.
- 15. L'entrepreneur doit s'assurer que les membres de son personnel et ceux de ses sous-traitants, qui auront accès au courrier, à l'information, aux biens et/ou aux locaux de la Société dans le cadre de la présente Convention, se conforment aux procédures de la Société en matière de protection et de sécurité.
- 16. Il est entendu que si l'entrepreneur ou les membres de son personnel ne respectent pas les exigences en matière de sécurité de la présente convention en ce qui a trait à chacun de ces défauts, la Société aura par conséquent le droit de résilier la convention conformément aux dispositions de résiliation qui y sont énoncées.

Table to complete as per article 1 I) here above

Personnel Security Audit - Canada Post

INSTRUCTIONS:

- Security screening self-audits are a routine requirement and comprise a part of your contractual obligations. They are to be submitted quarterly on, or by, **February 1st, May 1st, August 1st and November 1st** of each calendar year.
- As the primary contract holder, you are responsible for ensuring that all employees, contractors, replacement staff, and sub-contractors who support your contract with Canada Post are security screened.
- All information in the table below must be provided to accurately match an individual to the correct security file.
- The supplier is responsible for maintaining accurate and up-to-date records of the security screening of all individuals and submit it on the above dates, as well as upon request of Canada Post.
- The supplier is responsible for notifying Canada Post Security and Investigation Services as soon as could be reasonably expected of the resignation or termination of any individual who holds a security status with Canada Post in order for that security status to be cancelled appropriately.

Company Name	Contact persons (CSO & ACSO)	Phone #	Email	Certificate Number	Update Required Date
Example: ABC Transport	Rob White, Operations Manager (CSO)				
Employee name, first name	Details of transport	Date of birth (YYYY/MM/DD)	Security Clearance Status	Certificate number	Update Required Date
Example: SMITH, Robert	eg. Edmonton (AB) & Calgary (AB)	1960/12/01	Screened,	C-2010-12345	ex. 2020-10-10
Example: JOHNSON, James	eg. Vernon (BC), US		In process or not started	nil	10 years for reliability and Secret 5 years for Top Secret clearance
1					
2					
3					

Tableau à compléter selon l'article 1 I) ci-dessus

Vérification de sécurité - Postes Canada

PROTÉGÉ A

DIRECTIVES :

- Les autovérifications de sécurité constituent une exigence systématique et font partie de vos obligations contractuelles. Elles doivent être soumises tous les trimestres au plus tard le **1^{er} février, le 1^{er} mai, le 1^{er} août et le 1^{er} novembre** de chaque année civile.
 - À titre de titulaire principal de la convention, vous devez vous assurer que tous les employés, les entrepreneurs, les remplaçants et les sous-traitants qui appuient votre convention avec Postes Canada font l'objet d'une vérification de sécurité.
 - Tous les renseignements dans le tableau ci-dessous doivent être fournis et établir une correspondance exacte entre une personne et son dossier de sécurité.
 - Le fournisseur doit maintenir des dossiers de vérification de sécurité exacts et à jour pour toutes les personnes applicables, et les soumettre au plus tard aux dates ci-dessus et si Postes Canada le demande.
 - Il incombe au fournisseur d'informer les services de sécurité et d'enquête de Postes Canada aussitôt que possible de l'émission ou du licenciement de toute personne ayant obtenu une cote de fiabilité de Postes Canada, ainsi que cette cote de fiabilité n'aurait pu être annulée de façon appropriée.
- Personne ne peut accéder aux biens, aux renseignements, aux installations ou au courrier de Postes Canada tant qu'il n'a pas réussi la vérification de sécurité.

Nom de l'entreprise	Personne-ressource (ACE & ASE)	N° de téléphone	Adresse de courrier	N° de certificat	Date de mise à jour requise
Example: Transport ABC	Roy, Guy - Président et ASE	514-555-5555			
Nom (employé), prénom	Détails de transport	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)	Côte de sécurité	N° de certificat	Date de mise à jour requise
Exemple: Bertrand, Robert	S/R Québec/Matane ou CSP Laval Dé	1960/12/01	oui	99000012	ex. 2020-10-10
Exemple: Gingras, Paul	non-assigné ou remplaçant	1960/12/01	En marche ou Non débuté	non	
1					
2					
3					

SCHEDULE “E” / ANNEXE “E”

Letter of Offer

Lettre d’offre

<p>To: RFP CONTROL OFFICER CANADA POST CORPORATION N0751-2701 RIVERSIDE DR OTTAWA ON K1A 0B1</p> <p>Re: Letter of Offer – TS11061SL070418</p> <p>SHERBROOKE & COATICOOK SERVICE ROUTIER SHERBROOKE & COOKSHIRE SERVICE ROUTIER SHERBROOKE & ST-DENIS SERVICE ROUTIER SHERBROOKE & ST-FELIX SERVICE ROUTIER SHERBROOKE & STANSTEAD SERVICE ROUTIER</p>	<p>À: AGENT DE CONTROLE DES DEMANDES POSTES CANADA N0751-2701 PROM RIVERSIDE OTTAWA ON K1A 0B1</p> <p>Re: Lettre d’offre – TS11061SL070418</p> <p>SHERBROOKE & COATICOOK SERVICE ROUTIER SHERBROOKE & COOKSHIRE SERVICE ROUTIER SHERBROOKE & ST-DENIS SERVICE ROUTIER SHERBROOKE & ST-FELIX SERVICE ROUTIER SHERBROOKE & STANSTEAD SERVICE ROUTIER</p>
<p>We are submitting a Proposal in response to the referenced RFP, and hereby offer to provide the services as indicated in the RFP in consideration of payment by Canada Post.</p> <p>The Proposer acknowledges that responses to the RFP must be stand-alone documents, complete and integral in their own right, containing everything necessary to allow Canada Post to evaluate them fully, subject to any need Canada Post may have for clarification in respect of any given response. Previously submitted information cannot be considered.</p> <p>We have carefully examined the RFP and have a clear understanding of the requirements of the RFP and the RFP Process. By submitting the Proposal, we acknowledge that we have read and understood the RFP and have submitted all substantiating information as requested. Failure to submit requested substantiating information or if the substantiating information does not meet the Mandatory Requirements may result in disqualification of the Proposal.</p> <p>We, or any of our sub-contractors, or any of our employees or any of our sub-contractor’s employees do not and will not have any conflict of interest (actual or potential) in submitting this Proposal or, if selected, with our contractual obligations as the vendor under contract.</p> <p>We are not aware of any potential conflict of interest where an employee or family member of an employee of Canada Post has an interest in our organization (the Proposer), or in any of our sub-contractors or any Proposer that may be included in the Proposal.</p> <p>If we are in a Conflict of Interest (Actual or Potential) we have completed the Declaration of (Actual or Potential) Conflict of Interest document located in this Schedule B.</p> <p>We agree to abide by all of the terms of the Supplier Code of Conduct located in this Schedule E.</p> <p>We have no knowledge of or ability to avail ourselves of Confidential Information of Canada Post other than the Confidential Information, which may have been disclosed by Canada Post to the Proposers in the normal course of this RFP.</p> <p>We are not involved in collusion or arrangement with any other Proposers in connection with this RFP. We have no knowledge of and have made no comparison of the information in our Proposal with the information contained in any other Proposal.</p> <p>Other than as disclosed in an annex to this letter, neither we, nor any of our directors, officers or senior management, nor any of our employees who in the latter case, may be responsible to perform any work under any resulting Agreement with Canada Post are, or have been, convicted of any of the following offences (other</p>	<p>Nous soumettons une proposition en réponse à la DP mentionnée en référence et, par la présente, nous offrons de fournir des services, tels qu'ils sont indiqués dans la DP, en contrepartie de paiement par Postes Canada.</p> <p>Le soumissionnaire reconnaît que les réponses à la DP doivent constituer en soi un document autonome, complet et intégral qui contient tout ce qu'il faut pour permettre à Postes Canada de les évaluer entièrement, sous réserve des éclaircissements dont elle pourrait avoir besoin. La Société n'étudiera pas les renseignements soumis au préalable.</p> <p>Nous avons soigneusement examiné les documents de la DP et possédons une bonne compréhension des exigences de la DP et du procédé lié à cette dernière. En soumettant notre proposition, nous reconnaissons que nous avons lu et compris la DP. En conséquence, nous avons soumis toute l'information justificative qui y est demandée. La non-soumission des renseignements à l'appui demandés ou la non-conformité des renseignements à l'appui aux exigences obligatoires entraînera l'élimination de la proposition.</p> <p>Nous, au même titre que n'importe lequel de nos sous-traitants ou n'importe lequel de nos employés ou des employés de nos sous-traitants, n'avons aucun conflit d'intérêts et n'en aurons aucun (réel ou appréhendé) en ce qui a trait à la présentation de cette proposition ou, si nous sommes sélectionnés, en vertu de nos obligations contractuelles en tant que fournisseur aux termes d'un contrat conclu avec la Société.</p> <p>À notre connaissance, il n'existe aucune possibilité de conflit d'intérêts dans le cas où un employé ou un membre de la famille d'un employé de Postes Canada détiendrait un intérêt dans notre entreprise (le soumissionnaire) ou à l'égard de l'un des sous-traitants du soumissionnaire ou de quiconque étant susceptible de participer au processus de proposition.</p> <p>Si nous sommes en situation de conflit d'intérêts (réel ou appréhendé), nous devons remplir la Déclaration de conflit d'intérêts (réel ou appréhendé) qui se trouve à l'annexe B.</p> <p>Nous acceptons de respecter toutes les conditions du Code de conduite du fournisseur figurant dans la présente annexe E.</p> <p>Nous n'avons aucune connaissance ni aucune capacité de nous prévaloir d'information confidentielle liée à Postes Canada, autre que l'information confidentielle qui pourrait avoir été déclarée par la Société aux soumissionnaires dans le cours normal de la DP.</p> <p>Nous ne prenons part à aucune collusion ou à aucun accord avec tout autre fournisseur en ce qui a trait à la DP. Nous n'avons aucune connaissance de la teneur de n'importe quelle proposition autre que celle du soumissionnaire et n'avons pas comparé l'information</p>

than an offence for which a criminal pardon has been granted):

- frauds against the government under the Criminal Code;
- frauds under the Financial Administration Act;
- payment of a contingency fee to a person to whom the Lobbying Act applies;
- corruption, collusion, bid-rigging or any other anti-competitive activity;
- money laundering;
- participation in activities of criminal organizations;
- income and excise tax evasion;
- bribing a foreign public official; or
- offences in relation to drugs.

We certify that the submitted financial information is correct.

We understand that that by signing the Letter of Offer, subject to the Proposer's right to withdraw a Proposal prior to the Closing Time, Proposals will be irrevocable by the Proposer and remain in effect and open for acceptance by The Corporation for "180" calendar days following the Closing Time.

In the event Canada Post selects our Proposal, in whole or in part, we agree to finalize and execute the Agreement in accordance with procedures stated in the RFP.

In the event the Corporation does not select our Proposal, and we wish to be given a debriefing, we acknowledge that it is our responsibility to request the debriefing within 10 days from the Corporation's official notification of contract award.

We hereby consent to Canada Post performing checks with the references listed in the Proposal.

We acknowledge and understand that Canada Post may disqualify the Proposal of any Proposer where the Proposer fails to provide information or makes misrepresentations regarding any of the information included in the Letter of Offer and/or the Proposal. Further, we acknowledge and understand that Canada Post will have the right to rescind any Agreement resulting from this RFP with the Proposer in the event that Canada Post, in its sole discretion, determines that the Proposer has failed to provide information or made misrepresentations regarding any of the information in the Letter of Offer or the Proposal, in addition to or in lieu of any other remedies that Canada Post has in law or in equity.

contenue dans sa proposition avec celle figurant dans une quelconque proposition d'un autre soumissionnaire.

Exception faite de toute divulgation en annexe à la présente lettre, ni nous, ni l'un de nos directeurs, agents, cadres supérieurs ou employés, qui dans le dernier cas, pourrait être responsable d'exécuter des travaux en vertu de tout contrat conclu avec Postes Canada, n'avons été reconnus coupables de l'une des infractions suivantes (autre qu'une infraction pour laquelle un pardon a été accordé) :

- fraude contre le gouvernement en vertu du *Code criminel*;
- fraude en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
- versement d'honoraires conditionnels à une personne à qui la *Loi sur le lobbying* s'applique;
- corruption, collusion, truquage des offres ou toute autre activité anticoncurrentielle;
- blanchiment d'argent;
- participation aux activités d'une organisation criminelle;
- fraude fiscale (impôt sur le revenu et taxe d'accise);
- versement d'un pot-de-vin à un agent public étranger;
- infractions liées à la drogue.

Nous certifions que les renseignements financiers fournis sont exacts.

Nous comprenons qu'en signant la lettre d'offre, sous réserve de son droit de se désister avant l'heure de clôture prescrite dans la DP, sa proposition sera irrévocable et demeurera en vigueur pour acceptation par la Société pendant les « 180 » jours civils à compter de l'heure de clôture prescrite.

Advenant que Postes Canada retienne notre proposition, en entier ou en partie, nous consentons à conclure et à exécuter le contrat, conformément aux procédures stipulées dans la DP.

Dans le cas où la Société ne sélectionne pas notre proposition, et nous souhaitons recevoir un compte rendu, nous reconnaissons qu'il est de notre responsabilité de demander le compte rendu dans les 10 jours suivant la notification officielle de l'attribution du contrat par la Société.

Nous consentons, par la présente, à ce que Postes Canada effectue une vérification des références énumérées dans la proposition.

Nous reconnaissons et comprenons que Postes Canada pourrait déclarer inadmissible la proposition de tout soumissionnaire dans les cas où ce dernier ne fournirait pas l'information demandée ou qu'il ferait une assertion inexacte au sujet de toute information comprise dans la lettre d'offre ou la proposition. De plus, nous reconnaissons et comprenons que Postes Canada aura le droit d'annuler un contrat conclu avec le soumissionnaire sélectionné dans le cadre de la DP si elle estime, et elle sera seule juge en la matière, que ce soumissionnaire sélectionné a fourni une fausse information ou a fait de fausses assertions au sujet de l'information se trouvant dans la lettre d'offre ou dans la DP, en plus ou au lieu de tout autre recours ou de toute autre mesure que possède la Société en droit ou en équité.

Signature

Address of Proposer

City Province Postal Code

Telephone

e-mail address

Signature

Adresse du soumissionnaire

Ville Province Code postal

Téléphone

Adresse courriel

<p>Attachment 1 to letter of offer Declaration of (Actual or Potential) Conflict of Interest:</p> <p>Refer to Schedule “B” attached section 1-A if applicable</p>	<p>Pièce jointe n° 1 à la lettre d’offre Déclaration d’un conflit d’intérêt (reel ou potential):</p> <p>Se référer à l’Annexe “B” ci-jointe section 1-A si nécessaire</p>
<p>Attachment 2 to letter of offer</p> <p>Supplier Code of Conduct</p> <p>1. Introduction</p> <p>Canada Post Corporation (Canada Post), a federal Crown corporation, aims to maintain the confidence of all its stakeholders by minimizing legal, financial and reputation risks. Canada Post believes that adherence to its corporate values and undertakings in social responsibility is essential. Canada Post and the other members of the Canada Post Group of Companies (Group of Companies) endeavour to deal with suppliers who share this view. The <i>Canada Post Supplier Code of Conduct</i> (Code) outlines the guidelines, principles and standards that suppliers of the Canada Post Group of Companies are expected to follow and uphold in their business and throughout their supply chain.</p> <p>2. Application</p> <p>The Code applies to all suppliers of the Canada Post Group of Companies, their sub-suppliers and sub-contractors, be it for the supply of goods or services. All suppliers of the Group of Companies must carefully review the guidelines in the Code and agree to abide by the guidelines as a condition of doing business with Canada Post.</p> <p>3. Business integrity</p> <p>Compliance with laws</p> <p>In all their activities, suppliers must ensure that they conduct business in compliance with the laws, rules and regulations applicable to the goods and services they provide.</p> <p>Conflicts of interest</p> <p>In their relationship with Group of Companies employees, suppliers must not try to gain improper advantage or preferential treatment for other relationships they may have with Canada Post (for example, as a client); furthermore, suppliers must not inappropriately influence Group of Companies employees.</p> <p>Gifts and entertainment</p> <p>The inappropriate use by suppliers of entertainment and gifts with Group of Companies employees is prohibited. As such, the nature of any gifts or entertainment must not be used – whether by their quality, quantity or timing – by suppliers to gain improper advantage or preferential treatment. Canada Post expects suppliers to maintain appropriate records of gift and entertainment offers to Group of Companies employees. Suppliers are advised that Group of Companies employees must seek approval from the head of their Sourcing Management team before accepting entertainment or gifts from a supplier.</p> <p>Anti-bribery and anti-corruption</p> <p>It is never acceptable for any supplier to offer any bribe, kickback or other unlawful payment or benefit to secure any concession, Agreement or other favourable treatment.</p> <p>Confidential information and information barriers</p>	<p>Pièce jointe n° 2 à la lettre d’offre</p> <p>Code de conduite du fournisseur</p> <p>1. Introduction</p> <p>Postes Canada vise à maintenir la confiance de tous ses intervenants en minimisant les risques juridiques, financiers et d'atteinte à la réputation. Postes Canada est d'avis que l'adhérence aux valeurs et aux initiatives en matière de responsabilité sociale de la Société est un outil essentiel à l'atteinte de cet objectif. Postes Canada et les autres membres du Groupe d'entreprises de Postes Canada cherchent à faire affaire avec des fournisseurs qui sont du même avis. Le présent Code de conduite du fournisseur (ci-après, le « Code ») décrit les lignes directrices, les principes et les normes que Postes Canada exige des fournisseurs du Groupe d'entreprises de Postes Canada (ci-après, les « fournisseurs »); Postes Canada s'attend à ce que les fournisseurs respectent et maintiennent ce code de conduite dans leur entreprise et dans l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement.</p> <p>2. Application</p> <p>Ce Code s'applique à tous les fournisseurs de Postes Canada et du Groupe d'entreprises ainsi qu'à leurs sous-traitants pour ce qui est de la prestation de biens ou de services. Tous les fournisseurs du Groupe d'entreprises doivent examiner attentivement les lignes directrices de ce Code et convenir de les respecter s'ils souhaitent faire affaire avec Postes Canada.</p> <p>3. Intégrité professionnelle</p> <p>Respect des lois</p> <p>Dans toutes leurs activités, les fournisseurs doivent s'assurer qu'ils exécutent leurs activités conformément aux lois, aux règles et aux règlements applicables aux biens et services offerts.</p> <p>Conflits d'intérêts</p> <p>Dans le cadre de leur relation avec les employés membres du Groupe d'entreprises de Postes Canada, les fournisseurs ne doivent tenter d'obtenir aucun avantage inapproprié ou traitement préférentiel attribuable à d'autres relations potentiellement nouées avec Postes Canada (par exemple, à titre de client); les fournisseurs sont également dans l'interdiction d'influencer de façon inappropriée des employés membres du Groupe d'entreprises.</p> <p>Cadeaux et divertissements</p> <p>L'utilisation inappropriée de divertissements et de cadeaux offerts par les fournisseurs aux employés du Groupe d'entreprises de Postes Canada est interdite. À ce titre, la nature de tout cadeau ou divertissement ne peut, par sa qualité, sa quantité ou par le moment où il est offert, être utilisé par les fournisseurs pour obtenir un avantage inapproprié ou un traitement préférentiel. Nous nous attendons à ce que les fournisseurs tiennent à jour des dossiers appropriés des échanges de cadeaux et de divertissements avec des employés du Groupe d'entreprises de Postes Canada. Les fournisseurs sont informés que les employés du Groupe d'entreprises de Postes Canada doivent obtenir l'approbation du responsable de leur équipe de gestion de l'approvisionnement avant d'accepter des divertissements ou des cadeaux provenant d'un fournisseur.</p> <p>Lutte contre les pots-de-vin et la corruption</p>

If in their dealings with Canada Post, suppliers become aware of confidential or material undisclosed information about the Group of Companies or its clients, Canada Post expects suppliers to have in place policies and procedures for the proper handling and use of such information (such as information barriers). These policies and procedures must meet applicable legal and regulatory requirements to prevent inappropriate access or disclosure of this information.

4. Responsible business practices

Privacy and information security

Suppliers must use information obtained through their relationship with the Group of Companies only for the purpose of the supply relationship.

Suppliers must store information securely, as agreed with Canada Post, and have in place appropriate information security policies and procedures. Suppliers must notify

Canada Post promptly of actual or suspected privacy breaches, security breaches or losses of Group of Companies information.

Business resumption and contingency planning

As some suppliers' goods and services are critical to the Group of Companies' businesses, suppliers are expected to have and maintain business continuity and disaster recovery plans in accordance with applicable regulatory, contractual and service level requirements.

5. Responsible treatment of individuals

Respect and dignity

Suppliers must maintain workplaces characterized by professionalism, and respect for the dignity of every individual with whom their employees interact.

Suppliers must respect the diversity of their employees, clients and others with whom they interact, both in and outside the workplace, including respect for differences such as gender, race, colour, age, disability, sexual orientation, ethnic origin and religion. Suppliers must not tolerate harassment, discrimination, violence, retaliation and other disrespectful and inappropriate behaviour.

Employment practices

Suppliers must abide by applicable employment standards, labour, non-discrimination and human rights legislation. Where laws do not prohibit discrimination or where they allow for differential treatment, suppliers are expected to be committed to non-discrimination principles and to operate in a way that does not differentiate unfairly.

Suppliers must demonstrate that, in their workplaces:

- child labour is not used;
- discrimination and harassment are prohibited;
- employees are free to raise concerns and speak up without fear of reprisal;
- appropriate and reasonable background screenings, including investigations for prior criminal activity, have been done to ensure the integrity and good character of the suppliers' employees;
- clear and uniformly applied employment standards meet or exceed legal and regulatory requirements.

Health and safety

Il n'est jamais acceptable pour un fournisseur d'offrir un pot-de-vin ou tout autre paiement ou avantage illégal en vue de sécuriser une concession, un contrat ou un traitement favorable de Postes Canada.

Renseignements confidentiels et systèmes de protection de l'information

Dans le cadre de leurs opérations commerciales menées avec Postes Canada, si les fournisseurs sont mis au courant de renseignements confidentiels ou importants non communiqués liés au Groupe d'entreprises ou à ses clients, nous nous attendons à ce que les fournisseurs aient en place des politiques et procédures pour la manipulation et l'utilisation appropriées de ces renseignements (notamment un système de protection de l'information). Ces politiques et procédures doivent répondre aux exigences juridiques et réglementaires applicables en vue d'éviter tout accès inapproprié à ces renseignements ou toute divulgation inappropriée de ces renseignements.

4. Pratiques commerciales responsables

Confidentialité et sécurité de l'information

Les fournisseurs doivent uniquement utiliser les renseignements obtenus dans le cadre de leur relation avec le Groupe d'entreprises de Postes Canada aux fins d'approvisionnement.

Les fournisseurs doivent sauvegarder les renseignements de façon sécuritaire, comme il a été convenu avec Postes Canada, et avoir en place des politiques et procédures appropriées en matière de sécurité de l'information. Les fournisseurs doivent aviser Postes Canada immédiatement de tout bris réel ou soupçonné de la confidentialité, de tout bris de sécurité ou de toute perte de renseignements relatifs au Groupe d'entreprises.

5. Reprise des activités administratives et planification en cas d'urgence

Puisque certains des biens fournis ou des services offerts par les fournisseurs sont essentiels aux activités commerciales du Groupe d'entreprises de Postes Canada, les fournisseurs sont tenus d'avoir et de maintenir une continuité des activités et des plans de reprise après sinistre, conformément aux règlements et aux exigences contractuelles et de niveau de service applicables.

TRAITEMENT RESPONSABLE DES PERSONNES

Respect et dignité

Les fournisseurs doivent entretenir des lieux de travail caractérisés par le professionnalisme et le respect de la dignité de tous les individus avec qui leurs employés interagissent. Les fournisseurs doivent respecter la diversité de leurs employés, de leurs clients et des autres personnes avec qui ils interagissent, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du lieu de travail, ce qui comprend le respect de différences, telles que le sexe, la race, la couleur, l'âge, les invalidités, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique et la religion. Les fournisseurs ne doivent tolérer aucune forme de harcèlement, de discrimination, de violence, de représailles ou de tout autre comportement irrespectueux et inapproprié.

Pratiques d'emploi

Les fournisseurs doivent respecter les lois applicables en matière de normes d'emploi, de main-d'œuvre, de non-discrimination et de droits de la personne. Si certaines lois n'interdisent pas la discrimination, ou si des lois permettent un traitement différent, les fournisseurs sont tenus de s'engager envers des principes non discriminatoires et de déployer leurs activités équitablement.

Dans leur lieu de travail, les fournisseurs doivent pouvoir démontrer ce qui suit :

Suppliers are expected to provide healthy and safe workplaces and comply with relevant health and safety laws. Suppliers are expected to provide all their employees with adequate information and instruction on health and safety concerns and to enable their employees to meet their responsibilities for the maintenance of a healthy and safe workplace.

6. Environment

Suppliers are required to work with Canada Post to promote environmental sustainability. Suppliers are to help reduce its collective environmental footprint.

7. Sub-suppliers and sub-contractors

Suppliers will ensure that their sub-suppliers and sub-contractors comply with a set of standards compatible with the Code.

8. Record keeping

Suppliers must not destroy records that may be relevant to any pending or threatened legal or regulatory proceeding of which suppliers become aware.

Suppliers must maintain adequate internal records to document compliance with supply requirements of the Group of Companies and the suppliers' commitments under the Code.

9. Compliance and monitoring of the Code of Conduct

Suppliers are expected to adhere to and comply with the *Canada Post Supplier Code of Conduct*. Suppliers may be required to periodically confirm in writing that they meet their obligations under the Code. In some circumstances, the Group of Companies may audit a supplier's control environment.

Failure to comply with the Code may result in the termination of a supplier's relationship with Canada Post.

Contact information

If you have any questions about the Canada Post Supplier Code of Conduct, please email eprocurementservices@canadapost.ca.

Aucune main-d'œuvre enfantine n'est employée.

La discrimination et le harcèlement sont interdits.

Les employés peuvent faire part de leurs préoccupations ou signaler des manquements sans crainte de représailles.

Des vérifications d'antécédents appropriées et raisonnables, ce qui comprend des enquêtes visant à relever tout passé criminel, ont été effectuées pour assurer l'intégrité et la bonne moralité des employés du fournisseur.

Des normes d'emploi claires et appliquées uniformément sont utilisées, et celles-ci répondent ou dépassent les exigences juridiques et réglementaires.

Santé et sécurité

Les fournisseurs sont tenus de fournir des lieux de travail sains et sécuritaires qui sont conformes aux lois pertinentes en matière de santé et de sécurité. Les fournisseurs doivent fournir à tous leurs employés des renseignements et des directives appropriés en matière de préoccupations sur la santé et la sécurité, et ils doivent permettre à leurs employés de prendre leurs responsabilités visant l'entretien d'un lieu de travail sain et sécuritaire.

6. Environnement

Les fournisseurs sont tenus de travailler avec Postes Canada à la promotion de la viabilité environnementale. Les fournisseurs doivent nous aider à réduire notre empreinte écologique collective.

7. Sous-traitants

Les fournisseurs doivent s'assurer que leurs sous-traitants respectent un ensemble de normes compatibles au présent Code.

8. Tenue de dossiers

Les fournisseurs ne peuvent détruire des dossiers pouvant être pertinents à une démarche réglementaire ou à une poursuite judiciaire en instance ou éventuelle dont ils sont au courant.

Les fournisseurs doivent tenir à jour des dossiers internes adéquats pour consigner la conformité à leurs obligations en matière d'approvisionnement du Groupe d'entreprises de Postes Canada, de même que pour consigner le respect de leurs engagements en vertu du présent Code.

9. Respect et surveillance du code de conduite

Les fournisseurs sont tenus d'adhérer au présent Code et de le respecter. Les fournisseurs pourraient devoir confirmer périodiquement par écrit qu'ils répondent à leurs obligations en vertu du présent Code. Dans certaines circonstances, le Groupe d'entreprises de Postes Canada pourrait exiger la vérification de l'environnement de contrôle du fournisseur.

Le non-respect du présent Code pourrait occasionner la rupture de la relation d'un fournisseur avec Postes Canada.

RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE-RESSOURCE

Si vous avez des questions au sujet du Code de conduite des fournisseurs de Postes Canada, veuillez envoyer un courriel aux Services de cybapprovisionnement (eprocurementservices@postescanada.ca).

SCHEDULE "F" / ANNEXE "F"

SHERBROOKE & COATICOOK SERVICE ROUTIER SHERBROOKE & COOKSHIRE SERVICE ROUTIER SHERBROOKE & ST-DENIS SERVICE ROUTIER SHERBROOKE & ST-FELIX SERVICE ROUTIER SHERBROOKE & STANSTEAD SERVICE ROUTIER

FUEL ADJUSTMENT PROVISIONS // DISPOSITIONS DE RAJUSTEMENT LIÉ AU CARBURANT

<p>Recognizing that there may be fluctuation in the price of fuel over the life of an Agreement, Canada Post Corporation has established a formula for calculating an adjustment based on the Pump Price of diesel or regular fuel derived from the Kent Marketing Services Ltd Fuel Price Listings located at www.kentmarketingservices.com and shall be administered according to the following provisions:</p> <p>1.0 Rates for fuel, derived from the Monthly Retail Pump Price Survey listed on the Kent Marketing Services Ltd website at http://kentreports.com/WPPS.aspx shall be based on \$ 1.30 diesel per litre Retail Price and shall be considered as the Tendered Base price of Fuel (TBPF) for this Agreement.</p> <p>2.0 If the quarterly average price exceeds or falls below the Tendered Base Price of Fuel (TBPF) indicated in the above clause 1.0 then the following formula shall be applied to calculate a Fuel Adjustment</p> <p>3.0 This Fuel Adjustment will be settled on a quarterly basis at the end of the following months: March, June, September and December and shall reflect the Monthly Average price (MAP) for the city of Sherbrooke, hereinafter referred to as the "<i>monthly average</i>".</p> <p>4.0 Canada Post shall calculate the Fuel Adjustment amount as follows:</p> <p style="text-align: center;">FUEL ADJUSTMENT FACTOR (a) X ESTIMATED MONTHLY FUEL CONSUMPTION (b x c) = FUEL ADJUSTMENT (\$)</p> <p style="text-align: center;">Where:</p> <p>(a) Fuel Adjustment Factor = the difference between the <i>monthly average</i> price (MAP) and the Tender Base Price of Fuel bid (TBPF).</p> <p style="text-align: center;">Estimated monthly fuel consumption:</p> <p>(b) Fuel Consumption Rates: Straight Truck = 27.7 litres / 100 km Cube Van = 21.9 litres / 100 km – Cargo/Mini Van = 15.4 litres / 100 km</p> <p>(c) Estimated Monthly Fuel Consumption: = the monthly scheduled kilometers as per Schedule "A" divided by 100 multiplied by the applicable fuel consumption rate</p> <p>5.0 The Fuel Adjustment where warranted shall be paid by Canada Post "ON A QUARTERLY BASIS" to the contractor for the calculated amount when the monthly average price exceeds the Tender Base Price of Fuel (TBPF).</p> <p>6.0 The Fuel Adjustment where warranted shall be recovered from the Contractor by Canada Post from monies owed to the contractor when the monthly average falls below the Tender Base Price of Fuel (TBPF).</p>	<p>Reconnaissant que le prix du carburant pourrait fluctuer au cours de la durée du contrat, Postes Canada a établi une formule pour calculer un rajustement en fonction du prix à la pompe du carburant diesel ou du carburant ordinaire tirée de la liste des prix des carburants de Kent Marketing Services Ltd à l'adresse www.kentmarketingservices.com. Ces rajustements doivent être gérés selon les dispositions suivantes :</p> <p>1.0 Les tarifs du carburant, selon l'étude du prix à la pompe mensuel figurant sur le site Web de Kent Marketing Services Ltd à l'adresse http://kentreports.com/WPPS.aspx doivent être basés sur le prix de 1.30 diesel, par litre pour le prix de détail et doivent être considérés comme étant le tarif de base du carburant dans la Demande de proposition aux fins du présent contrat..</p> <p>2.0 Si le prix moyen trimestriel excède ou est inférieur au tarif de base du carburant de l'appel d'offres indiqué à la clause 1.0 ci-dessus, la formule suivante sera appliquée pour calculer le rajustement lié au carburant.</p> <p>3.0 Ce rajustement pour le carburant sera réglé sur une base trimestrielle à la fin des trimestres suivants : mars, juin, septembre et décembre, et devra refléter la moyenne mensuelle pour la ville de Sherbrooke, appelée ci-après la « <i>moyenne mensuelle</i> ».</p> <p>4.0 Postes Canada calculera le montant du rajustement lié au carburant comme suit :</p> <p style="text-align: center;">COEFFICIENT DU RAJUSTEMENT LIÉ AU CARBURANT (a) X CONSOMMATION MENSUELLE PRÉVUE DE CARBURANT (b x c) = AJUSTEMENT DU CARBURANT (\$)</p> <p style="text-align: center;">Où :</p> <p>a) Coefficient du rajustement lié au carburant = différence entre le <i>prix moyen mensuel</i> et le tarif de base du carburant dans l'appel d'offres.</p> <p style="text-align: center;">Consommation mensuelle prévue de carburant :</p> <p>b) Taux de consommation de carburant : Camion porteur = 27.7 litres / 100 km – Camion cube = 21.9 litres/100 km – Fourgon = 21,9 litres/100 km Fourgonnette utilitaire = 15,4 litres/100 km</p> <p>c) Consommation mensuelle prévue de carburant = nombre prévu de kilomètres par mois conformément à l'annexe A, divisé par 100 et multiplié par le taux de consommation de carburant qui s'applique</p> <p>5.0 S'il y a lieu, le rajustement lié au carburant doit être versé à l'entrepreneur par Postes Canada « SUR UNE BASE TRIMESTRIELLE » en fonction du montant calculé lorsque le prix moyen mensuel excède le tarif de base du carburant dans l'appel d'offres.</p> <p>6.0 S'il y a lieu, le rajustement lié au carburant sera récupéré par Postes Canada à partir des montants dus à l'entrepreneur lorsque la moyenne mensuelle est inférieure au tarif de base du carburant dans l'appel d'offres.</p>
---	---